C.R.A.C. N° 4 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du budget et de la fonction publique

Lundi 3 octobre 2016

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux..... 1

Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Organisation des travaux

Intervenants : M. le Président, MM. Onkelinx, Jeholet, Mme Poulin..... 1

Projets et propositions..... 2

Quatrième rapport annuel (01.01.2015 au 31.12.2015) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 507 (2015-2016) N° 1) 2

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, MM. Onkelinx, Jeholet..... 2

Reprise de la séance..... 2

Quatrième rapport annuel (01.01.2015 au 31.12.2015) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 507 (2015-2016) N° 1) (Suite).....2

Exposé de M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne

Intervenants : M. le Président, M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne 2

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, MM. Henquet, Onkelinx, Mme Leal Lopez, MM. Hazée, Drèze, M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, Mme Warzée-Caverenne.....7

Confiance au président et au rapporteur..... 25

Débats.....25

Projet de budget de la Région pour l'année 2017..... 25

Interpellation de M. Jeholet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le budget 2017 » ;

Interpellation de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la préparation du budget 2017 » ;

Question orale de M. Puget à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le budget 2017 » ;

Question orale de M. Puget à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la suppression de la redevance télévision » ;

Question orale de Mme Kapompole à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le conclave budgétaire » ;

Question orale de M. Gillot à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'hypothèse d'un accord de la majorité sur la suppression de la redevance télévision » ;

Question orale de M. Drèze à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'impact sur le budget wallon du financement du photovoltaïque »..... 25

Désignation d'un rapporteur..... 26

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 26

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Jeholet, Onkelinx, Puget, Mme Kapompole, MM. Gillot, Drèze, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....28

Confiance au président et au rapporteur 44

Reprise de la séance..... 44

Interpellations et questions orales.....44

Question orale de M. Drèze à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le montage envisagé pour le financement des logements publics »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 44

Question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'analyse divergente de la Wallonie et de la Flandre sur les transferts financiers »

Intervenants : M. le Président, Mme Warzée-Caverenne, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....45

Question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le dossier fiscal unique numérique »

Intervenants : M. le Président, Mme Warzée-Caverenne, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....46

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la simplification administrative sur « la mise en œuvre de la taxe kilométrique »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....48

Question orale de M. Jeholet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la résolution du Parlement de Wallonie du 13 avril 2016 contre la privatisation de Belfius »

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....50

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'Agence wallonne de la dette (AWD) »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....51

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les dépenses liées aux attentats et à la crise des réfugiés »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....52

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....53

Question orale de Mme Galant à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les jeux de hasard »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....54

Question orale de M. Jeholet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la réduction du temps de travail des agents publics dont le métier est considéré comme pénible » ;

Question orale de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la réduction du temps de travail »

Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Hazée, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....55

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le manque de personnel au sein des directions extérieures de la DGO4 »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....58

Question orale de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la révision des fonctions qualifiées au sein du SPW »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....59

Question orale de M. Jeholet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le marché public relatif aux services d'huissiers de justice »

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....62

Question orale de Mme De Bue à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le télétravail »

Intervenants : M. le Président, Mme De Bue, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....63

Organisation des travaux (Suite).....64

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....64

Interpellations et questions orales retirées.....65

Liste des intervenants.....66

Abréviations courantes.....67

Présidence de M. Onkelinx, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). - En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

Je ne sais pas si l'on doit avoir du formalisme ou pourrait-on présenter le renouvellement du Bureau précédent pour cette législature, en tout cas, pour cette année de législature ? S'il n'y a pas d'avis contraire, merci beaucoup, je demanderai à M. le Président, Benoit Drèze, de s'installer à la chaise présidentielle.

Je déclare M. Drèze élu Président et MM. Onkelinx et Henquet élus Vice-présidents.

(M. Drèze, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Organisation des travaux

M. le Président. - Sur la suite de nos travaux, il avait été demandé de pouvoir auditionner M. Robert Deschamps du CERPE, qui n'est malheureusement pas disponible à la date pressentie pour lui. Il n'est pas disponible non plus les quinzaines qui suivent. Il nous a contactés pour suggérer de reporter son audition l'année prochaine dans le cadre de l'exercice budgétaire suivant pour ne pas tomber en dehors du calendrier.

Par ailleurs, en Conférence des présidents, il a été évoqué que l'on puisse entendre aussi d'autres personnes, mais je ne sais pas si cette demande s'exprime aujourd'hui ou pas. Les groupes souhaitent-ils l'audition d'autres personnes ou s'en tient-on à M. Deschamps ?

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - On n'a pas reçu de mot d'ordre de la part de mon chef de groupe. Pourrait-on éventuellement remettre le point à la quinzaine suivante pour que l'on puisse venir avec des propositions ?

M. le Président. - Cela permet à tout le monde de réfléchir et à tout le monde d'être là. On reportera cette discussion à quinzaine.

Pour le reste, le cabinet de M. le Ministre me fait savoir que, pour dans quinze jours, comme vous le savez, on se réunira le mercredi matin – si vous ne le saviez pas, je vous l'apprends – sachant qu'il y a plénière l'après-midi. Le temps de la matinée sera compté. La demande de M. le Ministre est de reporter à un mois, à partir de la date d'aujourd'hui, la discussion sur la dette et sur la gouvernance, le sentiment étant que si l'on charge trop la barque du mercredi matin, on n'arrivera pas à finaliser nos travaux avant la plénière. Peut-on procéder comme cela ? On reporterait à un mois, si vous êtes d'accord, le point « dette » et le point « gouvernance ».

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Pas de problème par rapport à ce point. Simplement, pour ne pas trop charger la barque, il est convenu que, le mercredi matin, si nous n'avons pas terminé nos travaux, nous les reprendrons le jeudi après-midi. C'est bien ce qui était convenu, mais je pense que l'on est d'accord.

M. le Président. - Tout à fait. D'autres remarques sur l'ordre des travaux ?

La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Pourrait-on avoir des dates ? Parce que je suis complètement perdue au niveau des agendas, je suis désolée.

M. le Président. - Je parle bien du mercredi 19 octobre 2016. Si l'on doit se réunir le jeudi 20, ce serait à 14 heures. Est-ce plus clair, Madame Poulin ?

Mme Poulin (PS). - Oui, désolée.

M. le Président. - Tout ce que nous pouvons encore faire en attendant M. le Ministre, c'est de désigner un rapporteur relativement à l'audition du médiateur quant à son quatrième rapport annuel.

PROJETS ET PROPOSITIONS

QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL (01.01.2015 AU 31.12.2015) ADRESSÉ AU PARLEMENT WALLON PAR LE MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE (DOC. 507 (2015-2016) N° 1)

Recommandations d'ordre général pp. 19 à 21
Recommandations d'ordre général et la médiation publique pp. 24 à 29
Recommandations d'ordre général concernant les relations entre le citoyen et l'Administration pp. 30 à 37
Statistiques pp. 39 à 44
Statistiques pour la Wallonie p. 151
Fiscalité pp. 152 à 159
Délai de paiement pp. 226 à 230
Communication et relations extérieures pp.231 à 240
Qualité et stratégie pp. 241 à 252
Rapport de gestion pp. 253 à 256

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du quatrième rapport annuel (01.01.2015 au 31.12.2015) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 507 (2015-2016) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je propose Mme Poulin comme rapporteuse.

M. Jeholet (MR). - Je propose, peut-être conjointement, M. Knaepen, si cela vous agrée.

M. le Président. - Mme Poulin et M. Knaepen sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

Je vous propose alors de suspendre et d'attendre l'arrivée de M. le Ministre.

- La séance est suspendue à 14 heures 7 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 12 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL (01.01.2015 AU 31.12.2015) ADRESSÉ AU PARLEMENT WALLON PAR LE MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE (DOC. 507 (2015-2016) N° 1) *(Suite)*

Exposé de M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne

M. le Président. - La parole est à M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, relativement aux pages du rapport mentionnées à l'ordre du jour.

M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, tout d'abord, permettez-moi, comme chaque année, dans cette commission qui est Commission du budget et fiscalité, mais d'autre part fonction publique – c'est pour cela que l'on inscrit toute la première partie du rapport relative aux recommandations générales – de vous présenter ce rapport annuel.

Durant cet exercice 2015, nous avons reçu plus de 4 500 dossiers dont 4 300 recevables et dont 3 300 pour ce qui concerne la Wallonie. C'est un nombre plus élevé par rapport à 2014 et qui s'explique notamment par un nombre de réclamations supérieur en ce qui concerne la fiscalité.

Les modes de réception sont identiques aux années précédentes puisque aujourd'hui plus de 70 % des réclamations sont reçues via le site Internet ou le formulaire en ligne.

Je signale toujours que nous restons présents en différents lieux de Wallonie et de Bruxelles, puisque nous tenons des permanences à Mons, Liège et Charleroi tous les quinze jours. Évidemment, à Namur et à Bruxelles, les bureaux sont ouverts tous les jours.

J'insiste sur cela puisque le médiateur reste toujours disponible aux personnes qui ne peuvent pas écrire

correctement ; nous sommes là pour aider à exprimer leurs réclamations.

Nous nous rendons aussi, je le rappelle, le cas échéant, chez le réclamant lorsqu'il s'agit d'une personne qui ne peut pas se déplacer ou qui est à mobilité réduite et qui est assez loin d'un des lieux de permanences.

Pour mieux faire connaître l'institution – j'en avais déjà parlé l'année passée –, on essaie de toujours au maximum les prescripteurs de médiation, les mandataires, les CPAS, les associations. Je relance l'appel, lancé également l'année dernière, auprès des mandataires, qu'ils n'hésitent pas à contacter le médiateur lorsqu'ils sont saisis par un citoyen d'une réclamation qui a trait au fonctionnement des administrations.

Les moyens du médiateur sont ceux que vous connaissez. Le parcours normal quand un parlementaire reçoit une réclamation, c'est souvent de s'adresser au ministre compétent le ministre demande à l'administration d'expliquer ce qu'il s'est passé. C'est très bien ; je rappelle que la voie du médiateur permet parfois aussi, en fonction de l'expertise acquise au sein des services, de solutionner et de trouver un dysfonctionnement au sein de l'administration qui, peut être, n'apparaîtrait pas directement lorsque l'administration répond au ministre.

Cette année, en plus des flyers et des brochures, vous avez reçu un résumé en quelques lignes de notre rapport annuel de 200 pages ; c'est non seulement un résumé, mais aussi un instrument de communication, puisqu'il permet d'avoir une idée rapide sur le travail et les recommandations prises par le médiateur.

Cette année, à deux reprises, nous avons tenté une autre politique de communication, celle d'avoir une publication dans les journaux gratuits dans toute la Wallonie à quinze jours d'intervalle. Je dois être honnête, je voulais essayer à nouveau une grande communication ; cela n'amène quasi aucune nouvelle réclamation. Ma conviction étant que l'on pense à l'existence du recours au médiateur, lorsque l'on est en difficulté avec la Région. Si vous n'avez aucun problème, pourquoi aller percevoir dans un journal gratuit que le médiateur est disponible ? C'est un bilan et nous sommes en train de faire une évaluation de cela. Cela a été fait cette année et nous en tirerons les conclusions.

Pour la Wallonie, les trois premiers secteurs sont – cela n'a pas beaucoup changé par rapport à l'année antérieure – les administrations de la fiscalité, du logement et de l'énergie.

À partir de tous ces cas, j'ai formulé 13 recommandations d'ordre général et 69 recommandations spécifiques, dont 22 qui concernent la Région wallonne. Ce sont des recommandations adressées plus spécifiquement aux administrations, mais aussi au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif.

Par rapport à l'année passée, vous l'avez peut-être vu dans le rapport, nous avons repris d'anciennes recommandations. Nous avons fait l'exercice d'aller vérifier toutes les anciennes recommandations. Celles qui n'avaient vraiment plus aucune raison d'être ont disparu ; par contre, toute une série de recommandations sont maintenues soit parce que nous considérons que la problématique n'a toujours pas trouvé de solution soit parce que nous avons eu de nouveaux cas qui relevaient de cette problématique.

Vous avez, ici, une évaluation des recommandations qui, selon le médiateur, mériteraient d'être prises en considération positivement ou négativement.

À ce sujet, avant de parler de la fiscalité, je voudrais parler les recommandations plus générales et structurelles sur le fonctionnement de l'administration.

La première qui est traditionnelle est relative au tableau de bord de suivi des recommandations. Vous savez que nous avons déjà eu ce débat. Il y a eu un changement important qui est intervenu, voici quelques semaines, quelques mois. Le SPW et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, tous deux, désigné la personne en charge de mettre en place un service d'audit commun aux deux ministères de tenir ce tableau d'évaluation des recommandations.

Je lui ai envoyé le tableau général dont nous disposions au sein de notre service ; je suppose que maintenant ce tableau qui a été communiqué à cette personne, sera examiné au sein des deux comités stratégiques ou comités de direction.

Une réunion avec le COSTRA du SPW était prévue voici une semaine, malheureusement elle n'a pas pu se faire. À l'ordre du jour, il y avait notamment le suivi des recommandations du médiateur.

Deuxièmement, une autre ancienne recommandation est celle relative à la création d'un service de première ligne de traitement des réclamations dans un modèle intégré première et deuxième lignes.

J'ai déjà longuement expliqué cela l'année passée. Une première ligne au sein de l'entité administrative, un service « plaintes » et une deuxième ligne auprès du médiateur. Dans ce schéma là, le service de première ligne fait un rapport annuel auprès du médiateur et notamment reprend les recommandations internes prises pour améliorer le fonctionnement de l'administration.

Pourquoi ce système ? Je considère qu'un nombre non négligeable de réclamations pourraient être traitées plus rapidement lorsqu'elles le sont en première ligne plutôt que d'arriver chez le médiateur qui l'enverra finalement à l'administration concernée. Deuxièmement,

cela permet aussi d'avoir une vision un peu plus globale de ce qui se vit dans les différents services administratifs de la Région ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À cette occasion, j'ai établi – je vous en avais déjà parlé, on a fait une mise à jour – un inventaire de toutes les procédures de réclamation, de recours administratifs et de recours juridictionnels existant en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles avec la collaboration des administrations concernées qui, souvent, étaient très heureuses de cette démarche d'« inventorisation » – du fait de faire l'inventaire de toutes ces procédures – parce que certains chefs d'administration n'étaient au courant que, à deux étages différents, des procédures étaient mises sur pied par certains services, alors que dans d'autres services, l'on ignorait qu'une procédure existait dans le service voisin. C'est aussi un instrument intéressant pour les chefs d'administration d'avoir cet inventaire.

Mon intention, c'est d'organiser une demi-journée d'étude ou une journée d'étude sur le résultat de cet inventaire avec les services des administrations qui gèrent ces différentes procédures.

Pour être beaucoup plus précis, puisque c'est un engagement qui se trouve dans la DPR et dans la DPC, d'avoir un système à deux niveaux... On ne m'a pas encore communiqué que les choses bougeaient beaucoup au niveau du SPW – et je dirai la même chose au niveau du Ministère de la Fédération Wallonie-Brucelles – j'ai pris l'initiative de travailler directement avec les OIP wallons.

J'ai commencé à conclure des protocoles de collaboration avec les OIP. Vous avez dans le rapport – pour la première fois d'ailleurs – le rapport du FOREm – un des plus gros OIP de la Région. Si vous le voyez, nous avons repris de ce rapport annuel du FOREm sur le traitement des plaintes en première ligne, les recommandations internes qui sont effectuées. C'est aussi une information intéressante à communiquer au Parlement, de voir les efforts qui sont faits au sein des OIP eux-mêmes, lorsqu'il y a des dysfonctionnements constatés en leur sein.

On a voulu vraiment reprendre ce rapport du FOREm, cette année, pour montrer aussi l'intérêt qu'il y a pour le Parlement, pour les parlementaires, de disposer d'informations aussi des services de première ligne.

Nous avons conclu avec le FOREm, l'IFAPME, la SWDE et l'ONE pour la Fédération. Nous sommes en train de discuter avec la CWaPE, la Société wallonne du crédit social et nous étions en train de discuter avec l'AWIPH, mais vu la réorganisation de l'AWIPH en AViQ, l'on a un peu postposé ou reporté la conclusion de ce protocole. C'est clair que, dans les prochaines semaines, nous irons dans le même sens avec cette grande administration.

La suivante sur laquelle je voudrais dire un mot, je regrette à nouveau de le répéter, c'est celle relative à la mention de l'existence du médiateur sur tous les documents à destination du public. Effectivement, d'année en année, de mois en mois, il y a des améliorations en la matière, mais nous retrouvons encore régulièrement soit des sites Internet soit des publications où il n'y a aucune mention faite en la matière.

Je dois dire que, à ce niveau, nous avons écrit à toutes les administrations pour proposer des formules d'informations à communiquer avec les décisions administratives. Ici, je parle bien des décisions administratives. Comme vous le savez, la loi sur le Conseil d'État prévoit que « dans le cadre de la publicité active, l'administration doit mentionner le délai de recours au Conseil d'État » pour ceux qui souhaiteraient faire un recours.

Vous savez également – j'en parlerai brièvement dans deux minutes – qu'aujourd'hui, les recours, la réclamation chez le médiateur, suspendent ce délai de 60 jours pour un maximum de quatre mois. Pour faciliter le travail des administrations, j'ai proposé cinq modèles de texte qui pourraient être utilisés par les administrations. Il existe, dans certains cas, pas de recours avec uniquement le recours au Conseil d'État ; dans d'autres cas, d'abord un recours administratif et puis un recours au Conseil d'État ; dans d'autres cas, un recours uniquement devant les tribunaux judiciaires. J'ai essayé de voir, dans toutes ces possibilités, quel texte le plus clair pouvait être proposé aux administrations.

J'ai appris, pas plus tard que la semaine passée, qu'un groupe de travail au SPW planche sur cela. Il semblerait que l'on va m'inviter parce que tout le monde n'est pas convaincu – moi, je suis convaincu – de l'importance de mentionner qu'aujourd'hui, le recours chez le médiateur suspend le délai de 60 jours. C'est un droit selon moi ; même s'il n'est pas encore prévu par la loi, il devrait, en bonne administration, être mentionné.

À ce titre, pour ceux que le sujet intéresse, un numéro spécial vient d'être publié de la revue *Administration publique* et l'avocat et professeur à l'ULB, Jérôme Sohier, a fait une analyse de ce mécanisme, Conseil d'État et médiateur. Il propose qu'à un moment l'on modifie la loi fédérale sur le Conseil d'État pour prévoir cet ajout supplémentaire de la réclamation chez le médiateur.

Point suivant, je voudrais parler de ce dont nous avons parlé, Monsieur le Président et Monsieur le Ministre, l'année passée, de l'adéquation justement de ce mécanisme de réclamation et de recours au Conseil d'État. Vous aviez, Monsieur le Ministre, l'année passée, dit que vous étiez favorable à ce que l'on puisse adapter le texte qui crée l'institution du médiateur pour, d'une part, toiletter le texte pour qu'il concorde avec la nouvelle loi fédérale sur le Conseil d'État, mais aussi, le

cas échéant, pour prévoir d'autres recours juridictionnels. Monsieur le Ministre, l'année passée, vous aviez dit avoir beaucoup d'hésitations – je vous avoue que je les partage largement – en ce qui concerne les recours administratifs organisés. C'est vrai que l'intervention généralisée dans les recours administratifs organisés perturberait, à mon avis, plus que donnerait un avantage pour le citoyen.

Par contre, une extension, là où il existe des juridictions administratives, d'avoir un mécanisme comparable à celui du Conseil d'État est de permettre aussi au médiateur d'intervenir, même si le recours a été déposé, je pense que l'on pourrait s'attaquer à cela et apporter une modification au texte qui crée l'institution du médiateur. C'est une recommandation que je formule clairement dans mon rapport annuel.

Je voudrais aussi attirer l'attention, vous l'avez vu, dans une recommandation générale un peu nouvelle. C'est celle relative aux délégations de pouvoir et de signature au sein des cabinets. C'est parce que nous sommes tombés sur un cas l'année passée où le Conseil d'État a rappelé sa jurisprudence classique. Je trouvais intéressant de le rappeler, de manière générale, pour que l'on soit attentif, au sein des cabinets ministériels, sur cette question de la délégation de signature et/ou de la délégation de pouvoir. J'ai rappelé dans le rapport les attendus, les motifs du Conseil d'État en la matière.

J'ai aussi une recommandation, vous l'avez vue, relative à l'extension de la compétence du médiateur sur les différends entre le personnel des ministères et les administrations. J'ai essayé de développer des arguments.

La réalité c'est que, lorsque j'ai quelques différends... Je prends un exemple : une procédure de sélection où il y a une contestation, mais elle ne concerne pas finalement un individu en tant que tel, mais c'est une difficulté sur une procédure menée au sein du SPW ou du ministère de la Fédération, stricto sensu, je ne serais pas compétent pour le traiter. La vérité me pousse à dire que l'administration le traite avec moi et nous faisons un travail de médiation, y compris pour cela.

Pour ceux qui sont, et la plupart siège au Parlement de la FédérationWallonie-Bruxelles, il en va de même pour les enseignants du réseau de la Communauté française puisque ces réclamations, comme les autres, sont traitées par le médiateur avec les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que l'on pourrait, au sens strict de la loi, dire que nous ne sommes pas compétents.

Je termine pour les recommandations générales, Monsieur le Président. Vous avez vu, c'est dans mon intro plutôt celle-là, que j'ai attiré l'attention cette année sur le projet de guide de bonne conduite administrative qui ne sort pas de n'importe où, qui est inspiré largement du *Guide de bonne conduite du médiateur européen*. Ces principes qui sont dans ce guide, pour moi, ont une triple valeur. D'une part, ils établissent des lignes de bonne conduite administrative pour les agents des administrations. Elles ont été écrites pour orienter les agents publics dans leur relation avec le public.et non pas dans un souci d'actionner une procédure disciplinaire, si l'on ne respecte pas le principe.

Deuxièmement – cela me semble peut-être le plus important –, ce projet et ces principes repris permettent également aux administrés de connaître les normes administratives qu'ils sont en droit d'attendre des services publics.

Troisièmement, c'est la mise en place de normes de références plus élevées en matière d'administration ; c'est aussi un référentiel pour le médiateur lorsqu'il examine les réclamations.

Cela fait déjà plus de deux ans que j'ai proposé ce projet de code de bonne conduite. Comme je ne vois pas les choses avancer beaucoup, au niveau des administrations, je propose au Parlement, un jour, de se saisir peut-être de cette question et d'examiner, comme l'a fait le Parlement européen à l'occasion d'une résolution qu'il a adoptée – pourquoi les deux parlements ne s'approprieraient-ils pas cette question ? – et sous forme de résolution, dire qu'il y a des principes de bonne administration qui sont repris dans ce projet de guide de bonne conduite administrative.

Monsieur le Président, quelques mots à présent sur les thèmes qui concernent la commission.

En ce qui concerne la fiscalité, nous avons reçu 1 700 réclamations relatives à la fiscalité, c'est une augmentation de 291 %, mais vous savez tous très bien pourquoi. Durant l'année 2015, c'était d'une part lié à la suite de la mise en place de la perception par l'administration régionale de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation, l'héritage du passage entre le Fédéral et l'entité fédérée, et d'autre part, c'est également les premières vagues d'envoi d'huissiers de justice pour la récupération de la redevance télévision qui n'avait pas été payée.

L'année 2016 – je l'annonce déjà même si ce n'est pas l'objet de ce rapport – sera encore dans le même ordre de grandeur puisque, au 30 septembre, nous avons reçu près de 1 300 réclamations en ce qui concerne cette administration, et cela se répartit plus ou moins 50 % redevance télévision, 50 % taxe de circulation.

Comme vous le savez, pour la redevance télévision, l'administration a procédé en 2015 au recouvrement d'anciennes, voire très anciennes redevances, ce qui ne permettait pas toujours aux redevables de faire valoir leurs droits parce que tous les délais avaient été dépassés, ce que le médiateur déplore.

J'ai d'ailleurs fait une recommandation visant à ce que l'administration ne recouvre pas des redevances

manifestement indues, notamment, et j'insiste à ce niveau-là, des personnes qui bénéficient du statut BIM, et donc qui sont déjà fragilisées, ne peuvent bénéficier de l'exonération, car elles ne l'avaient pas faite au moment où elles auraient dû le faire au moment où elles ont reçu la première invitation à payer la redevance télévision. Je trouve cela dommage puisqu'elles ne devaient pas cette taxe à l'époque, en tout cas elles étaient exonérées totalement ou partiellement, que ce ne soit pas possible aujourd'hui de bénéficier pour ces personnes-là de cette même exonération.

En ce qui concerne les taxes de roulage, la rapidité des remboursements a été pointée et il est souligné que des redevables attendent encore des remboursements – je suis encore en 2015 – des remboursements partiels suite à des changements de véhicule ou à des radiations de plaques qui se sont produits au cours du dernier trimestre 2013.

Le constat le plus flagrant qui apparaît au travers de la gestion des réclamations est la difficulté pour le citoyen d'entrer en contact avec l'administration et d'obtenir une réponse, que ce soit par téléphone, par courriel ou encore par courrier postal. Le médiateur joue un rôle de facilitateur.

Je dois quand même préciser que je présente ici le rapport 2015, comprenez que c'est le constat de 2015, mais je tiens tout de même à informer la commission que, depuis juin 2016, nous avons une nouvelle procédure de travail avec l'administration de la fiscalité, le traitement est beaucoup plus rapide, on peut même dire aujourd'hui que le délai moyen est inférieur au mois, on peut l'estimer à 28 jours, et ce délai est respecté pour plus ou moins 80 % des dossiers. Il y a vraiment une nouvelle procédure et je crois que vous êtes au courant que les procédures que M. Ghys a mises en place au sein de son administration commencent à produire clairement leurs effets.

Néanmoins, on ne va pas non plus tout embellir, il reste quand même des difficultés puisque les réclamations continuent à arriver chez le médiateur, mais le point positif est qu'elles sont réglées beaucoup plus rapidement que ce n'était le cas auparavant.

Vous avez vu mes recommandations en la matière, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas parler du remplacement de la redevance télévision, je crois que cela fait l'objet régulièrement de débats en dehors ou en dedans de la commission. Il y a eu des progrès en ce qui concerne le calcul au prorata en cas de décès et la suspension de recouvrement en cas d'absence de réponse de l'administration.

Pour éviter au maximum le recours à des huissiers de justice, et je crois que vous avez tous été contactés par des citoyens, la redevance de 100 euros peut très vite gonfler par les procédures mises en place du recours à l'huissier de justice. Une fois encore, le médiateur recommande au maximum de privilégier le recouvrement par l'administration, et c'est dans ce sens que le directeur général s'est engagé puisqu'il évoque deux voies qui vont permettre aux receveurs de procéder au recouvrement direct, la première étant la saisie-arrêt, la deuxième étant la récupération auprès de notaire.

Dans une interview donnée fin de l'année 2015, il évoque la mise en place à ce printemps-ci d'une étape supplémentaire qui consistera en l'envoi d'un courrier amiable sans frais avant l'intervention de l'huissier.

J'ai bientôt terminé, Mesdames et Messieurs, en parlant des délais de paiement et du traitement des dossiers par le service du contentieux. Vous savez que c'est aussi un problème qui revient d'année en année, nous avons reçu 242 réclamations cette année. C'est le service qui gère lorsqu'il y a une difficulté. Par exemple, vous obtenez une subvention et puis, malheureusement, vous êtes une association, une entreprise, vous êtes en retard d'un trimestre ou deux à l'ONSS, l'administration vous octroie la subvention, mais comme il y a eu un retard, le dossier va au contentieux vu qu'il faut vérifier la capacité du bénéficiaire de la subvention.

Traditionnellement, il y avait assez de retard, et même beaucoup de retard, dans le traitement de ces dossiers auprès de cette administration. Il y a encore des retards, mais il faut être honnête, en 2015 et en 2016, cela s'est confirmé, il y a eu un effort très important de gestion au sein de ces services qui pâtissaient, selon moi, d'une trop forte concentration dans la responsabilité du fonctionnaire qui dirigeait ce service. Je pense que ce fonctionnaire peut maintenant s'appuyer sur le renfort qui lui a été donné, et elle s'appuie sur ce renfort tant et si bien que beaucoup de dossiers ont pu être traités de façon beaucoup plus rapide. Nous avons des dossiers qui ont duré 2, 3 ou 4 ans avant que l'administration du contentieux puisse les libérer.

Vous verrez encore quelques recommandations en la matière, notamment les collaborations transversales avec les directions opérationnelles. Cela a commencé, cela a lieu, c'est suivi notamment avec la Société wallonne du crédit social par exemple. Cela marche, mais nous voulons soutenir cette démarche de cette administration.

Voilà, Mesdames, Messieurs, dans cette commission, il reste normalement les chapitres relatifs à la gestion, à la communication ou à la qualité puisque nous sommes une organisation certifiée ISO 9001 depuis 6 ans, nous venons d'avoir le renouvellement, et nous nous inscrivons dans la nouvelle norme de gestion qualitative pour 2017-2018. Je tenais à le dire puisque ce Parlement est lui-même certifié ISO, c'est peut être pour certains quelque chose de superflu, mais c'est surtout un engagement de chacun des agents et de mes collaborateurs à faire le maximum pour que la qualité soit dans le traitement des réclamations et du réclamant qui saisit le médiateur. Je vous remercie.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à Monsieur le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier vivement M. Bertrand pour l'exposé très complet qu'il vient de nous livrer à l'instant.

Avant toute chose, je voudrais rappeler combien il me semble que le travail de médiation est essentiel et capital dans le paysage institutionnel puisqu'il renforce la confiance indispensable des citoyens envers leurs services publics.

Le travail de médiation permet aussi l'amélioration continue des services proposés au public grâce au feed-back précis et de qualité fourni par le médiateur et son équipe à travers ses rapports annuels, mais aussi à travers les nombreux contacts qu'ils nouent tout au long de l'année.

Le rapport déposé par le médiateur auprès du Parlement wallon est à nouveau précis, fouillé et nuancé. Je l'ai déjà souligné l'an dernier, mais je voudrais le redire, j'apprécie particulièrement la nuance dont M. Bertrand fait preuve en soulignant toujours fort à propos le travail de fond réalisé par les administrations sur la voie de l'amélioration continue.

Il me semble important de mettre aussi en évidence les réalisations concrètes qui sont le fruit du travail quotidien de nombreux fonctionnaires qui s'engagent avec persévérance dans le chemin de chantier d'amélioration souvent long et complexe. Qu'ils en soient remerciés.

Je voudrais à mon tour féliciter le médiateur pour les belles réalisations qu'il a pu mettre en œuvre au cours de ces années écoulées pour structurer et faire évoluer le travail de médiation, en particulier l'inventaire des dispositifs de gestion des plaintes et de recours qui est organisé au sein des différentes administrations. Celui-ci fournit une matière fort intéressante à l'heure où nos administrations se lancent dans l'harmonisation de la gestion des plaintes et des usagers.

Au fil des années, les recommandations du médiateur sont écoutées et se traduisent dans des projets d'amélioration structurelle des services.

J'en veux pour preuve l'insistance qui est mise dans le contrat d'administration du SPW sur la simplification administrative, l'amélioration de l'accessibilité, l'orientation usagers ou l'administration numérique. Une attention constante est portée aux besoins et attentes du citoyen pour assurer le respect de leurs droits et proposer un service public de qualité.

Au vu des recommandations qui se répètent d'année en année dans cette commission, vous pourriez penser que les administrations font fi de ces recommandations, mais c'est oublier celles qui sont effectivement mises en œuvre et oublier aussi que les changements structurels prennent du temps. Une structure de quasiment 10 000 personnes possède une certaine inertie et les changements de cap sont toujours complexes à entreprendre.

Ce nouveau rapport, je le disais, est riche de nombreuses recommandations qui sont autant de défis pour le Gouvernement et son administration. En particulier, concernant mes compétences, la DGO7 reste un point d'attention majeur.

M. Bertrand souligne une série d'améliorations importantes par rapport à la gestion des taxes de roulage, pour lesquelles les erreurs du passé sont maintenant largement derrière nous ou qui permettent maintenant la gestion des compensations quand les usagers changent de véhicule.

La gestion de la redevance télévision s'est aussi améliorée et nous rattrapons le retard du passé en termes de recouvrement. C'est précisément ce rattrapage qui amène son lot de problèmes, notamment sur les services de première ligne qui ne peuvent absorber le flux massif des appels que les citoyens souhaitent leur adresser.

Depuis la création, il y a quelques mois, de la Direction de la communication et des relations avec le citoyen, l'accueil des citoyens s'est fortement professionnalisé. Les agents du *call center* de la DGO7, ou du 1718, travaillent à une cadence accélérée et avec un niveau de qualité bien meilleure qu'auparavant. Je crois qu'il est important que les parlementaires et le médiateur le sachent. Ces améliorations ne suffisent pas, tant les appels sont nombreux. Nous avons donc identifié une série de solutions complémentaires avec la DGO7, le secrétariat général et le département informatique. Elles seront donc mises en œuvre dans les prochaines semaines et prochains mois pour améliorer structurellement l'accueil de première ligne dans les *call centers* et les guichets de proximité.

Outre cet accueil de qualité indispensable et après avoir entamé la remise à niveau de son cadre, la Direction générale de la fiscalité reconstruit actuellement tous ses processus et son système d'information. C'est un travail de titan qui prendra plusieurs années. Les premiers résultats concrets, structurels, seront atteints en 2018, avec la création du dossier unique fiscal et du portail MyWalFin, sorte de Tax-on-web wallon.

Pour le surplus, je rappellerai encore que la DGO7 est une administration fiscale dont la mission est d'établir, percevoir et recouvrer des taxes et redevances auprès de plus de 1,5 million de ménages. Il s'agit donc

d'une compétence clairement spécifique et incomparable.

Dans son message introductif, le médiateur souligne l'importance d'une bonne administration et, à cet égard, de l'utilité d'un guide de bonne conduite administrative. Sur le principe, je ne peux que le rejoindre. Cependant, je voudrais souligner qu'un tel objectif se construit nécessairement avec l'administration, ses mandataires et ses agents, dans une dynamique inclusive, collective et participative, sans quoi il reste un vœu pieux. Dans son contrat d'administration, le SPW a fixé un objectif stratégique numéro 1 : orienter usagers, avec une année 2017 dédicacée à cet objectif. L'administration construit donc actuellement différents outils : rappel de la circulaire sur les accusés de réception, formation à l'accueil, et cetera.

Nous ne manquerons donc pas, au-delà de la charte de bonne conduite administrative, annexée au Code de la fonction publique, d'examiner le guide du médiateur pour voir comment ces principes s'intègrent dans le déroulement actuel, les valeurs et les comportements à promouvoir.

Le cas échéant, nous demanderons donc au responsable de nos administrations de s'en inspirer, si ce n'était pas le cas.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation des recommandations du médiateur, je renvoie au tableau élaboré par la Direction de l'audit interne et de fonctionnement, avec les travaux de la *task force*. Ce tableau, qui reprend les recommandations du médiateur, sera examiné par le Comité stratégique et le Gouvernement semestriellement.

En ce qui concerne la gestion des plaintes, en première ligne, le SPW s'est doté, dans le contrat d'administration, d'un projet transversal qui vise à déployer une méthodologie commune de gestion des plaintes, ainsi que le souhaitait le Gouvernement dans sa Déclaration de politique régionale.

Le travail d'inventaire réalisé par le médiateur est utilisé par le groupe de travail mis en place pour piloter ce projet. Il me revient qu'il est d'une grande richesse pour avancer dans cette voie de l'harmonisation. Je le remercie donc pour cette initiative constructive.

Le médiateur recommande également la mise en place de comités d'usagers. Cette écoute des usagers me tient particulièrement à cœur. C'est à partir de leur vécu que nous devons tracer nos perspectives d'amélioration. Il ressort des consultations que nous avons organisées qu'ils nous demandent en synthèse une administration à la fois plus numérique et plus humaine, plus transparente et plus accessible.

À nouveau, nous avons – je pense – bien reçu le message. Le premier objectif stratégique transversal du SPW dans son contrat d'administration, qui – je le rappelle – est porté par tout le Comité stratégique, est d'insérer une administration de proximité à l'écoute de ses usagers, dispensant un service de qualité et une information pertinente. Il en découle de nombreux projets dans toutes les directions générales qui vont de la mise en place d'enquêtes de satisfaction à l'analyse du parcours des usagers pour simplifier leur démarche administrative, de la rationalisation des services de première ligne pour avoir une seule coupole unique et une gestion multicanal des relations avec les usagers, à la mise en place également de catalogues de service.

Ce sont aussi les projets structurants de création des maisons du citoyen, d'amélioration des *call centers*, de développement de l'espace personnel sécurisé sur le web. Des initiatives d'écoute permanente des besoins existent, notamment via les systèmes de remontée d'opinion mis en place via le 1718, ou les espaces Wallonie, ou les enquêtes de satisfaction systématiquement liées aux formulaires électroniques. Le secrétariat général a également lancé une vaste enquête auprès de citoyens pour mieux cerner leurs attentes précises dans le cadre de la définition de la stratégie multicanal du SPW et dans l'objectif de mettre en place un baromètre de la satisfaction. Dans un souci d'améliorer constamment l'information des usagers, nous sommes particulièrement vigilants à ce que les publications, les sites web, formulaires et autres documents transmis aux usagers de l'administration mentionnent explicitement la possibilité de saisir le médiateur.

La situation à cet égard semble effectivement toujours perfectible. Le groupe de travail mis en place pour harmoniser la gestion des plaintes vérifie que cette mention est bien présente.

En ce qui concerne la proposition de protocole de collaboration et de mise en place d'un réseau de correspondants du médiateur dans les directions générales, il me semble que l'important est qu'il y ait de bonnes relations avec les directeurs généraux et que les contacts se nouent entre eux et le médiateur.

Dans son rapport, M. Bertrand recommande à nouveau d'instaurer un mécanisme suspendant les délais de prescription dans le cadre de recours et s'interroge quant à la légitimité de son intervention, dès lors que le droit de recours a été exercé, mais il a un peu renuancé et recontextualisé la demande. Effectivement, il a rappelé que nous avons déjà discuté à diverses reprises de ces points en commission cette année et l'année dernière. Mon point de vue n'a pas changé, je rejoins partiellement le médiateur. Évidemment, je ne peux adhérer à l'entièreté de son raisonnement. Il a encore davantage nuancé aujourd'hui que dans le rapport qui est un rapport qui concerne l'année 2015. Je vous fais l'économie d'une réexplication et vous renvoie au débat que nous avons tenu il y a quelques mois.

En ce qui concerne les recommandations en matière d'information relative aux formulaires administratifs et l'accompagnement des demandeurs dans la constitution des dossiers, je remercie à nouveau le médiateur de souligner l'important travail qui a été réalisé jusqu'ici. Celui-ci est en effet sans cesse renouvelé et fait l'objet d'une préoccupation permanente, mais les travaux en cours sur la mise en place d'une première ligne multicanal de gestion des relations avec les usagers visent précisément à améliorer grandement cet accompagnement et à renforcer la cohérence des différents dispositifs entre eux pour l'ensemble du service public de Wallonie.

Dans le cadre du plan de simplification administrative, nous travaillons aussi avec toutes les directions générales à simplifier et à dématérialiser les formulaires.

En ce qui concerne la clarté et la lisibilité des actes et des décisions de type administratif, je rejoins le constat exprimé par le médiateur. Nous avons d'ailleurs mis en place une offre de service spécifique chez eWBS, l'organisme en charge de la simplification administrative, pour aider les administrations à produire des documents compréhensibles, dans un langage juridique clarifié.

En ce qui concerne la recommandation relative à la suppression des recommandés, le recours à la signature électronique, je rejoins le médiateur. Le service en charge de la simplification porte une attention particulière à cette problématique, également sur le fait d'autoriser la soumission électronique de tous les formulaires électroniques. Le développement de l'administration numérique 4.0 est une priorité importante que le SPW inscrit comme le deuxième objectif stratégique transversal dans son contrat d'administration.

Nous avons donc enclenché un mouvement de modernisation fondamentale, également via la stratégie numérique, en débloquant des moyens importants pour structurer, pour mutualiser les plateformes informatiques. Ceci permettra à la fois de raccourcir les délais de mise en œuvre des projets, mais aussi de faciliter la maintenance ultérieure, et en plus de faire de substantielles économies d'échelle.

À titre d'exemple, nous avons très récemment amélioré le formulaire électronique de demande de primes Énergie. Il peut maintenant être signé et soumis de manière électronique. Je sais que c'était une de vos demandes récurrentes et je suis donc content de pouvoir vous l'annoncer.

La modernisation par l'informatique, c'est aussi en interne pour les métiers peu visibles de l'extérieur, mais absolument fondamentaux : la gestion comptable et la gestion budgétaire, la gestion des ressources humaines ou la gestion des marchés publics, par exemple. Nous lançons donc ainsi la mise en chantier du volet informatique du WBfin qui permettra d'optimaliser les processus de gestion comptable et budgétaire, et donc de réduire les délais de paiement, de déployer la facturation électronique, et cetera.

Pour les ressources humaines, nous finalisons le cahier spécial des charges pour doter le SPW, mais aussi les OIP qui le voudraient, et les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un système d'information intégré en matière de gestion des ressources humaines.

Nous travaillons aussi à la dématérialisation complète de la gestion des marchés publics.

Je vous disais l'an dernier que j'attirerais l'attention des mandataires pour qu'ils renforcent l'administration numérique et l'intègrent dans le contrat d'administration. Il me semble que la dynamique est maintenant bien en marche. Les recommandations du médiateur concernant la mise en place d'une procédure générique optimale de liquidation des aides, primes et subsides constituent aussi un chantier en cours, notamment en matière d'aides aux entreprises pour laquelle nous travaillons, avec mon collègue, M. Marcourt, à optimaliser toutes les aides de premier niveau. Les recommandations en matière de logistique et d'harmonisation des réglementations sur les modalités d'introduction des demandes et des recours de lisibilité me paraissent fort pertinentes. Il convient en tout état de cause d'éviter les confusions et les incertitudes. Le travail d'inventaire réalisé par le médiateur pourra, à cet égard, faciliter grandement l'harmonisation entre les différentes réglementations.

Enfin, pour ce qui concerne l'amélioration de la réglementation proprement dite, j'y suis particulièrement sensible : plusieurs travaux de codification sont en chantier avec mes collègues du Gouvernement. Je pense au Code de l'environnement, je pense au décret Sols, je pense au cadre juridique de l'expropriation, et cetera.

En ce qui concerne le fait d'ouvrir la possibilité au médiateur de traiter les différends entre les agents et leur administration, je suis plutôt sceptique sur ce point. De nombreux mécanismes de règlement des conflits existent en interne et via des structures instituées comme le SPMT ou le SIPP, aussi via la concertation syndicale. Suite, notamment à l'affaire de l'OWD, il apparaît nécessaire de mettre en place, au sein de nos administrations, un mécanisme d'alerte qui permettrait aux fonctionnaires de faire état de dysfonctionnements sans crainte de la répression hiérarchique. C'est également une volonté forte exprimée par le ministre-président. Il s'est d'ailleurs largement répandu, à l'époque, sur le sujet.

En tant que ministre de la Fonction publique, le travail instauré au niveau du secrétariat général du SPW et au sein de chaque OIP est un processus adapté offrant

toutes les garanties voulues. En s'inspirant tant des expériences à l'œuvre à d'autres niveaux de pouvoir que de mécanismes développés dans d'autres pays, mon souhait est donc de mettre en place une procédure qui allierait la protection des lanceurs d'alerte – à l'instar de ce qui existe déjà dans le cadre des plaintes pour harcèlement –, l'instruction de la plainte par un référent intégrité logé au sein des services de la secrétaire générale, ou du fonctionnaire dirigeant des OIP, et qui aura également un rôle de médiation de première ligne, et une prise de position par une commission intégrité présidée par un magistrat indépendant.

Je n'irai pas plus loin dans les précisions à ce jour, car la question fait, pour l'instant, l'objet d'un débat avec mes collègues du Gouvernement.

En tout état de cause, il me semble donc fondamental que l'administration gère elle-même la relation avec ses propres agents, en ce compris lorsque ceux-ci veulent alerter de dysfonctionnements. Bien entendu, cela doit se faire avec toutes les garanties d'objectivité, avec toutes les garanties de suivi, d'où la proposition d'une commission présidée par un magistrat indépendant.

En ce qui concerne le renforcement de l'équipe du service contentieux, de nombreuses démarches ont été effectuées, mais le turnover reste important et continue de contrarier les efforts entrepris pour la réduction des délais.

Par rapport à la remarque du médiateur sur les délais de paiement, il est certain que, avec la mise en place de MyWalFin, les procédures et les processus seront revus et privilégieront dès que possible une intervention en amont du contentieux afin de diminuer les délais et d'éviter le passage des liquidations ultérieures par le contentieux ou d'en accélérer le traitement ultérieur.

Il faut toutefois souligner que, dès à présent, la qualité et l'expérience acquise par les trois collaborateurs juristes en place permet déjà de répartir les opérations et contrôles, même s'il reste de la responsabilité du comptable en vue d'optimaliser les processus internes.

De même, les procédures sont revues et les standards sont développés lorsqu'ils sont juridiquement possibles et de nature à favoriser le traitement du dossier. D'autre part, en ce qui concerne la recommandation visant à améliorer les processus de transmission et de gestion des dossiers par le biais de rencontres transversales entre les services opérationnels et la direction du contentieux, il me revient qu'au-delà des rencontres transversales, une communication écrite destinée à l'ensemble des services sera intégrée dans le vade-mecum budgétaire et comptable dont l'actualisation est actuellement programmée.

L'objet sera donc de repréciser auprès des différents services opérationnels les pièces à adresser au contentieux ainsi qu'à leurs modalités de transmission, en ce compris les délais, de même que la communication faite aux usagers.

La formalisation et la mise en œuvre requièrent cependant un personnel qualifié en suffisance.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, un complément d'informations me concernant. Je reste bien entendu à l'écoute d'éventuelles autres questions, mais je pense déjà avoir, au travers mon exposé, démontré que mon équipe et moi-même tenions compte personnellement des avis et des recommandations du médiateur, que nous n'en faisions pas un document que nous rangeons dans nos placards attendant que l'orage passe, que nous mettons en œuvre, avec les services administratifs qui sont compétents pour cela, une amélioration significative, mais qui prend évidemment du temps. Je vous rappelle le paquebot que constitue le Service public de Wallonie. On ne manœuvre pas un paquebot comme on peut manœuvrer un hors-bord qui répond à la commande manuelle dès que l'on y touche. Je suppose que dans mon intervention, qui était un peu longue, j'ai certainement déjà anticipé et préempté le débat qui va suivre.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - Qui demande la parole ? M. Henquet, M. Onkelinx, Mme Leal Lopez. Je dirai moi-même un petit mot, vu l'absence de M. Fourny, pour terminer.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci au médiateur pour sa belle présentation et la belle brochure qu'il nous offre chaque année, qui effectivement est pour nous source d'un grand intérêt parce que l'on peut vérifier s'il y a une amélioration au niveau des services publics qui, n'oublions pas, est un service au public.

Merci aussi à M. le Ministre. Je vous rejoints lorsque vous dites : « Merci, félicitions ». Vous avez dit que l'outil qui nous est remis par le médiateur est un outil essentiel, capital, fouillé, nuancé. J'avais ajouté spontanément « objectivité » également. Vous avez aussi anticipé en final de votre discours, vous avez dit : « Voilà, j'ai sans doute répondu anticipativement à pas mal de questions ».

J'avais prévu une quinzaine de questions. Vous avez déjà répondu à certaines d'entre elles en partie. Si je la repose quand même, vous me direz que vous avez déjà répondu.

Je vais tourner autour de cinq grandes catégories. La première concerne des questions relativement générales. C'est vrai que le service du médiateur tend à faire évoluer, à faire progresser de manière positive, les

attitudes et les habitudes des administrations. Vous l'avez dit, sur le nombre d'années que vous opérez, il y a pratiquement 160 recommandations qui ont été adressées au Gouvernement. Même si certaines d'entre elles sont rencontrées, vous l'avez souligné, ce n'est pas pour vous un objet que l'on range dans les caves. Certaines sont tombées en désuétude parce qu'elles n'avaient plus de raison d'être, et c'est bien ainsi. Par contre, ce qui frappe tout de même, c'est que, malgré les efforts que vous soulevez, Monsieur le Ministre, à juste titre sans doute, il est forcé de constater qu'il y a pas mal de récriminations qui sont réitérées d'année en année. Finalement, on se dit que cela devient un peu ennuyeux parce que l'on a institué cette fonction, et je me dis que si on l'a instituée, c'est forcément pour en respecter la mission. Si, d'année en année, on répète chaque fois les mêmes choses parce que l'on ne tient pas compte de ce qu'il dit, je pense que cela rend caduque la mission du médiateur. Je souligne, après vous avoir entendu, que vous en tenez compte et que vous essayez de faire un maximum.

Premier effort que vous avez fait, je l'avais pointé, et on en a parlé plusieurs fois en question orale, c'est évidemment la récrimination qui revient d'année en année, le manque de suivi de ces recommandations et du fameux tableau de bord.

J'allais vous poser une question, vous y avez répondu en disant que c'était fait. En tout cas, cela va paraître bientôt, si j'ai bien compris. Il y aura aussi le COSTRA qui vérifiera trimestriellement. C'est un bon point que l'on peut vous...

(Réaction de M. le Ministre Lacroix)

Tous les six mois ? Ah bon.

Deuxième question générale qui va revenir sur la DGO7, c'est vrai que suite à l'audition l'année dernière du médiateur, vous, Monsieur le Ministre, aviez admis que l'accueil des citoyens et l'amélioration de la gestion des plaintes devaient constituer une priorité. Puisque la plupart des plaintes sont adressées à la DGO7, vous aviez indiqué qu'une nouvelle direction avait été créée, qui s'appelait la Direction de la communication et des relations avec les citoyens.

J'aurais voulu poser la question, aussi bien au médiateur qu'à vous-même, puisque les questions se disperseront tantôt vers vous, tantôt vers lui. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce opérationnel ? Êtes-vous satisfait de cette mise en opération ?

Mon deuxième volet de questions portera sur le médiateur et la médiation en général. Là, je m'adresserai au médiateur.

Il y a une nouvelle fonction qui vous échoit, qui relève du niveau des pouvoirs locaux, puisque l'on sait très bien que vous aviez proposé – il y a deux ou trois ans, je pense – au ministre des Pouvoirs locaux et à l'UVCW de mettre en œuvre un projet pilote. Je sais que neuf communes avaient répondu, que certaines intercommunales avaient répondu également, étaient intéressées par le fait de votre entrée en fonction à leur niveau. J'ai cru lire que l'analyse des résultats de cette expérience pilote a débuté au dernier trimestre 2015 et s'est terminée en juin 2016, mais qu'un rapport était prévu pour le 30 septembre 2016, c'est-à-dire juste maintenant. Pourriez-vous brièvement nous dresser un bilan de ce qui a été réalisé ? Je suppose le bilan vous a été remis en date du 30 septembre, comme c'était prévu.

Deuxième élément, au premier semestre 2010, le secrétaire général du SPW avait marqué son intérêt pour la création d'un service de gestion de première ligne des plaintes adressées par le citoyen – on en a parlé plusieurs fois. Depuis 2013, vous, en tant que médiateur, vous participez au comité de pilotage de l'expérience pilote pour la mise en œuvre d'une déclaration des services aux usagers. Dans la DPR, Monsieur le Ministre, le Gouvernement s'est engagé à ce que les plaintes soient gérées en première ligne au sein des services traitants et que les problèmes récurrents soient analysés en réseau et en synergie avec le médiateur. On en a peut-être parlé un peu tantôt. Pourrait-on dresser un premier bilan de ce fonctionnement ? Cette synergie est-elle opérationnelle ? Sinon, que faut-il faire pour essayer d'améliorer selon vous ?

J'ai encore deux ou trois questions concernant la médiation en général. Concernant le renforcement des attentes des usagers, Monsieur le Médiateur, vous avez proposé que soient institués un ou plusieurs comités composés de citoyens usagers qui apporteraient un regard critique à l'égard des services qui leur sont offerts par l'administration. Pouvez-vous nous dire si c'est fait ? Si oui, pouvez-vous dresser un bilan de ce système ?

Concernant la création d'un réseau de correspondants du médiateur au sein des différentes DG, le ministre en a parlé également, mais, de nouveau, on peut dire qu'on l'a peut-être implémenté, mais est-ce opérationnel ? Moi, si l'on met un système en route et que, finalement, cela ne fonctionne pas, ce n'est pas très intéressant. Si ce n'est pas opérationnel, que souhaiteriez-vous que le ministre fasse pour que cela le devienne ?

Concernant les suspensions de délai de recours à l'administration, on en a parlé, donc je n'y reviens pas.

Je voudrais poser, c'est le quatrième registre ou le troisième registre de questions, concernant les relations entre le citoyen et l'administration. Vous constatez, Monsieur le Médiateur, que les réglementations relatives aux aides régionales – je ne pense pas que vous en ayez parlé aujourd'hui – font régulièrement l'objet de modifications. Vous conseillez, pour éviter des problèmes juridiques, que des mesures transitoires soient mises en place. Je pense essentiellement lorsqu'une législation change. Quand on pense à

l'immobilier, on est passé du bonus logement au chèque habitat, ce qui a grugé certains citoyens. Cela a provoqué une certaine cacophonie. Si l'on parle de l'énergie, on connaît tous la saga du photovoltaïque. Certains citoyens se sont sentis lésés par le changement de législation. Vous êtes pour qu'il y ait une mesure transitoire afin d'éviter, afin de se couvrir, en tout cas, au niveau juridique.

Monsieur le Ministre, voyez-vous l'intérêt de ces mesures transitoires, notamment appliquées aux deux registres que je viens d'énoncer ? Pouvez-vous vous engager à les développer si vous les estimez pertinentes ?

Concernant l'amélioration et la simplification de la réglementation – je ne pense pas que l'on en ait parlé tantôt –, vous proposez, Monsieur Bertrand, de renforcer le rôle de la cellule Legisa et de faire en sorte que cette cellule puisse examiner les nouveaux projets, les nouveaux textes en fonction de quatre critères : la nécessité, l'adéquation, la compréhension pour les citoyens et la cohérence des réglementations abordant la même thématique. Vous invitiez également de supprimer forcément ce qui est devenu obsolète, cela paraît logique.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette idée de renforcer le rôle de cette cellule Legisa ? Trouvez-vous cela pertinent ? Pouvez-vous, si vous trouvez cela pertinent, vous y engager ?

Concernant la gestion des plaintes, M. le Médiateur nous dit que 40,58 % des procédures de gestion des plaintes ne précisent aucun délai d'introduction, ni de traitement. Pour les délais d'introduction, la majorité des plaintes se situe entre 30 jours et pour le délai de traitement entre 15 et 180 jours. On en a parlé un petit peu, mais quand on voit, quand on entend le chiffre de 180 jours, c'est énorme. On sait tous que l'on travaille pour essayer de ne pas discréditer la fonction publique, mais ce chiffre de 180 jours n'est-il pas tout à fait exagéré ? Cela ne discrédite-t-il pas les agents qui travaillent dans cette fonction publique ?

Enfin, deux questions spécifiques sur la fiscalité et sur les délais. Je ne vais pas m'attaquer à la redevance – M. Jeholet en parlera tantôt. Par contre, la fiscalité automobile, vous l'avez signalé, Monsieur Bertrand, une augmentation de 300 % pratiquement, liée forcément au transfert de compétences à la Région, essentiellement taxe de circulation et TMC et Eurovignette. Vous me dites que le rapport que vous avez énoncé est pour 2015, mais que, malheureusement, en date de septembre 2016 les griefs sont toujours identiques et que l'on peut les ramener à trois :

- le citoyen continue à se plaindre de la lenteur de la procédure de remboursement ;
- il semble qu'il y ait moins de dossiers relatifs concernant la compensation automatique et que la situation s'améliore – cela, tant mieux ;
- par contre, les citoyens se plaignent de l'imbroglio auquel ils sont confrontés lorsqu'ils désirent contacter l'administration par téléphone. Souvent, c'est impossible. Le temps d'attente est exagérément long.

Monsieur le Ministre, vous avez reconnu la situation. Vous avez dit que vous allez lancer un ambitieux programme, que vous avez intitulé « Remise en état de marche ». Cela fait-il allusion à ce que vous avez dit tantôt ? Pouvez-vous faire le point sur ces deux points principaux, à savoir la lenteur de la procédure de remboursement et le fait qu'il est impossible parfois de contacter par téléphone l'administration, parfois on nous dit même, quand on est au téléphone : « Retéléphonez le lendemain, on n'a pas le temps de s'occuper de votre problème aujourd'hui » ?

Concernant les délais de paiement, d'après le rapport, les réclamations concernent surtout les dossiers de primes au logement ou à l'énergie. Les remboursements se font parfois en mois, parfois en années. Le médiateur insiste pour que les dossiers soient traités dans un délai raisonnable, c'est bien logique. Il formule deux recommandations, sur lesquelles j'aurais voulu avoir votre avis :

- revoir les processus internes de traitement des dossiers pour raccourcir le système ;
- la tenue de réunions transversales entre les administrations fonctionnelles, la direction des contentieux. Vous en avez parlé tantôt. Vous avez dit que cela a commencé.

Voyez-vous une façon d'encore améliorer, parce que les plaintes sont encore nombreuses, afin que le service public soit vraiment opérationnel et efficace.

Ma dernière intervention portera sur deux propositions d'extension du rôle du médiateur dont on n'a pas parlé du tout aujourd'hui. C'est vrai que l'on est dans un monde en constante évolution. Il est donc logique que les fonctions évoluent en fonction justement – sans jeu de mots – de l'évolution de la société. Dans ce cadre-là, seriez-vous prêt, Monsieur le Ministre, à offrir la possibilité au Parlement de Wallonie de demander au médiateur de mener une enquête si l'on constate qu'il y a des dysfonctionnements à quelque endroit que ce soit ? C'est une demande que l'on a entendue çà et là.

Deuxième demande, seriez-vous d'accord de permettre au médiateur de s'autosaisir lui-même, puisque forcément il travaille dans les administrations, à savoir, si lui-même constate un dysfonctionnement, pensez-vous que ce soit pertinent que lui-même puisse se saisir d'un problème afin de le résoudre, donc de rendre l'administration publique encore plus efficiente ?

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - D'abord, je voudrais louer, c'est important, le travail des équipes du médiateur, dans un

contexte qui n'est pas toujours simple. Il s'agit bien sûr d'un service essentiel aux citoyens, afin que ces derniers ne se sentent pas piégés par une bureaucratie qui souvent les dépasse.

Nous voulons prendre bonne note des recommandations qui sont formulées, mais on peut aussi concéder que leur mise en œuvre peut demander quelque temps.

J'ai voulu, au-delà de cela, mettre en exergue certaines recommandations qui me semblent importantes et peut-être demander au médiateur ce qu'il entend entre autres par la création d'un réseau de correspondants du médiateur et les protocoles de collaboration avec le ministre. J'aurais bien voulu connaître quel statut on pourrait donner à ces correspondants. En gros, qui fait quoi et comment ?

Je voulais aussi mettre en évidence quelque chose qui me paraît important, en autres, systématiser l'envoi d'accusés de réception des courriers et des documents qui sont transmis par les citoyens à l'administration. Je pense que le citoyen, quand il interpelle l'administration, doit pouvoir être sûr que sa demande sera prise en compte – cela me semble assez essentiel.

Vous en avez parlé, Monsieur le Ministre, d'accélérer l'envoi de documents certifiés électroniquement, je pense que c'est vraiment très important, et l'utilisation de la signature électronique. Je pense que cela, c'est vraiment très important. Je pense que l'administration est en train de se doter de ce qu'il faut.

M. Henquet a demandé aussi – je pense que c'est vraiment très important – si vous avez déjà reçu, Monsieur le Ministre, des retours des expériences pilotes menées au niveau local et, bien sûr, attirer votre attention sur la nécessité d'une simplification administrative, je pense que c'est vraiment important, en ce qui concerne les différentes réglementations.

Au niveau fiscal, le médiateur recommande le remplacement de la redevance télévision par un autre mécanisme fiscal dont l'établissement, la gestion et le recouvrement seraient simplifiés, bien sûr. On veut relayer auprès de vous cette recommandation, parce que sa mise en œuvre et son recouvrement impliquent des lourdeurs administratives, sans compter un contentieux important – pour rappel, 545 dossiers en 2015.

En ce qui concerne la taxe de roulage, les remarques exprimées sont aussi éloquentes et ne font que renforcer, Monsieur le Ministre, votre volonté d'étoffer, tant qualitativement, que quantitativement la DGO7 et rappeler que vous avez demandé au Gouvernement wallon qu'un budget de plus de 1,2 million d'euros soit dégagé en 2015 et plus de 3,6 millions d'euros à partir de 2016 au profit de la Direction générale de la fiscalité. C'est vrai aussi qu'en ce qui concerne la taxe de roulage, au niveau de la sixième réforme de l'État, cette mise en œuvre n'est pas simple. Le fait que, maintenant, on puisse étoffer les services et que l'on puisse obtenir la juste taxe que tout le monde doit payer me paraît essentiel.

Voilà, Monsieur le Médiateur, Monsieur le Ministre, ce que j'avais à dire dans un premier temps.

M. le Président. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au médiateur, M. Bertrand, et, au nom du cdH, le remercier pour la qualité de son exposé et de son rapport. C'est vraiment un document fort bien conçu, clair, informatif.

De manière très concrète et bien ordonnée, il nous permet de passer en revue l'ensemble de nos politiques et des services rendus aux administrés de la Wallonie.

Chaque cas exposé est comme un message pour l'usager aux décideurs politiques que nous sommes. C'est vraiment un instrument précieux au service, aussi, des dirigeants de notre fonction publique.

S'agissant des recommandations, certains suggèrent des réformes, mais nous sommes là justement pour en parler. Je ne vais pas passer en revue certaines questions, puisque nous avons déjà obtenu une réponse et, en tout cas, déjà des orientations à ce sujet. La plupart des rapports à l'ordre reviennent de manière récurrente, dans les rapports du médiateur. Au fil des ans, on se demande si certaines directions, certains services se montrent particulièrement défaillants à ces différents égards. On sait – vous l'avez dit tout à l'heure – qu'il y avait parfois une petite rétention de la part des dirigeants, peut-être par manque de connaissances, manque d'intérêt, ou tout simplement des lourdeurs administratives.

Certes, il ne s'agit pas pour le médiateur de montrer du doigt les mauvais élèves, comme vous l'avez dit tout à l'heure, mais faute d'un peu plus de précisions, une recommandation d'ordre général risque de rester lettre morte. Il faut donc pouvoir, le cas échéant, rappeler aux fonctionnaires dirigeants qu'il leur incombe de veiller à la bonne application des exigences légales et des bons usages consacrés par la jurisprudence.

On sait qu'il est parfois difficile, en tout cas, de mettre en œuvre des tableaux de bord. On peut penser au SIMO, Avanti, on sait que cela fait une petite révolution au sein du SPW, mais pourtant ô combien utile et combien maintenant les personnes ont vraiment ce réflexe de travailler par tableau de bord pour voir les points qui sont acquis, pas acquis. C'est vraiment un outil intéressant. Il ne faut pas nécessairement le voir comme une lourdeur dans le travail quotidien des dirigeants, des hauts fonctionnaires.

Ici, Monsieur le Médiateur, avez-vous déjà constaté certaines lacunes, certaines imperfections dans le service rendu aux citoyens ? Par exemple, l'expliquez-vous par un manque d'équipements, un manque de moyens humains ou techniques ?

Nous savons que l'administration est soumise à de sérieux efforts d'économie et cela ne me semble pas toujours justifié de dire qu'il y a un manque de moyens et que l'on ne peut pas atteindre certains objectifs. Vous, dans votre analyse, dans l'analyse de terrain, avez-vous pu constater que s'il n'y a avait pas rencontre d'objectifs, c'était dû par manque de moyens humains ou techniques ?

Enfin, je voudrais évoquer l'une ou l'autre recommandation qui impliquerait des réformes. Premièrement, la suspension des délais de recours en cas de saisie du médiateur. Vous en avez souligné, tout à l'heure, certains aspects. Ainsi, c'est déjà acquis en cas de recours de Conseil d'État. Vous préconisez de l'étendre à d'autres procédures juridictionnelles lorsque celles-ci sont prévues dans telle ou telle législation relevant de nos compétences. Pouvez-vous donner des exemples ? Quels sont les décrets et réglementations qu'il conviendrait selon vous de modifier en ce sens ?

Monsieur le Médiateur, vous exprimez le souhait de pouvoir traiter les différends entre les agents et leur hiérarchie. Cette proposition mérite sans doute d'être débattue sérieusement, mais elle apparaît délicate dans son principe. Ne serait-ce pas dévoyé l'institution du médiateur conçu pour gérer les contestations des citoyens qui s'estiment lésés par le travail des décideurs de l'administration ? Cette mission n'est-elle pas déjà assez accaparante, assez lourde pour prétendre se mettre sur le dos, des dossiers qui relèvent des relations de travail entre les fonctionnaires et leur hiérarchie. Ne serait-ce pas, par exemple, empiéter sur la fonction syndicale ? Il serait sans doute pertinent d'entendre l'avis de M. le Ministre à ce sujet.

Je viens à un point qui nous tient particulièrement à cœur, ici, au groupe cdH, c'est l'accès à tous les citoyens au service public. C'est un enjeu qui se joue sur deux plans. Premièrement, le plan technologique et, deuxièmement, sur le plan purement géographique. Sur le plan des nouvelles technologies, le problème aussi – et nous le connaissons tous – c'est celui de la fracture numérique. Nous savons qu'il est important d'avoir des formulaires en ligne, un maximum d'informations. À cet égard, nous connaissons aussi le problème des personnes qui sont éloignées du monde de l'informatique et qui, justement, ne sont pas à la pointe du progrès. Avez-vous prévu une accessibilité au bénéfice de ces publics moins bien armés ?

Je reviens sur l'autre point qui est purement géographique. Ici, nous pensons plus particulièrement aux zones rurales, aux populations éloignées des agglomérations et des grands centres administratifs. Vous saluez dans le rapport la multiplication et l'efficacité des permanences organisées par certaines administrations dans les espaces Wallonie, notamment par rapport aux thématiques du logement, des PME, le guichet de l'énergie. Le ministre propose justement d'améliorer, de moderniser le réseau des maisons de la Wallonie, comme vous l'avez si bien expliqué tout à l'heure. Néanmoins, il reste encore une question à poser. Certains services administratifs qui relevaient auparavant du niveau fédéral se sont-ils davantage rapprochés du citoyen depuis leur régionalisation ? Pouvez-vous expliciter ou nous en dire un mot ?

Le cdH a déposé une proposition de résolution visant à implanter des petites cités administratives, en privilégiant notamment les zones rurales trop souvent désertées par les services publics. Ces cités administratives rapprocheraient les citoyens de leur fonction publique. L'ambition est même d'y regrouper des fonctionnaires relevants de différents niveaux, que ce soit régional, fédéral et communautaire. Avez-vous, par exemple – c'est une question que je vous lance, Monsieur le Médiateur – un regard favorable par rapport à cette ambition ? En tout cas, votre avis nous est précieux et intéressant.

Vous semble-t-elle réalisable et voyez-vous des services administratifs qu'il conviendrait de privilégier pour une expérience pilote, par exemple ?

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter et les explications.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, bonjour à chacun et chacune.

Je voudrais d'aborder prier le médiateur de m'excuser pour mon arrivée en cours de discussion, mais nous avions comme chaque lundi quatre commissions en parallèle et nous étions retenus par une discussion sur un sujet portant un conseil d'administration avec le ministre-président et les suites de son appel à dénonciation – je vais y revenir.

Pour éviter les redites, je vais me centrer sur trois points.

Tout d'abord une question au ministre par rapport au tableau de suivi, parce que le médiateur formule des recommandations et certaines d'entre elles sont récurrentes. On sait qu'il faut parfois du temps pour que les choses puissent progresser. On sait aussi qu'il y a parfois une difficulté à mettre en œuvre certaines recommandations, dont certaines apparaissent davantage de bon sens. Cette idée de tableau de bord qui permet de faire le point de façon constante, de façon continue par rapport aux recommandations du médiateur paraît intéressante. Je voulais voir avec le ministre si le Gouvernement avait déjà un point de vue sur le sujet.

C'est d'autant plus pertinent que cette commission travaille sur l'idée d'un tableau de suivi des observations de la Cour des comptes. Cela s'inscrit dans une logique de progression continue de l'administration qui est intéressante et qui est un élément commun avec cet autre débat sur lequel nous reviendrons sans doute dans les prochaines semaines. C'est ma première question.

Deuxièmement, un élément dont on parle peut-être moins souvent, mais qui est également intéressant à mon sens, ce sont les missions de service public qui sont exercées par des organisations qui ne sont pas l'administration wallonne. Un certain nombre de missions de service public est exercé par des tiers qui l'accomplissent pour le compte des pouvoirs publics à partir d'un certain nombre de règles qui sont propres au service public et, malheureusement, le médiateur n'est formellement pas compétent par rapport à cette part du service public fonctionnel – pour l'appeler simplement. Je voulais voir avec le ministre si le Gouvernement pourrait être ouvert à une réflexion qui conduirait à étendre les garanties que M. Onkelinx a bien rappelées du médiateur et de l'ambassadeur qui constitue pour le citoyen, les usagers de l'administration, d'étendre ces garanties à cette autre part du service public portée par des organisations, des associations pour compte des pouvoirs publics.

Enfin, troisièmement, même si je sais que le ministre l'a évoqué dans son préambule, je voulais revenir sur la question du cadre par rapport aux atteintes à l'intégrité, puisque c'est la discussion que nous avions avec le ministre-président qui avait, au mois de mars, formulé un appel solennel ici, en séance plénière : « Tous les agents qui ont quelque chose à dire seront écoutés, respectés et protégés ». Ce sont les mots du ministre-président. On agit aujourd'hui d'une façon un peu artisanale en la matière. Il appelle les agents à lui écrire ou à écrire au ministre compétent et à saisir la hiérarchie, mais comme ce reportage édifiant de *Questions à la Une* nous le rappelait il y a quelques jours, lorsque la hiérarchie est elle-même en cause, ce n'est pas évident pour un agent de s'adresser à elle alors qu'elle est potentiellement impliquée dans un dysfonctionnement ou dans un fait délictueux. Il en est de même lorsque le ministre est sur la sellette comme c'est le cas avec le dossier de l'Office wallon des déchets et donc je pense qu'il y a consensus pour considérer que le cadre dans lequel on est aujourd'hui doit évoluer quelque chose de penser en fonction de cette nécessité.

C'est là que le médiateur peut jouer un rôle. Il en joue un dans le cadre de la procédure telle qu'elle existe au niveau fédéral, telle qu'elle existe au niveau flamand, je pense également. Je continue à ne pas comprendre pourquoi le Gouvernement veut se distancier de ces dispositifs. Le Gouvernement a-t-il peur du médiateur ? Le Gouvernement considère-t-il que le médiateur n'offre pas les garanties d'indépendance qui sont nécessaires dans ce cadre alors qu'il est organiquement indépendant du Gouvernement et d'ailleurs désigné par ce Parlement ?

Je voulais revenir sur cet enjeu parce que l'on a parfois trop souvent tendance dans notre pays – pas seulement dans notre Région d'ailleurs – à créer un nouveau « bidule » quand quelque chose se passe alors que des aménagements à l'intérieur des structures qui existent et en les chargeant de tel ou tel rôle peuvent parfois utilement répondre aux nouveaux enjeux qui se posent. Je voulais revenir, Monsieur le Ministre, sur cette question. Je vous écouterai pour le reste dans la réponse que vous formulerez aux questions qu'ont également posées mes collègues.

(M. Onkelinx, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - En matière de fiscalité, dans son rapport, le médiateur regrette le recours systématique aux huissiers, par ailleurs particulièrement coûteux à la fois pour les contribuables et pour l'administration. Par rapport à cela, le directeur général vous a répondu dans un courrier indiquant trois avancées pour répondre à cette problématique : d'une part, la saisie-arrêt, c'est-à-dire lorsqu'une saisie directe est effectuée auprès d'un tiers créditeur ; d'autre part, la récupération auprès des notaires ; enfin, l'étape supplémentaire d'un courrier de rappel amiable avant l'intervention d'un huissier. Je voudrais demander au médiateur si ces dispositions correspondent à ce qui était souhaité par rapport à la remarque initiale et demander au ministre s'il est déjà en mesure de faire une évaluation de ces trois dispositifs que sont la saisie-arrêt, la récupération auprès du notaire et le rappel amiable en termes, par exemple, de nombre pour chacune de ces trois possibilités.

Ma deuxième réflexion a trait aux réclamations en matière de taxe de roulage. Elles ont quadruplé par rapport à 2014. La lenteur des remboursements est pointée par le médiateur lorsque le citoyen se défait de son véhicule et qu'il le remplace. Quand il y a donc remplacement de véhicule, le mécanisme de compensation est-il opérationnel, puisque le mécanisme de compensation qui est en vigueur veut que l'on décompte du nouveau montant à payer pour le nouveau véhicule le montant payé en trop par le contribuable pour l'autre véhicule dont il s'est défait en cours d'année ?

Sont pointés aussi les problèmes de contact avec l'administration dans le sens où il serait difficile d'avoir quelqu'un en ligne. La situation s'est-elle améliorée.

(M. Drèze, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Une question à destination du ministre. Vous avez dit, Monsieur le Ministre, que le tableau de bord serait examiné en gouvernement semestriellement. Pouvez-vous vous engager à le communiquer systématiquement au Parlement ?

M. le Président. - La parole est à M. Bertrand.

M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - Je vais essayer de répondre à toutes les questions pour ce qui concerne ma partie.

Pour la DGO7 je crois que le ministre en parlera, mais effectivement la direction de communication et de relation avec le citoyen a bien été installée. Il y a une dame qui est en charge de la direction de ce service que nous avons rencontrée et avec laquelle nous travaillons.

Les pouvoirs locaux je n'en ai pas parlé, Monsieur Henquet, parce que je pensais en parler en Commission des pouvoirs locaux, de l'énergie et de l'aménagement du territoire. Simplement deux infos, pour les intercommunales du secteur de l'eau, Aquawal vient d'approuver le rapport provisoire définitif et pour le secteur des intercommunales de déchets, on essaye encore d'en convaincre une et comme cela on aura toutes les intercommunales wallonnes, mais l'objectif, contrairement à l'engagement de septembre, ce serait que pour la fin de l'année les deux rapports définitifs soient approuvés et puissent être transmis au ministre Furlan.

Concernant les communes, je le dirai en commission, mais les communes, ce sont huit ou dix communes, et il y a peu de réclamations significatives, mais nous les réunissons deux fois par an pour échanger leur appréciation de ce qui se dit comme réclamation dans les communes.

En ce qui concerne la déclaration de service aux usagers, c'est vrai, vous dites que vous faites partie du comité de pilotage, mais je pense que je vais laisser au ministre le soin de répondre, parce que je pense qu'il y a eu plusieurs initiatives dans tous les sens et nous-mêmes nous sommes un peu perdus en la matière. Le ministre de la Fonction publique doit avoir une meilleure vision.

Quelque part mon projet de guide de bonne administration c'est aussi une déclaration de service aux usagers. À ce sujet-là je tiens à dire que c'est vrai, il y a déjà des choses qui existent, mais j'attire l'attention sur le fait que la charte de bonne conduite administrative, c'est l'annexe 1 au statut du personnel du SPW. Donc, le lien disciplinaire, il est là. C'est une charte de comportement qui peut, le cas échéant, initier une action disciplinaire.

Quand je fais ce projet de guide de bonne administration, ce n'est pas du tout dans une destination disciplinaire, c'est vraiment dans le but de définir les comportements d'un agent et d'un service que le citoyen est en droit d'attendre. C'est cela. J'ai même essayé de les écrire de manière positive et pas selon la formule : « L'agent ne peut pas » ; mais plutôt : « L'agent est soutenu à faire ceci ». C'est plutôt cela le sens de mon guide. Je sais qu'il existe des choses dans les statuts actuels, mais je veux casser cette idée que la bonne conduite administrative est liée uniquement à l'agent dans son fonctionnement. Non, c'est une appréciation, c'est, comme on dit, viser l'excellence dans le fonctionnement des services et des agents.

Le comité des usagers, c'est une recommandation que je formule. Évidemment, ce n'est pas à moi à le mettre sur pied, je sais qu'il y a des initiatives très précises qui ont été mises sur pied, notamment dans le cadre de la préparation du contrat d'administration.

Messieurs Henquet et Onkelinx, il n'y a pas de réseau de correspondants, mais, comme je vous l'ai déjà dit, mes collaborateurs ont tous leurs correspondants.

Dans mon schéma d'un système intégré à deux niveaux, soit première et deuxième ligne, le réseau des correspondants, ce sont les responsables de la première ligne qui, une fois par an, avec le médiateur, se verraient pour faire le point et échanger les bonnes pratiques. C'est comme cela que cela fonctionne au niveau des SPF, au niveau fédéral. Dans chacun des SPF fédéraux, il y a maintenant un service de première ligne et chaque année, avec le médiateur fédéral, il y a un échange de bonnes pratiques, d'examen – que s'est-il passé comme réclamations aux finances, à la sécurité sociale, et cetera.

Voilà un peu ce qui devrait être le réseau des correspondants, mais on n'est pas encore à ce système intégré et si je peux répondre à M. le Ministre, c'est vrai qu'il y a des initiatives, mais j'espère – c'est un appel que je fais – que ces initiatives sont lisibles et simples. C'est clair que s'il y a 20 ou 30 boîtes aux lettres de première ligne, je crains que, une par DG, c'est un choix – moi je n'ai pas à faire le choix – c'est vraiment la responsabilité, moi je propose. Mais je crains vraiment que s'il n'y a pas une vision peut-être au départ un peu organisée, que, finalement, dans telle administration, on ait ceci, puis dans telle autre, cela, que les sites Internet ne soient pas faits de façon similaire, voire identique. Je suis donc vraiment preneur – et vous le savez – je veux vraiment activement participer au développement de ce réseau et de cette première ligne.

Les mesures transitoires, Monsieur Henquet, évidemment, c'était très lié au rapport 2014, on avait vécu une année difficile que l'on a encore vécue en 2015, mais la transition dans les régimes d'aide des primes à l'énergie et des primes logements, souvenez-vous, il y avait eu trois régimes différents en l'espace de six mois et en 2015, nous avons encore reçu beaucoup de réclamations de gens qui, de bonne foi, avaient déposé leur projet sous l'empire de la première réglementation et puis, au moment où l'on arrive au

dépôt des factures, on dit : « Vous avez oublié ceci ou cela, vous ne vous êtes pas informé durant la période ».

Sur base de cela – et c'est un vieux constat – on demande au législateur, quand il adopte des réglementations, de ne jamais perdre de vue la période transitoire, les situations, voire les droits qui ont été créés ou en tout cas escomptés par les citoyens, donc de vraiment avoir une attention à la période transitoire, qu'elle permette aux citoyens de se retourner d'un régime vers l'autre.

Pour être très clair, nous n'avons quasi plus de réclamations pour l'énergie et le logement – j'en parlerai aussi demain – tout simplement parce que beaucoup de dossiers ont été introduits durant cette période, il y en a peu maintenant, et il faut être honnête, maintenant on est dans le nouveau régime, donc, le régime est plus ou moins intégré par les citoyens.

En ce qui concerne les délais de traitement, à notre niveau, Monsieur Henquet, c'est clair que nous avons une moyenne et tous les mois, je vérifie auprès de mes collaborateurs les dossiers que nous appelons dormants à 45 jours, tout simplement parce que mon collaborateur n'a rien fait, parce qu'il n'est pas venu de réponse de l'administration. C'est clair qu'il y a des administrations – et je le dirai dans les administrations fonctionnelles – où il faut des mois avant d'avoir une réponse. Cela existe.

Évidemment, je ne viens pas avec 200 dossiers dans ces administrations, mais j'en ai cinq ou six et il faut des mois avant d'avoir une réponse de l'administration. Ici, je peux le citer, parce que j'ai dit qu'il y avait des améliorations. La Direction du contentieux, il y a effectivement des dossiers qui ont pris deux ans, trois ans, quatre ans avant d'avoir une réponse, mais je l'ai dit aussi tout à l'heure, il y a une amélioration vraiment importante qui est intervenue durant cette année, parce que je pense que le management a vraiment pris conscience des difficultés qui étaient créées et des mécanismes ont été mis sur pied au sein de cette direction.

Monsieur Henquet, c'est vrai qu'effectivement, ici et là, j'ai évoqué quelques améliorations de l'institution du médiateur que j'ai lancées à la réflexion générale. Je n'ai pas mis cela dans mon rapport 2015, je ne les ai donc pas évoquées – et j'anticipe déjà ce que M. Hazée a dit –, mais c'est vrai que les autres institutions de médiation en Belgique, le Parlement qui lui est lié a le pouvoir de demander une investigation spécifique au médiateur lorsque le Parlement constate, au travers par exemple d'un rapport de la Cour des comptes. Ls deux angles sont différents, la Cour des comptes, son analyse, c'est la bonne gestion des deniers et cela peut évidemment avoir des conséquences sur l'organisation, le management, le fonctionnement. L'approche du médiateur n'est pas celle-là, l'approche du médiateur, c'est la relation avec le citoyen, le service qui est fourni au citoyen, qui n'est pas la même.

On peut évidemment, en fonction de cela, voir des améliorations apportées à l'organisation et au fonctionnement de l'administration.

L'autosaisine, c'est une réflexion, Monsieur Henquet, en Belgique, aucun médiateur n'a l'autosaisine, je suis très clair à ce niveau-là, mais c'est clair que régulièrement, quand nous voyons l'un ou l'autre quotidien – je ne le cache pas – qui relate des faits, c'est clair que si je le pouvais, je m'autosaisirais, parce que je vois un vrai problème – lorsqu'il s'agit d'un problème de transport scolaire –, mais si je n'ai pas la personne qui me saisit, je ne peux rien faire. Je le dis donc très clairement.

Alors oui, on pourrait dire : « Oui, mais tu n'as qu'à contacter pour qu'ils te saisissent ». Oui, c'est vrai, je pourrais, il y a toujours des moyens, mais quand je constate des dysfonctionnements ponctuels, je ne peux rien en faire, je peux juste le voir, le cas échéant dire à l'association, au ministre : « Vous savez, j'ai déjà traité des problèmes de telle nature en matière de transport scolaire ». Je prends cela, parce que ce sont souvent des cas très sensibles qui apparaissent dans la presse.

Le réseau de correspondants, j'en ai parlé, Monsieur Onkelinx, la signature électronique, je pense que cela se fait progressivement et je le souligne vraiment, mais il faut encore du temps. Par exemple, concernant l'administration de l'énergie, M. le Ministre l'a évoqué, c'est clair que pour les primes à l'énergie, il y a vraiment un processus de modernisation et de simplification qui est intervenu – je tiens à le dire et c'est relativement récent – où la demande peut être envoyée électroniquement, mais je dois quand même dire que lorsqu'il faut envoyer les annexes, on doit le faire par recommandé. Donc, joindre des annexes scannées au fichier principal n'est toujours pas possible en l'état actuel des choses, et heureusement qu'il y a encore la possibilité de les envoyer.

Je souligne vraiment les progrès, mais tout n'est pas changé du jour au lendemain. Ce sont des choses qui se font à la satisfaction, je crois, des citoyens.

Madame, pour le rappel au fonctionnaire dirigeant des exigences légales et jurisprudentielles, c'est clair que c'est plutôt un appel aux ministres fonctionnels qui, eux, doivent rappeler, ce n'est pas le médiateur. Il fait ses recommandations et puis, c'est au ministre et je crois que Monsieur le Ministre, l'année passée, vous vous étiez engagé aussi effectivement à faire des rappels via le COSTRA.

Je dois quand même vous dire que l'année passée, pour le rapport 2014, j'ai envoyé mon rapport à tous les fonctionnaires généraux en mettant dans la lettre les recommandations qui visaient l'administration

concernée. Moins de la moitié des fonctionnaires m'ont répondu, même envoyer un accusé de réception. Moins de la moitié, alors que l'on demandait : « S'il vous plaît, pouvez-vous réagir ? ».

Je sais que les fonctionnaires sont en contact avec le ministre. Si le fonctionnaire me dit : « Le ministre va vous répondre, mais dans 15 jours en commission » ; très bien, mais je n'ai même pas cette réponse. Que puis-je faire ? Je dois continuer à travailler avec eux. Ce sont mes interlocuteurs, donc je veux de bonnes relations. Si l'on ne répondait pas à la Cour des comptes, je pense que l'on dirait que ce n'est pas normal de ne pas répondre à la Cour des comptes. Par contre, au médiateur, on peut ne pas répondre. Parfois – je ne généralise pas –, mais cela arrive et il me semblait important de le dire.

(Réaction d'un intervenant)

Le manque de moyens et de personnel, honnêtement, je pense que ce n'est pas à moi d'en parler. Je peux le voir, c'est clair qu'il y a des services qui souffrent plus que d'autres, mais c'est clair que par les opérations de simplification, de modernisation qui sont entreprises, notamment avec l'eWBS, il y a des compensations qui font que la diminution de ressources humaines peut être compensée par l'amélioration des nouvelles technologies.

Les différends relatifs aux fonctionnaires et aux administrations, d'accord, c'est aussi une recommandation que j'ai mise, tout simplement parce que mes trois autres collègues médiateurs institutionnels sont compétents. Je suis là depuis quatre ans, je regarde un peu comment fonctionnent les autres institutions de médiation, elles sont compétentes.

Pensez-vous que ma collègue fédérale a 10 recours de fonctionnaires par jour ou par semaine ? Je crois qu'elle en a 50 par an. Les mécanismes existent effectivement au sein des administrations, c'est clair, mais aujourd'hui, avec la possibilité qui est reconnue au citoyen de saisir le médiateur et suspendre ainsi le recours au Conseil d'État, pour le fonctionnaire qui aurait une difficulté, c'est un mécanisme possible.

Si vous avez lu mon rapport, j'ai essayé de distinguer ce qu'il fallait entendre par « différends ». Les différends disciplinaires, et cetera, ce n'est pas à moi à m'en occuper, les procédures existent au sein des administrations. Par contre, je vous le dis, il y a des situations où j'ai été saisi par un citoyen, j'ai interrogé la secrétaire générale qui m'a répondu. J'ai fait un travail de médiation alors que cela concernait une épreuve de statutarisation de fonctionnaire du DNF dans telle circonstance. *Stricto sensu*, elle aurait pu dire : « Je ne réponds pas, Monsieur le Médiateur ». Quand l'administration voit que l'on peut aider à la solution d'une situation, il est tout à fait de l'intérêt du haut fonctionnaire d'apporter la collaboration au médiateur.

Concernant l'accessibilité, nous sommes très sensibles. J'ai demandé à mes collaborateurs qui étaient là avant moi. Ils me rappellent qu'il existait, à un moment, un bus qui faisait le tour de la Wallonie. Je ne sais pas quels sont les projets, mais nous étions aussi présents à cette époque dans plus de villes, dans quasi tous les chefs-lieux d'arrondissement. On a diminué cela parce que plus personne ne venait à ces permanences. Le débat revient souvent de maintenir Liège, Charleroi et Mons, je veux les maintenir tous les 15 jours. Je rappelle que nous nous rendons à la simple demande à Tournai, à Libramont, à Philippeville, dès qu'une personne exprime le besoin que l'on vienne soit à l'Espace Wallonie du lieu, soit chez la personne elle-même, lorsque c'est une personne qui est en difficulté de bouger, de venir à la permanence.

Monsieur Hazée, concernant le tableau de bord, je trouve important qu'il vous soit communiqué. C'est moi qui ai communiqué le tableau de bord au responsable de la cellule Audit, parce qu'il fallait qu'à un moment les choses bougent. J'ai eu l'occasion de le connaître, je lui ai dit : « On a fait le travail pendant des semaines de reprendre toutes les recommandations, Région wallonne et Communauté française. Le travail est fait, voilà notre estimation. Maintenant, c'est à toi à le tenir à jour avec les administrations ». Je suis content que cela évolue.

Évidemment, la mise à jour de ce tableau, nous le faisons en interne, mais il ne faut pas demander au médiateur... On suit beaucoup de choses avec mes collaborateurs, mais on n'est pas capable de suivre tout ce qui se fait au COSTRA ou dans chaque DG. Il y a aussi les responsabilités premières au sein de l'administration.

Les missions de service public exercées par des tiers, c'est aussi un débat, Monsieur Hazée. La Communauté germanophone à l'unanimité, le Parlement en janvier vient d'adopter un décret, ajoutant cette mission à l'Ombudsman de la Communauté germanophone. Tous les groupes politiques ont donc approuvé. Ils ont ajouté une disposition disant que le médiateur est également compétent pour les organismes qui assurent des missions de service public et qui reçoivent un financement public pour exercer cette mission.

C'est un débat. Je n'éprouve pas 50 demandes en la matière, mais je pose simplement la question : pour le transport en commun qui est à fermer essentiellement en Province de Luxembourg, je ne sais pas très bien qui est compétent. Si j'ai une plainte, je crois que je vais l'envoyer à la SRWT, qui va l'envoyer au TEC, et cetera. Je n'ai donc pas une compétence directe. Néanmoins, c'est un débat. J'ouvre des débats et c'est à vous de voir ce que vous pensez, si c'est un bien ou si ce n'est pas un bien.

Je n'ai pas parlé des atteintes à l'intégrité, dans mon rapport parce que ce n'est pas dedans. M. le Ministre me

permettra quand même d'insister simplement sur le modèle qui existe à tous les autres niveaux de pouvoir. J'attire à nouveau l'attention des parlementaires ici : c'est vrai qu'il faut une procédure interne, comme vous l'avez mentionné, Monsieur le Ministre, et ce sont les systèmes qui existent dans les autres niveaux de pouvoir – Flandre, Fédéral et Communauté germanophone. Je considère qu'il faut une autorité externe pour certains cas.

À nouveau, l'expérience au niveau fédéral, sur l'année passée, elle a reçu 25 demandes, dont quatre ou cinq dossiers maximum pour tous les fonctionnaires fédéraux, y compris SNCB, et cetera – ce ne sont donc pas uniquement les SPF – où il y a une enquête plus approfondie, avec protection du dénonciateur, enquête et contact. D'ailleurs, au sein de l'institution, c'est une personne qui est vraiment en dehors de la structure. On ne peut évidemment pas traiter une réclamation et en même temps traiter un problème relatif à l'intégrité d'une personne de cette administration. Une séparation est très claire au sein de l'institution fédérale.

Je ne peux que plaider la pro domo, comme on dit. Il existe une institution indépendante, elle est liée au Parlement. Je le dis clairement : faut-il recréer un nouvel organe, dont il faudra s'assurer de l'indépendance, pour pouvoir protéger efficacement celui qui a fait le signalement, et qui pourra efficacement mener une enquête au sein de l'administration ? C'est un débat qui m'échappe, dans le sens où c'est un débat de nature politique.

Monsieur Drèze, il y a déjà des formes de compensation, nous le voyons dans les dossiers, lorsque l'administration fiscale voit qu'il y a une dette dans l'un, mais qu'elle doit dans l'autre, elle fait déjà la compensation. L'administration a aussi évolué en la matière.

Il reste quelques anciens dossiers, mais mon collaborateur me dit que cela devient très marginal – c'était la difficulté – entre le SPF Finances et l'administration wallonne, où la compensation n'était pas possible, puisque l'on se trouvait sur deux niveaux différents. Cela a causé beaucoup de problèmes au début, c'était les Finances et le régional. Maintenant, on a largement dépassé cela.

Concernant les contacts avec l'administration, je ne sais plus ce que vous avez dit, Monsieur Drèze.

M. Drèze (cdH). - C'était au niveau de la taxe de roulage, quand il y a des remboursements.

M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - M. le Ministre l'a dit tout à l'heure, c'est clair que cela reste une des difficultés, le contact du citoyen avec l'administration, notamment au niveau téléphonique. Je crois que vous avez tous entendu ces cas où les personnes attendent, puis cela se coupe après 10 ou 20 minutes d'attente. Cela reste encore une difficulté, mais je crois que les mesures sont prises au sein de cette administration pour résorber ces difficultés.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix pour les réponses à ses propres questions.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vais essayer d'être le plus exhaustif possible dans mes réponses, n'hésitez pas à me réinterroger le cas échéant si j'avais oublié quelque chose.

Monsieur Henquet, sur la DGO7 et notamment la manière dont on gère les plaintes, vous avez posé une question. J'y avais déjà répondu dans mon exposé de départ, mais j'y reviens. C'est au sujet de la création de la direction de la communication et des relations avec les citoyens. Depuis lors, l'accueil s'est fortement professionnalisé et les agents du *call center* de la DGO7 ou du 1718 travaillent bien à une cadence plus accélérée avec un niveau de qualité bien meilleur qu'auparavant. Néanmoins, ces améliorations ne sont pas encore suffisantes parce que les appels sont très nombreux.

Nous avons travaillé avec la DGO7, le secrétaire général et le département informatique pour mettre en œuvre, dans les prochaines semaines et les prochains mois, toute une série d'améliorations structurelles destinées à améliorer l'accueil de première ligne dans les *call centers* et également les guichets de proximité.

Outre cet accueil de qualité indispensable, et après avoir entamé la remise à niveau de son cadre, la Direction générale de la fiscalité reconstruit actuellement tous ses processus et son système d'information. Ce chantier est un travail de plusieurs années, mais les premiers résultats concrets et structurels sont attendus à l'horizon 2018, notamment avec la création du dossier fiscal unique et le portail MyWalFin, sorte de Tax-on-web wallon. On avance, mais c'est une entreprise conséquente.

Sur le service de première ligne en lien avec le médiateur, en ce qui concerne la gestion des plaintes, j'avais déjà un peu devancé vos interrogations, puisque le SPW s'est doté, dans le contrat d'administration, d'un projet transversal qui vise à déployer une méthodologie commune de gestion des plaintes. Je pense que le médiateur est bien plus au courant que moi du nombre de mécanismes et de dispositifs de gestion de plaintes, mais il y a au minimum 80 dispositifs de méthode de gestion de plaintes au SPW, donc je crois qu'il faut effectivement rationaliser tout cela. Le travail d'inventaire qui a été réalisé par le médiateur est utilisé par le groupe de travail mis en place pour piloter ce projet et l'on avance dans le processus de l'harmonisation et je voulais remercier le médiateur pour ce travail d'inventorisation. Je crois qu'il a pointé du

doigt un problème majeur, mais qui est en voie de solution.

Pour les mesures transitoires, je pense également, mais M. le Médiateur est revenu et a réexplicité son avis sur la question, je pense qu'en ce qui concerne le chèque-habitat, je n'ai pas eu connaissance effectivement de plainte ou de quelqu'un qui se serait estimé lésé et qui aurait voulu bénéficier des dispositions transitoires, mais je rappelle que notamment – et je reviendrais sur l'aspect Legisa – quand nous introduisons des modifications aussi substantielles, il y a bien sûr un avis qui est demandé à Legisa et il peut recommander un système transitoire, mais en termes de chèque-habitat, je pense que la lisibilité du dispositif et la publicité qui ont été faites par le Gouvernement ont été suffisantes.

Je vous rappelle également que tous les compromis de vente signés avant le 31 décembre de l'année en cours permettaient de bénéficier du bonus logement et qu'au 1er janvier de l'année qui démarrait, on était dans le chèque- habitat, mais l'ensemble des notaires, l'ensemble des fonctions et la publicité autour du conclave budgétaire et des débats budgétaires ont fait largement écho à ces dispositifs. Je ne pense pas, en la matière, avoir vraiment eu de soucis et de problèmes.

Pour ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, ce n'est pas manquer de fair-play, mais je vous renverrai au ministre en charge de l'Énergie et du dossier.

Pour Legisa vous avez également proposé de travailler davantage avec Legisa ou de renforcer son rôle. Je crois qu'un travail de recentrage a été réalisé pour que la cellule Legisa intervienne au meilleur moment dans le processus de rédaction des textes réglementaires. En effet, elle constatait que certaines recommandations intervenaient tardivement et ne pouvaient être retenues pour cette raison. On a la volonté de faire en sorte que Legisa ait un rôle anticipé à la rédaction des textes et la gestion des régimes transitoires fait aussi partie des bonnes pratiques que la cellule Legisa peut apporter.

Sur la fiscalité liée essentiellement aux automobiles, je pense que M. le Médiateur a rappelé qu'il y avait une série d'améliorations importantes par rapport à la gestion des textes de roulage pour lesquelles les erreurs du passé sont maintenant largement derrière nous ou qui permettent maintenant la gestion des compensations quand les usagers changent de véhicules.

Concernant le solde des dossiers de 2013 , l'administration, compte tenu de l'absence d'un transfert légal des archives fédérales, n'a plus d'autre solution que d'envoyer un rappel à l'appui duquel le citoyen peut apporter toute preuve de sa régularité par rapport aux créances récentes ouvertes sur les fichiers qui étaient transmis par le Fédéral. Rappelons-le, c'était un système tout à fait hybride.

Concernant les difficultés d'atteindre par téléphone le service, je viens d'y répondre en soulignant les efforts déployés afin d'optimaliser l'accueil de première ligne.

Pour conclure, de manière plus générale, concernant la gestion des plaintes et notamment en termes de fiscalité, je rappelle quand même que ce sont 3 millions de documents qui sont transmis annuellement par la Direction générale de la Fiscalité : les taxes de masse, la redevance télévision, la taxe de circulation, de mise en circulation. Rien qu'un pour cent de plainte, ce sont déjà 30 000 cas à traiter. Si 99 % des dossiers se passent bien, qu'il y a un pourcentage qui grippe, cela fait 30 000 dossiers et c'est évidemment énorme. On doit bien se rendre compte que l'on ne parle pas d'une petite taxe qui concerne une minorité de nos concitoyens, on parle ici bien de taxes de masse ou d'impôts de masse.

Concernant les dysfonctionnements via le recours à l'enquête d'un médiateur, cela rejoint des questions posées par M. Hazée à ce sujet au niveau de l'intégrité, de la manière dont on permet aux agents de pourvoir faire état de dysfonctionnements majeurs, sur la proposition de l'autosaisissement, je pense que le médiateur a répondu lui-même à la capacité de s'autosaisir ou non en disant que ce mécanisme n'existait pas. D'autre part, il en a montré également l'intérêt, mais aussi les limites de prudence que l'on devrait y fixer si l'on y arrivait un jour, car il a cité le cas d'articles de presse qui pouvaient le conforter dans des analyses qu'il aurait portées précédemment. Je pense que l'attention portée par le médiateur sur ses points précis est importante, cruciale, mais s'autosaisir sur la base de seuls éléments relayés par la presse me semble quand même aller très vite en besogne.

Ce qui serait souhaitable – et j'y reviendrais – c'est que lorsque l'on aura mis en place le système qui n'est pas le système préconisé par le médiateur aujourd'hui – et je reviendrais pour le rappeler à nouveau, puisque je l'ai fait dans ma réponse, mais M. Hazée n'était pas là, ce n'est pas un reproche, il doit faire preuve d'ubiquité et être présent à différentes commissions et ce n'est pas simple – dans le processus qui va être mis en place, il faudra laisser à tout un chacun le droit d'intervenir.

Dans le cadre de la commission « intégrité » qui sera présidée par un magistrat indépendant, il est clair que tous les faits relatifs à des affaires en cours qui auraient été analysés précédemment par le médiateur pourraient être déposés dans les mains du fonctionnaire en charge de l'instruction et puis de cette commission et du magistrat indépendant. Ce n'est pas parce que l'on ne confierait pas au médiateur un soin d'instruire – comme il l'a proposé – les plaintes en première ligne que nous lui refuserions d'intervenir dans le processus.

Pour rappeler le processus tel que nous l'envisageons au niveau du Gouvernement, il y a un référent « intégrité » au sein des directions générales qui est proposé avec une protection des lanceurs d'alerte, à

l'instar de ce qui existe déjà dans le cadre des plaintes pour harcèlement et cela fonctionne. Que fait-on ? On se cadre sur la protection en matière de harcèlement qui a démontré ses preuves jusqu'à aujourd'hui à travers le processus mis en place, soit une instruction de la plainte par un référent qui est intégré.

(Réaction d'un intervenant)

Ce sera à la Secrétaire générale à déterminer qui est le référent « intégrité ». Ce sera un fonctionnaire, référent « intégrité » qui est logé au sein du secrétariat général ou au sein du fonctionnaire dirigeant des OIP qui aurait également un rôle de médiation de première ligne et puis nous avons – tout ne doit se faire en interne – l'ambition et la volonté de mettre en place une commission « intégrité » qui est présidée par un magistrat totalement indépendant de l'administration. C'est un magistrat qui a l'expérience et la capacité de faire preuve d'impartialité, d'instruire et d'amener jusqu'au bout la procédure de par son métier de base.

Je ne pourrais pas aller plus loin dans les précisions de ce jour, car la question fait toujours l'objet de débats avec mes collègues du Gouvernement wallon, mais voilà ce que je pouvais préciser en la matière.

Je reviens sur d'autres questions qui ont été posées par d'autres collègues, notamment sur tout ce qui a été fait pour améliorer l'information au citoyen en matière de fiscalité. Je pense que cela a été posé par MM. Henquet, Onkelinx et Drèze – si j'ai oublié d'autres intervenants, qu'ils m'en excusent. Effectivement, durant l'exercice 2015, le nombre de dossiers dit à problèmes a quelque peu diminué si on le compare à l'exercice précédent 2014 qui était assez catastrophique. Le nombre de dossiers est passé de 183 dossiers dans le rapport de 2011 à 123 dossiers dans le rapport de 2012, à 134 dossiers en 2013 et 242 dossiers en 2014 – c'est le moment où la fiscalité automobile part du Fédéral et revient au pouvoir régional. On est à 196 dossiers durant l'exercice 2015. Je n'ai pas encore les chiffres pour l'exercice 2016 puisqu'il est encore loin d'être clôturé, mais le médiateur a rappelé opportunément que dans l'actualité qui fera l'objet d'un prochain rapport, il constate une nette diminution du contentieux sur ce sujet.

Effectivement, le manque de ressources humaines impacte largement aussi la réalisation des objectifs de la direction du contentieux. Il semble donc que l'apport de trois nouveaux juristes en 2015 a un impact positif espéré, mais il ne l'aura que durant cette année.

Par rapport à la situation décrite l'année dernière, la situation a évolué comme suit : les trois juristes remplaçants ont rejoint le service dans le courant du premier semestre 2015. L'effectif du service du contentieux est constitué d'un directeur, de cinq juristes contractuels et de six collaborateurs administratifs. Deux juristes ont quitté le service respectivement le 19 novembre 2015 et le 1er septembre 2016 pour des fonctions statutaires dans un cas et plus rémunératrice et de proximité. Un nouveau juriste a intégré l'équipe au 1er octobre 2016. À ce jour, le service compte donc quatre juristes dont un devra être intégralement formé. Au niveau des six collaborateurs administratifs en place, un sera promu dans un autre service au 1er novembre 2016 et devra donc être remplacé. Dans un service aux effectifs restreints, chacun participe aux tâches collectives en plus de son travail personnel et chaque absence est évidemment sanctionnée par un accroissement de la charge des collaborateurs en place qui suppléent les collègues absents et un allongement des délais.

Certaines tâches ne peuvent pas ou plus être effectuées régulièrement. Par ailleurs, les départs et les arrivées au niveau du personnel entraînent un surcroît de charges administratives dans l'organisation des formations. Cet effet est particulièrement sensible lors du deuxième semestre de 2016. Par conséquent, les délais de traitement de l'ensemble des dossiers n'ont pas pu être raccourcis de manière significative même si des progrès ont été enregistrés dans certains secteurs ; cela a été d'ailleurs reprécisé dans le débat.

La grande majorité des cas dits « à problème » reste les primes à la réhabilitation et à l'énergie. L'administration reste particulièrement attentive en fonction de la fragilisation des réclamants qui sont souvent des particuliers dans le contexte économique et social actuel.

La programmation de l'effort soutenu annoncé sur ce secteur, dès le renfort des effectifs de la direction, a toutefois cette année encore été contrariée en raison des absences précitées que je viens d'expliciter.

S'il est vrai que l'on peut regretter la longueur de temps qu'un dossier met à se résoudre et qui n'est pas exclusivement imputable à l'administration, celle-ci reste donc attentive à réduire les délais dans la mesure de ses moyens actuels.

En ce qui concerne le futur, la révision des processus et procédures dans le cadre de la nouvelle comptabilité publique WBFin privilégiera, lorsque le cas juridique le permet, une intervention en amont du contentieux dans une double optique de diminution des délais et d'éviter le passage des liquidations ultérieures par le contentieux ou d'en accélérer le traitement ultérieur.

Je pense avoir été complet sur le sujet. Il y a également quelques questions sur la manière dont on travaille notamment au niveau de l'envoi d'un courrier qui rappelle les obligations en matière de redevance télévision. Effectivement, une des recommandations du médiateur était qu'un courrier rappelant les obligations soit adressé le plus rapidement possible à toute personne se domiciliant pour la première fois en Région

wallonne. Cette recommandation est rencontrée dès lors que cette pratique est activée depuis plus d'un an.

Sur la suspension de tout recouvrement en cas de réponse de l'administration, je préciserai, par rapport à cette recommandation, qu'avant l'envoi d'un dossier à l'huissier pour recouvrement, la direction générale de la fiscalité envoie désormais elle-même un rappel supplémentaire à l'amiable aux redevables, et ce depuis l'année 2013. C'est la raison pour laquelle, Monsieur Drèze, je ne peux pas vous faire un état des lieux – c'est trop frais –, mais ce sera l'occasion de refaire le point d'ici six mois.

Désormais, les contribuables auront les moyens de contester sans frais une dernière fois la dette si, de bonne foi, ils n'avaient pas pu réagir à l'invitation à payer ou à l'avertissement-extrait de rôle qui leur avait été précédemment communiqué. Je pense que cette pratique répond en tout ou en partie également à une recommandation du médiateur.

Concernant les huissiers, outre le rappel amiable que nous avons introduit récemment, je voudrais rappeler que la redevabilité n'est pas un choix, mais une obligation adoptée par le législateur. Il faut également mettre en parallèle les coûts qu'engendreraient le recouvrement interne et le recouvrement par huissier. En effet, si l'administration développe actuellement les programmes lui permettant de recouvrer de manière forcée directement les taxes dues, il faut constater que ce type de recouvrement a aussi un coût. Ainsi, pour exemple, si la Direction générale de la Fiscalité interroge une banque, cette dernière lui réclame en général les frais d'un montant de minimum 50 euros par compte détenu par les redevables. Au-delà de ces frais, tout suivi d'un recouvrement direct nécessite une logistique humaine et technique de forte ampleur qui a aussi un coût considérable qui sera in fine répercuté sur les citoyens contribuables pour autant qu'elle en ait reçu les moyens.

La Direction générale de la Fiscalité essaie donc dès lors de trouver la formule la plus adéquate de recouvrement en fonction des moyens qui sont mis à sa disposition et des coûts qu'ils pourraient engendrer pour la Région et la collectivité. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les huissiers constituent généralement le mode de recouvrement massif le plus intéressant pour les finances publiques, mais aussi pour le citoyen.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions. Je demanderais toutefois à M. Hazée de me réexpliquer ce qu'il entend par l'intervention du médiateur sur d'autres domaines que ceux qui sont gérés strictement par le service public de Wallonie ou par les OIP. J'ai entendu qu'il parlait d'élargir le rôle du médiateur aux associations qui rempliraient des missions de service public déléguées, mais j'avoue ne pas avoir bien saisi la nuance. S'il veut bien me réexpliquer, j'essaierai de lui apporter une réponse.

M. le Président. - La parole est à Monsieur Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - On a donc, Monsieur le Ministre, un certain nombre d'organisations qui sont chargées par le Gouvernement, à travers la réglementation et la législation, d'exercer des missions de service public. Le médiateur vient d'évoquer le cas des TEC pour la partie des lignes concédées à des exploitants privés, mais il y a de nombreux exemples. On peut réfléchir, par exemple, dans le secteur social ou de la santé : pour les maisons de repos et un certain nombre d'établissements. Les exemples sont multiples. Aujourd'hui, le médiateur amène formellement la garantie qu'il donne aux citoyens pour les services publics organiques – qui sont en fait l'administration ou les organismes d'intérêt public –, mais n'a pas de pouvoir formel pour ce qui concerne des missions qui sont déléguées à des tiers. Cela amène dès lors une sorte de no man's land. On a bien vu avec l'exemple pris que lorsqu'il est saisi, le médiateur cherche sans doute à faire cheminer les choses, mais il n'a pas le même pouvoir. Sans préjudice de l'opportunité, dans les différents exemples que j'ai évoqués, de l'intervention de tiers – le débat n'est pas là –, c'est une réalité et il y a aujourd'hui une différence d'approche. Le rôle du médiateur pourrait, me semble-t-il, s'exercer tout autant pour ces organisations qui répondent par ailleurs – surtout quand les missions sont financées par les pouvoirs publics – de l'exercice de leurs missions devant l'autorité.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - À titre personnel, j'y suis favorable. Cela mériterait un travail de concertation entre le médiateur et mes services. Je ne peux évidemment pas m'engager au nom du Gouvernement, mais je trouve que la proposition que vous formulez – et qui a été reprécisée par le médiateur – mériterait un travail de réflexion en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci au médiateur et à M. le Ministre pour ces différentes réponses. J'ai entendu des choses positives, mais j'ai encore quelques craintes et je me permets donc de revenir vers vous.

Concernant les éléments positifs, on peut souligner le fait que la direction de la communication et des relations fonctionne bien. Vous avez dit que la déclaration de service usager est pertinente, que la DGO7 avance ; vous avez parlé de 2018 pour que ce soit vraiment au point même s'il y a une avancée positive actuellement.

Par contre, il est vrai qu'il y a encore des propos qui me paraissent complètement surréalistes. Quand on lit dans le rapport du médiateur qu'il faut parfois des délais de traitement jusqu'à trois ou quatre ans, c'est

complètement surréaliste. Je vous demanderai, en tant que Ministre, d'essayer d'en analyser les causes et d'y remédier au plus vite puisque le préjudicié est le citoyen.

Par contre, concernant les deux questions un peu élargies, à savoir le fait que le Parlement pourrait demander au médiateur de mener une enquête, les autres parlements utilisent cette procédure. Je ne comprends dès lors pas très bien l'argument que vous développez pour le refuser, étant donné toutes les qualités que vous lui reconnaissez. Je ne vois pas où est le problème de lui permettre d'entendre les parlementaires qui auraient envie de lancer une enquête.

Concernant l'autosaisine, je pense à nouveau que nous avons à faire à quelqu'un de mature, d'intelligent et qui sait faire la part des choses. Si même il y a un article dans un journal, je pense qu'il est en capacité de pouvoir discerner si c'est pertinent ou pas. On se prive peut-être d'un moyen supplémentaire pour pouvoir déceler des dysfonctionnements au sein de l'administration.

Quant au fait qu'il nous dise que la moitié des fonctionnaires généraux n'ont pas répondu à son appel et à son courrier malgré le recommandé, c'est quand même assez inquiétant. Quand la Cour des comptes écrit, il y a une réponse ; si c'est le médiateur, on n'y répond pas nécessairement. Je pense qu'il y a là une revalorisation de la fonction à entreprendre au plus vite.

Par rapport à la question de M. Hazée et cet « appel à dénonciation » du ministre-président, cela existe dans d'autres systèmes. L'important, c'est d'avoir quelqu'un en externe, parce les personnes qui sont préjudiciées à l'intérieur du système n'oseront jamais se plaindre de quoi que ce soit, parce qu'il y a le problème des pressions internes. Vous m'avez dit qu'un magistrat indépendant allait présider la commission. Pourquoi créer autre chose si le médiateur existe ? Personnellement, je me suis dit : « Faisons simple, faisons bien ».

Enfin, pourrait-on avoir le tableau de bord ? Vous le confirmez, c'est bien enregistré.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Si M. le Président veut bien que ce soit enregistré pour que cela figure dans le compte rendu – parce qu'au Fédéral, quand on n'enregistre pas à la Chambre les propos qui sont tenus et qui sont très déplacés ne sont pas dans le compte rendu. Je ne tiendrai donc pas ici un propos déplacé, mais oui, bien sûr, vous pourrez disposer du tableau de bord semestriel.

M. Henquet (MR). - Je vous en remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Allez-vous l'appeler la cellule d'intégrité, celle qui serait dirigée par un magistrat ? Peut-on faire le parallèle avec la chambre de recours qui existe au niveau de la Société wallonne du logement et qui est présidée aussi par un magistrat ? Cette chambre de recours reçoit les plaintes des locataires – sociaux essentiellement. Il doit articuler un travail avec cette chambre de recours et je me demande si cette articulation ne serait pas la même avec cette fameuse cellule d'intégrité de l'administration. Cela me semble intéressant. Quand on est actif, comme je le suis, dans le logement social entre autres, je pense qu'il est opportun que le locataire, après avoir déposé une première fois une plainte auprès de sa société, puisse par la suite, en deuxième ligne, déposer une plainte auprès d'une chambre qui exerce un pouvoir de recours qui, en plus de cela, se constitue une jurisprudence par rapport à un certain nombre de plaintes.

Je vois que vous n'êtes pas au courant, mais je reviendrai peut-être à ce moment-là avec une question plus précise.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je vais peut-être poser une question qui va faire sourire, mais une plainte n'a pas été évoquée, celle pour non-perception d'une invitation à payer une taxe. Régulièrement, des citoyens introduisent en ligne une demande pour avoir une déclaration de détention de la taxe redevance télévision, par exemple, ou alors une déclaration suite à la non-réception de leur document de taxe de circulation. Ils introduisent cette demande en ligne, ils n'ont pas d'accusé de réception – cela, on l'a déjà vu dans d'autres cas, c'est très rare d'avoir un accusé de réception. Néanmoins, ils font la démarche à plusieurs reprises envers l'administration pour avoir cette invitation à payer. Il a été souligné à plusieurs reprises que les contacts citoyens-administration étaient difficiles. De là à penser que le citoyen va déposer une plainte parce qu'il ne reçoit pas une invitation à payer...

Trois conséquences évidemment à cette situation. La première est la diminution de recettes pour la Région wallonne, mais celle-là, je la mettrai de côté pour l'instant. La deuxième, c'est que le citoyen est dans l'insécurité puisqu'il risque à tout moment de devoir justifier le fait qu'il n'a pas payé cette taxe. Je pense notamment à la taxe de circulation. La troisième, et là je m'adresse au médiateur, c'est que lorsque l'administration se rend compte que le contribuable n'est pas en ordre, elle lui envoie une invitation à payer – peut-être avec les années précédentes et les arriérés et peut-être même des intérêts –, entraînant que le citoyen doit alors déposer une plainte parce qu'il n'est pas d'accord de payer cette taxe et les intérêts dus puisqu'il a fait toutes les démarches prévues.

Monsieur le Médiateur, les plaintes en direct de non-perception d'une invitation à payer sont-elles nombreuses ? Qu'en est-il des plaintes relatives à des

demandes de payer de taxes qui datent déjà de plusieurs années et où l'administration fait peut-être la sourde oreille par rapport à la justification donnée par le citoyen qui, lui, a bien introduit ses déclarations dans les règles via un formulaire en ligne ?

De votre côté, Monsieur le Ministre, c'est peut-être quelque chose à examiner puisque cela entraîne une diminution de recettes. Êtes-vous informé de situations de ce type ?

M. le Président. - La parole est à M. le Médiateur Bertrand.

M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - Pour la redevance télévision, comme c'est une déclaration spontanée, elle doit rester spontanée, mais l'administration va effectivement en envoyer une nouvelle sur simple demande. Soit elle est payée spontanément, sans quoi elle est inscrite, mais ce n'est pas le cas que vous citiez.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Non, je parle de citoyens qui ont fait la démarche via le site, qui ont renvoyé leur déclaration à l'adresse mail introduite et qui n'ont jamais reçu d'invitation à payer. Ils ne vont pas venir à vous pour se plaindre de ne pas avoir reçu d'invitation à payer.

M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - Si elles savent prouver effectivement qu'elles l'ont envoyé – et on a quelques réclamations de cet ordre –, nous intervenons comme médiateurs et l'administration accepte qu'il y a eu un problème de non-réception du courrier ou du courriel.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Y a-t-il beaucoup de telles plaintes ?

M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - Non.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je partage les deux constats faits par M. Henquet qui sont inacceptables sur les délais de trois ou quatre ans, mais je ne connais pas les dossiers. Je ne sais donc pas si certains relèvent le contentieux qui date depuis trois ou quatre ans et l'absence de réponse ou l'absence de traitement du dossier. Je ne sais pas si certains des dossiers dont vous avez fait écho tout à l'heure concernent mon administration. Si cela concerne la mienne, je peux m'en saisir et demander un traitement accéléré de ceux-ci parce qu'est inacceptable.

Ce qui est encore plus inacceptable, c'est que la moitié des fonctionnaires dirigeants ne réponde pas au médiateur. Cela ne va absolument pas. Je vais prendre ma plus belle plume pour rappeler à chacun et chacune l'obligation morale de répondre aux observations faites par le médiateur. On peut ne pas être d'accord avec le médiateur, mais il faut alors expliquer pourquoi. C'est une manière de revaloriser aussi l'image de la fonction publique. Je ne comprends pas l'attitude de ces personnes ; ce sont peut-être des crises d'ego où certains se sentent à ce point omnipotents que l'on ne peut pas les interroger... Ils ont un office de service public. Si l'on veut travailler à l'amélioration constante, il faudra que chacun et chacune soient conscients de son rôle. Je ferai donc un courrier pour le rappeler ; cela m'avait échappé tout à l'heure, vous avez opportunément rappelé cela.

J'avoue mon ignorance, Monsieur Onkelinx. Je suis un ministre humble qui reconnaît quand il ne sait pas. Je ne connais pas le mécanisme de la chambre de recours de la Société wallonne du logement. Je ne la maîtrise pas, mais s'il y a moyen de s'en inspirer dans le cadre de la cellule intégrité, pourquoi pas. Mes collaborateurs ont donc bien pris note et on pourra regarder s'il y a une possibilité de trouver dans cette chambre de recours une source d'inspiration.

En ce qui concerne la question de Mme Warzée-Caverenne, je crois effectivement que la problématique est assez marginale. Mais si l'administration est en faute – et apparemment elle le serait puisque si la personne a écrit pour demander les formulaires ou à payer et que l'invitation à payer ne lui est pas adressée et que l'administration n'a pas la capacité de prouver qu'elle la lui a bien envoyée –, les cas sont examinés par la Direction générale de la Fiscalité. La jurisprudence veut qu'en cas de doute, ce soit au profit de contribuable que la Direction générale de la Fiscalité doit trancher.

Si jamais il y avait des soucis constatés par certains ou certaines, ils peuvent me transmettre copie des documents qu'ils ont adressés à l'administration. Je ne suis pas un ministre interventionniste – je suis un ministre respectueux de l'indépendance et de l'impartialité de la DGO7 –, mais je peux effectivement avoir un droit d'alerte et demander de réétudier le dossier au vu des nouvelles informations qui auraient été communiquées par le contribuable.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je remercie M. le Ministre de prendre sa plus belle plume et d'écrire à tous ces dirigeants qui se refusent de répondre au médiateur. Je rappelle que le médiateur est l'un des bras droits du Parlement. On ne peut tolérer aucune entrave à la qualité de son travail. La question sous-jacente à ce que vous venez de dire, c'est : « Comment se fait-il que ces gens soient devenus ainsi omnipotents à l'intérieur de l'administration ? » C'est un autre débat.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie le ministre pour plusieurs points. Je pense que l'on progresse avec la distribution du tableau de bord, avec la réponse que M. le Ministre vient d'adresser à M. Henquet par rapport à cette réactivité de l'administration et de ses plus hauts fonctionnaires à l'égard du médiateur. C'est un élément important et je me joins à la critique qu'il a formulée. Je le remercie enfin pour son ouverture – fût-ce à titre personnel – sur les missions de service public exercées par des tiers.

Sur la question du référent intégrité, on restera là avec une question. J'ai bien compris le projet du Gouvernement. Je n'étais pas présent au début de la commission, mais j'avais bien lu ses précédentes communications sur le sujet. Toutefois, alors que d'autres ont mis sur pied un dispositif qui intègre le médiateur – qui, en l'espèce, est un juste l'ambassadeur des citoyens –, pourquoi s'agit-il d'inventer une autre formule ? Je ne suis pas a priori opposé aux idées nouvelles, mais la question du motif reste entière. J'entends bien qu'il y a un malaise et que le Gouvernement n'a pas encore une position définitive sur le sujet. Il y a sans doute des réflexions en cours.

Sans doute est-il aussi nécessaire de tirer les leçons de l'appel à la dénonciation lancé par M. le Ministre-Président. Il nous disait, voici une heure, qu'il y avait une vingtaine de plaintes déposées à son cabinet, sans les caractériser à ce stade parce qu'elles doivent encore être examinées ; sans doute y a-t-il derrière des choses de divers ordres, il ne s'agirait pas de donner foi à des règlements de comptes interpersonnels, le débat n'est bien sûr pas là.

On ne sait pas ce qu'il en est des éventuelles plaintes qui auraient été déposées auprès d'autres ministres : le ministre de la Fonction publique ou le ministre de l'Environnement – pour prendre deux des ministres également impliqués dans cette affaire OWD. Mais sans doute les enseignements tirés de cette procédure doivent aussi permettre au Gouvernement d'affiner son projet relatif aux cadres que vous avez évoqués. Ce sera donc une question sur laquelle nous reviendrons.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Merci à M. le Médiateur et à son équipe.

DÉBATS

PROJET DE BUDGET DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2017

INTERPELLATION DE M. JEHOLET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE BUDGET 2017 »

INTERPELLATION DE M. HAZÉE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA PRÉPARATION DU BUDGET 2017 »

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE BUDGET 2017 »

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA SUPPRESSION DE LA REDEVANCE TÉLÉVISION »

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE CONCLAVE BUDGÉTAIRE »

QUESTION ORALE DE M. GILLOT À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'HYPOTHÈSE D'UN ACCORD DE LA MAJORITÉ SUR LA SUPPRESSION DE LA REDEVANCE TÉLÉVISION »

QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'IMPACT SUR LE BUDGET WALLON DU FINANCEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur l'examen du projet de budget de la Région pour l'année 2017, les interpellations et les questions orales à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de M. Jeholet, sur « le budget 2017 » ;
- de M. Hazée, sur « la préparation du budget 2017 » ;
- de M. Puget, sur « le budget 2017 » ;

- de M. Puget, sur « la suppression de la redevance télévision » ;
- de Mme Kapompole, sur « le conclave budgétaire » ;
- de M. Gillot, sur « l'hypothèse d'un accord de la majorité sur la suppression de la redevance télévision » ;
- de M. Drèze, sur « l'impact sur le budget wallon du financement du photovoltaïque ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Henquet est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Président, pour la clarté du débat, je vais faire un exposé introductif et je suppose que l'ensemble des interpellations et questions est mêlé formellement et puis je répondrai.

Je compte évidemment dresser un portrait, dans les grandes lignes, du budget initial 2017, sans pour autant entrer dans l'inventaire détaillé des recettes, des dépenses et des corrections SEC. Cela me semble prématuré étant donné que vous ne disposez ni des documents définitifs, ni du rapport de la Cour des comptes nécessaires à l'analyse et au contrôle parlementaire. Je déposerai, comme l'an dernier, une note d'orientation reprenant les éléments souhaités. Nous aurons à nouveau l'opportunité, dans un mois, de débattre du budget initial.

Au niveau des paramètres macroéconomiques, les chiffres retenus par le Gouvernement wallon sont ceux arrêtés par le Comité scientifique du Bureau fédéral du Plan dans la version actualisée du budget économique de début septembre, à savoir 1,2 % de croissance, 1,6 % d'indice des prix à la consommation et 1,4 % d'indice santé. Ces nouveaux indices sont clairement défavorables pour l'estimation de nos recettes.

Les prévisions se sont effectivement dégradées entre juin et septembre 2016. La pression sur les recettes s'accompagne d'une inflation sur les dépenses corrigées, soit sur la base de l'indice des prix à la consommation, soit sur l'indice santé. C'est le cas pour le Fonds des communes, les budgets APE, ainsi que pour la plupart des dotations aux UAP.

Un index est intervenu au mois de mai de cette année. Toujours selon le Bureau du Plan, une seconde indexation est prévue en août 2017. Les allocations devraient être indexées en septembre 2017 et les salaires en octobre 2017. Cette indexation est bien évidemment intégrée dans l'épure budgétaire.

La compression des recettes, l'indexation des salaires et l'inflation sur les dépenses réglementées représentent à eux seuls un impact de 300 millions d'euros pour le budget initial 2017.

Pour rester dans l'analyse des éléments sur lesquels le Gouvernement wallon n'a pas d'emprise, je citerai encore trois autres éléments :

- l'impact dans nos chiffres de l'intégration du *tax shift* fédéral, ce qui représente 117 millions d'euros de recettes moindres ;
- la recette DLU*quater* estimée à 35 millions d'euros, contrebalancés très partiellement par l'effet *tax shift*. Cette DLU est réclamée par l'État fédéral, mais la Wallonie est d'accord d'y souscrire sous certaines conditions ;
- le Gouvernement conteste toujours la dotation sur les infrastructures hospitalières qui reste encore et toujours négative selon l'interprétation abusive, nous semble-t-il, du Gouvernement fédéral, soit un montant négatif de moins 32 millions d'euros.

Ces éléments représentent une perte de recettes de 114 millions d'euros. Le conclave a ainsi débuté avec un déficit de 451 millions d'euros. Il y a encore un autre différentiel de recettes, mais qui sont liées à d'autres dotations de la sixième réforme de l'État. Je n'entre pas dans le détail ici, mais je suppose que lors de la discussion budgétaire prochaine et certainement celle du mois de décembre, je pourrai répondre à toutes les questions en la matière.

Le Gouvernement a décidé d'intégrer des dépenses jugées incontournables en lien avec le contexte socioéconomique pour un montant total de 93 millions d'euros. Le solde SEC s'est ainsi dégradé, passant de moins 451 millions d'euros à moins 544 millions d'euros.

Six millions d'euros sont ainsi consacrés à la mise en place de cellules de reconversion et d'accompagnement juridique pour la fermeture du site de Caterpillar. En termes d'emploi, les contrats d'insertion sont ajoutés pour 15,5 millions d'euros.

Pour faciliter l'accès au logement, un montant supplémentaire structurel de 15 millions d'euros est inscrit à partir de 2017, permettant d'activer des mesures d'accès à la propriété et au logement, dont notamment le financement d'une baisse de taux du crédit hypothécaire social qui relancera la production et offrira une bouffée d'oxygène à l'ensemble du secteur, en ce compris les guichets du crédit social, la rencontre des demandes du

Fonds du logement de Wallonie et l'agrément de nouvelles agences immobilières sociales.

Une enveloppe de 8 millions d'euros est prévue pour l'action sociale et la santé en ce qui concerne les épiceries sociales, les services de soins de première ligne, les maisons communautaires et l'assurance autonomie.

Il est prévu un nouvel appel à projets pour les pôles de compétitivité, à concurrence de 15 millions d'euros, le soutien aux exportations pour 7 millions d'euros, la compétitivité énergétique des entreprises pour 11,5 millions d'euros, la politique des quartiers nouveaux pour 4 millions d'euros. Enfin, les moyens nécessaires pour renforcer la gouvernance budgétaire, à savoir le remplacement du GCOM dans le cadre du décret WBFin sont prévus à concurrence de 11 millions d'euros.

Concernant les mesures visant à réduire le déficit, le Gouvernement a décidé de soutenir un effort global de 244 millions d'euros pour réduire le déficit. Dans les grandes lignes, cet effort se concrétise à travers :

- la gestion de la dette pour 89 millions d'euros ;
- la diminution des budgets études et communication pour 5 millions d'euros ;
- la neutralisation des dépenses liées à la sécurité dans les aéroports et la lutte contre le radicalisme pour 17,3 millions d'euros ;
- les dividendes d'entreprises publiques pour 11 millions d'euros ;
- une actualisation des plans d'investissement du CRAC pour 23 millions d'euros et des cofinancements européens pour 25 millions d'euros ;
- la vente de biens publics, essentiellement des bois domaniaux et des sites à réaménager, et la politique d'Immowal en la matière pour 9,5 millions d'euros ;
- des économies dans les UAP et dans les frais de fonctionnement du Service public de Wallonie pour 14 millions d'euros ;
- la réestimation de l'inexécution du budget en fonction du dernier compte arrêté par l'ICN pour 20 millions d'euros ;
- la réestimation des recettes sur les fonds budgétaires pour 17,5 millions d'euros ;
- la diminution des crédits d'aménagement des zonings pour 2 millions d'euros ;
- l'actualisation des besoins pour la politique des réfugiés pour 4,5 millions – il s'agit d'économies réalisées sur les fonds d'impulsion de la politique des immigrés, parce qu'il y a moins de réfugiés aujourd'hui qu'il n'y en avait naguère ;
- la réforme des primes aux entreprises avec une correction des mécanismes d'octroi de primes aux entreprises qui limite ainsi les effets d'aubaine pour 3,5 millions d'euros ;
- les crédits d'impulsion avec une réduction de dépenses sur divers crédits de mobilité pour 1 million d'euros ;
- des recettes supplémentaires sur les centres d'enfouissement technique par rapport aux déchets qui ne peuvent pas être incinérés.

Je me permets de vous renvoyer vers mes collègues pour les questions complémentaires liées à la mise en œuvre d'économies en lien avec leurs compétences fonctionnaires.

En finalité, ces 244 millions d'euros d'effort réduisent d'autant le déficit qu'il se chiffre au final en SEC à 300 millions d'euros. Le déficit en l'occurrence est un choix stratégique. L'austérité a fait son chemin et démontré sa contre-productivité. Le FMI, ardent défenseur de l'orthodoxie budgétaire, a lui aussi revu sa copie en la matière.

Les 300 millions d'euros permettent donc de couvrir des investissements structurants de 2017, parmi lesquels :

- des cofinancements européens en FEDER et en réseaux de transport européens pour 74 millions d'euros ;
- pour les routes et voies hydrauliques, 115 millions d'euros ;
- pour l'aménagement des voiries de bus de la Société régionale wallonne de transport, pour 58 millions d'euros ;
- pour les aéroports, 29 millions d'euros ;
- pour le projet Galileo, 11 millions d'euros ;
- pour la politique emploi-formation, en l'occurrence la Cité des métiers, 13 millions d'euros.

Le Gouvernement wallon a aussi décidé de lancer en 2017 le nouveau Plan wallon d'investissement pluriannuel pour un montant de plus de 1 milliard d'euros, soit :

- 150 millions d'euros pour les logements nouveaux ;
- 80 millions d'euros pour la rénovation de logements sociaux ;
- 53 millions d'euros pour l'amélioration énergétique des bâtiments publics dans le cadre de la politique UREBA ;
- 48 millions d'euros pour la petite enfance et l'accueil de celui-ci dans les crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance, et cetera ;
- 330 millions d'euros pour les zones d'activité économique, les ports et les SAR ;
- 10 millions d'euros pour les centres de compétence en matière de politique de formation ;
- 240 millions d'euros pour les investissements dans le secteur hospitalier ;
- 45 millions d'euros dans les investissements d'infrastructures touristiques ;

- 120 millions pour les aéroports wallons.

En conclusion, le déficit est de 300 millions d'euros. Il s'améliore de 75 millions d'euros par rapport au budget initial 2016. Le résultat est certes moins optimiste que ce que nous espérions en 2014 au moment de la constitution du Gouvernement régional, mais il y a une explication que tous les niveaux de pouvoir peuvent confirmer : les paramètres macroéconomiques sont défavorables. Diverses réformes ont été entamées sans notre consultation, nous obligeant à réaliser des efforts pour des politiques non choisies. Il faut encore ajouter à cela l'entrée en vigueur du SEC 2010 et des règles comptables européennes appliquées selon l'interprétation de l'ICN et d'Eurostat.

En réalité, nous avons fourni beaucoup plus d'efforts qu'estimé en 2014 pour des résultats moindres. Le Gouvernement ne considère donc pas le retour à l'équilibre en 2018 comme un dogme, mais fait au contraire le choix de sauvegarder sa politique par le financement des investissements productifs, d'une importance capitale en termes de création d'activité économique et d'emploi, et ce, d'autant plus dans le contexte social difficile que nous connaissons.

Échange de vues

M. le Président. - Nous allons procéder à un échange de vues et la parole est à M. Hazée pour développer son interpellation.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il y avait une coutume de commencer dans l'ordre d'importance des groupes, mais je peux commencer, je n'ai aucune difficulté. Néanmoins, s'agissant d'un débat d'introduction budgétaire, on peut aussi faire un autre ordre. C'est comme M. Jeholet préfère.

(Réaction de M. Jeholet)

M. le Président. - La parole est donc à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). - Je remercie M. Hazée.

Monsieur le Ministre, quand on présente un budget avec 300 millions d'euros de déficit et d'avoir le ministre-président, le capitaine du Gouvernement, qui dit que c'est un bon déficit, imaginez les ménages qui lisent cela, les entreprises, les politiques, les mandataires locaux qui lisent cela, c'est interpellant. Cela m'a fait bondir. J'ai la correction de reconnaître que, hier, sur un plateau télévisé, vous avez reconnu que la formule était maladroite, au moins elle était maladroite du ministre-président.

Quand on parle de déficit, il est clair qu'à un moment donné on connaît la situation financière de la Région wallonne, qui est difficile. Je suis certain que vous ne me direz pas le contraire aujourd'hui. Je rappelle quand même qu'avant les élections en 2014, on parlait, quelques semaines avant les élections, d'un boni de 86 millions d'euros et qu'au final l'Institut des comptes nationaux évoque aujourd'hui un déficit pour 2014 de 700 millions d'euros.

Nous sommes ici dans la présentation d'un budget 2017. Par rapport à 2015 et 2016, on attendra les chiffres précis par rapport à la situation financière. Ce qui importe dans un débat budgétaire, c'est d'aborder le budget, mais c'est d'aborder aussi l'état de santé des finances wallonnes et de voir si, oui ou non, elles s'améliorent structurellement.

La première question que je vous poserai, c'est par rapport à 2015 et 2016, les derniers chiffres que vous avez : la situation des finances wallonnes s'améliore-t-elle ? C'est une question essentielle parce que 300 millions d'euros c'est deux fois plus que le déficit prévu pour la trajectoire budgétaire. La trajectoire budgétaire 2018, je n'ai pas de fétichisme par rapport à cela.

Ce qu'il y a, à un moment donné, c'est qu'il faut revenir à l'équilibre, il faut ne pas aggraver la situation de l'endettement en Wallonie, parce que ce serait trop facile de ne pas assumer ses responsabilités. On le sait, il y a une sixième réforme de l'État, il y a un transfert d'autonomie importante, il y a un transfert de moyens important. Il y a aujourd'hui toujours un mécanisme de transition, de solidarité nord-sud qui est en place aujourd'hui. Tout cela va s'amenuiser au fur et à mesure des années.

La responsabilité politique n'est donc pas de faire porter les efforts que la Wallonie devra faire sur les générations futures. C'est un peu l'impression que ce Gouvernement peut parfois donner.

Je parlais de la situation 2015 et 2016, parce que c'est aussi essentiel dans un débat comme celui-ci. Comptez-vous venir avec un nouvel ajustement 2016 ou pas ? C'est une question qui me semble importante dans notre débat.

Il y a des points positifs, je peux en reconnaître certains, qui vont dans un sens de maturité dans le débat politique auquel nous aspirons depuis le début de cette législature. Il faut bien dire que l'on a beaucoup parlé du Fédéral dans ce Parlement, en caricaturant aussi certaines positions, en reportant la faute ; si ce n'était pas sur le Fédéral, c'était sur l'Europe. La responsabilité politique, c'est aussi d'assumer des choix et reconnaître aussi des choix qui peuvent être portés au niveau fédéral.

Par rapport à la problématique hospitalière, vous avez dit qu'il y avait encore un différend dans la discussion avec le Fédéral. Vous ne remettez pas en cause le principe, c'est la loi de financement.

L'ensemble des formations politiques était d'accord par rapport à cela. Où en sont les discussions avec le Fédéral par rapport à la problématique hospitalière ? Vous avez intégré dans le budget 2017 comme vous avez intégré la DLU et manifestement, là, il y a eu une évolution aussi puisque j'avais compris que vous y étiez totalement opposé. Vous annoncez un impact positif de la DLU sur le budget régional. Pouvez-vous estimer aujourd'hui l'impact positif de la DLU sur le budget régional ?

Troisième élément par rapport au Fédéral, vous avez intégré le *tax shift* dans le budget. Plutôt que de jouer le Calimero comme vous l'avez fait par le passé ou de dénigrer les mesures indispensables prises au niveau fédéral pour le pouvoir d'achat du citoyen, le fait d'intégrer le *tax shift* dans le budget régional est reconnaître que les mesures de diminution de pression fiscale sur le travail sont des bonnes mesures. Vous avez souvent évoqué une réforme fiscale, je suis évidemment moins positif par rapport à cela parce que c'est bien de reconnaître que ce que le Fédéral a fait était bien, vous le reconnaissez aujourd'hui, enfin, c'est un point positif, mais où en est votre grande réforme fiscale ? Vous savez, on est dans la deuxième moitié de la législature, cela passe vite. Nous attendons évidemment la réforme fiscale ambitieuse que vous avez annoncée. Je me dis que c'est cela, pour le budget 2017, vous allez nous offrir les zakouski, vous allez supprimer la redevance télévision, enfin. Le MR le demande depuis 10 ans, vous le savez. J'ai lu qu'en exclusivité vous annonciez la suppression de la redevance télévision. Je vous l'ai dit hier, c'est la troisième ou quatrième fois que vous le dites. Quand vous dites qu'elle est obsolète, qu'elle est antisociale, ce que je dis en fait depuis 10 ans, pour cela, on est fort proche. Je le dis depuis 10 ans et je me dis que c'est cela, M. le Ministre Lacroix a compris, mais manifestement on sait bien que cela pose problème. Monsieur le Ministre, puisque j'avais même entendu que l'on pourrait la supprimer pour moitié en 2017 et totalement pour 2018, à un moment donné, on attend de vous aussi une réforme fiscale importante. Je l'ai rappelé aussi, les droits de succession, les droits d'enregistrement sont parmi les plus élevés du monde en Wallonie. On a besoin d'une réforme fiscale ambitieuse, courageuse, parce qu'il faut travailler sur les recettes, mais il faut aussi travailler – j'y reviendrai – sur les dépenses.

Quelques questions, Monsieur le Ministre, vous avez donné une série de chiffres que l'on aura, je suppose. Il y avait des chiffres dont on n'avait pas encore connaissance. On ne va pas faire le débat aujourd'hui fonction par fonction. On ne va pas refaire deux fois le même débat, mais j'entends par rapport aux AIS qu'il y a peut-être des choses intéressantes. Je ne sais pas en quoi concerne la mesure, mais l'on a regretté au niveau du MR que les subventions pour les AIS, les agences immobilières sociales, étaient gelées alors que c'est un moyen aujourd'hui tout à fait efficace sur le plan local de pouvoir donner accès au logement à des personnes vivant dans une certaine précarité et que c'est un système aussi qui fait ses preuves sur le plan local et qui, soyons très clairs aussi, coûte moins que la politique de logement social telle qu'elle est menée par les sociétés de logement aujourd'hui. Je ne vais pas faire le débat sur tous ces points. On aura l'occasion d'y revenir.

Monsieur le Ministre, quand même quelques questionnements par rapport à votre plan d'investissements. C'est un élément important et à l'initiative du Premier ministre, qu'a été lancé un plan national d'investissements. Il faut évidemment continuer à investir. C'est une bonne proposition du Premier ministre, le fait que la Région wallonne suive cette proposition – on va y revenir sur les modalités –, mais j'en appelle aussi à un peu de cohérence quand on parle d'un bon déficit de 300 millions d'euros à la Région wallonne, que l'on demande aux Pouvoirs locaux et notamment aux communes qui doivent se serrer la ceinture de présenter des budgets en équilibre, mais aussi qu'on leur impose, alors que les taux d'intérêt sont bas, des balises d'investissements. Par rapport aux investissements, on a eu l'occasion d'en débattre hier, oui, évidemment aux investissements, mais je l'ai dit, des investissements productifs, des investissements qui entraînent d'autres investissements, des investissements qui génèrent de la croissance, qui génèrent de l'activité économique, qui génèrent des emplois. C'est essentiel dans les investissements que l'on peut réaliser. Je prenais hier l'exemple du FEDER, je ne pense pas que pendant ces 15 dernières années, on ait toujours utilisé de façon optimale cet argent européen avec les cofinancements régionaux correspondants.

Par rapport à ce milliard d'investissements et vous citez pour les ports, pour les logements, pour le tourisme, s'agit-il de nouveaux investissements, des investissements dont on n'a jamais parlé, dont vous n'avez jamais parlé dans tous les plans que vous avez annoncés – parce que vous en avez annoncé des plans ? Je rappelle quand même que le Gouvernement, pour faire des économies, avait étalé et glissé les investissements, ce qui évidemment, d'un point de vue budgétaire, était peut-être une bonne formule que nous ne partageons évidemment pas, mais cela ralentissait tous les investissements et quand on sait que l'on doit faire des investissements chaque année, quand on les reporte deux ans ou trois ans, c'est clair que l'on supprime des investissements. On a eu beaucoup de débats, M. Crucke a eu beaucoup de débats sur le sujet. C'est une formule de dire qu'on lisse, que l'on étale dans le temps, en fait, ce sont des investissements que l'on ne fait pas et que l'on reporte. L'important sera de voir par rapport aux 300 millions d'euros d'investissements sauvegardés, comme vous le dites, ce seront évidemment des investissements qui avaient déjà été décidés, sont-ils encore ou pas lissés dans le temps ? Quand on aura les documents budgétaires, nous analyserons cela de façon complète, mais par rapport à votre milliard d'euros, parce qu'il y a une technique du

Gouvernement, de recycler l'argent et les plans. On annonce un plan FEDER, on annonce un plan Marshall et puis un plan Numérique, puis avec l'argent du FEDER et l'argent du plan Marshall, c'est les champions du monde du recyclage.

À un moment donné, ce milliard, nous confirmez-vous aujourd'hui que ce sont de nouveaux investissements dont le Gouvernement n'a jamais parlé, dont on n'a jamais parlé au sein de ce Parlement ? Quel est le calendrier de ces investissements ? Un milliard, c'est bien, mais si c'est sur 10 ans, c'est moins bien que si c'est sur deux ans ou trois ans ? Où en sont les négociations avec l'Europe au niveau du traitement comptable des investissements et/ou de leur prise en considération pour l'examen des budgets ? Ce sont aussi des éléments importants. On a eu des expériences malheureuses ici, on pourrait parler du tram à Liège, par exemple, avec aussi un investissement et un projet recalé par l'Europe, on peut en dire ce que l'on veut, mais en attendant c'est un investissement en termes de mobilité pour la région liégeoise qui est reporté aux calendes grecques, si voir pas enterré, je ne l'espère pas, mais en tout cas je ne suis pas très optimiste par rapport à cela. Par rapport à ce milliard d'investissements et le plan national, où en sont les discussions aujourd'hui et quelle vont être la symbiose et la synergie entre ce plan national et ce plan régional ?

Autre volet de ma question, Monsieur le Ministre, le débat n'est pas celui-là aujourd'hui d'analyser mesure par mesure comme vous les avez citées, sinon on fera deux fois le débat. Par contre, un chiffre m'interpelle : les 89 millions d'euros d'économie sur les opérations sur l'endettement de la Région. Pouvez-vous m'expliquer ? Est-ce uniquement lié à la gestion de la dette et aux diminutions ou en tout cas aux faibles taux d'intérêt aujourd'hui ? C'est un chiffre qui, je dois bien vous avouer, m'interpelle un peu aujourd'hui.

Par rapport à la globalité des économies des chiffres que vous annoncez, je dois bien vous avouer que j'ai un peu de mal à concilier l'effort budgétaire avec les chiffres que nous avons glanés. Ce sera le débat, sinon je pense que l'on va perdre beaucoup de temps aujourd'hui. Pouvez-vous nous préciser quel est le solde net à financer qui ressort de votre projet de budget et quelles sont les différentes corrections SEC retenues par le Gouvernement pour le budget 2017 ?

Enfin, Monsieur le Ministre, on parle budget, on parle de chiffres bien évidemment et c'est tout à fait logique.

Quand j'ai dit que cela semblait un peu du chipotage budgétaire, avec des plus, avec des moins, on doit bien vous avouer que pour notre formation politique, l'on ne voit toujours pas, alors que l'on est dans la deuxième moitié de législature, de réels projets du Gouvernement. Oui, on va investir certes. Beaucoup de débats sont annoncés et que l'on n'a pas encore eus dans ce Parlement. Je rappelle les aides à l'emploi. Les aides à l'emploi. On est dans la deuxième moitié de la législature. Quand on voit, en Flandre, cela a été plus vite. Les allocations familiales, beaucoup de débats dans la presse, mais ici, rien, au Parlement.

Ce n'est pas de votre faute, je le reconnais. L'assurance autonomie, on annonce un impôt déguisé de 100 euros par ménage, une cotisation. Vous nuancez. Vous parlez de cotisation.

J'ai interrogé quelques citoyens pour leur demander – on va aller chercher 100 euros dans leur poche, c'est cela qu'ils comprennent – on parle cotisation, redevance, impôt déguisé, c'est la même chose. On va prendre dans leur portefeuille.

J'ai interrogé quelques citoyens en me disant que M. Lacroix parle de cotisation... Il me dit « Mais non, Monsieur Jeholet, cela va être la même chose ». On parle d'un impôt ou d'une cotisation, on va aller dans notre portefeuille. Ils avaient compris, évidemment. Comme la redevance télévision, c'est quelque chose qu'ils comprennent bien aussi.

On ne sent pas une véritable volonté de réforme audacieuse, que ce soit en matière d'énergie, que ce soit en matière de logement. Oui, on a réformé le bonus logement, on a diminué le bonus logement. Quelle est la politique, quand on sait les défis que l'on doit porter ?

L'assurance « autonomie », sur un principe d'une assurance « autonomie », il faut en discuter, je l'ai toujours dit. On peut en discuter, c'est un principe de solidarité. Encore faut-il voir ce qu'il y a derrière cette assurance « autonomie ». Dire que demain, il faut prendre des mesures, il faut anticiper le vieillissement de la population, d'une part, les gens, heureusement, vont vivre de plus en plus longtemps, ils vont avoir une pension de plus en plus longtemps aussi. Quand j'entends parfois au Fédéral que l'on n'ose pas une réforme sur les pensions, une réforme courageuse, c'est facile, mais à un moment donné, comment paiera-t-on les pensions ?

Il y en a un qui l'avait compris, c'est feu Michel Daerden puisqu'il avait déjà initié certaines réformes par rapport à cela. C'est, d'une part, je le dis, le projet de gouvernement, le manque de réformes structurelles et, par ailleurs, le fait de ne pas toucher à des vaches sacrées, le fait d'analyser toujours toute une série de choses avec des tabous.

Un certain conservatisme. Cela, c'est inquiétant. Je le dis, au niveau des dépenses, on peut encore faire des économies en Région wallonne. Regardez les communes et pas uniquement les communes libérales, peut-être beaucoup, mais aussi des communes socialistes ou des communes d'autres formations politiques, qui ont pris des mesures. Des mesures qui ne plaisent pas nécessairement à la population. On dit la

vérité aux gens par rapport à la situation financière. On dit la vérité et l'on prend des mesures, c'est vrai, qui ne plaisent pas toujours. On diminue les frais de fonctionnement, on diminue des subventions, on diminue la masse salariale, mais à un moment donné, vous ne pouvez pas imposer aux communes toute une série de contraintes et de mesures en ne les appliquant pas à la Région wallonne. Nous aurons le débat aussi, pas dans un mois à mon avis, ce sera peut-être un peu plus loin dans le temps, mais de dire qu'il y a des économies à faire dans chaque matière, dans chaque secteur.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Ministre. C'est clair, c'est un mauvais budget parce qu'il n'y a pas de bon déficit. Ce déficit ne s'accompagne pas de réformes courageuses, de réformes structurelles. On est dans beaucoup de comptabilité, de chiffres, des plus, des moins. Il y a deux partenaires dans la majorité, donc des rapports de force sont là, dont on doit tenir compte. Je sais que vous auriez souhaité prendre certaines mesures. Je suis persuadé que vous auriez souhaité, peut-être, avoir un meilleur budget, avoir moins de déficits et de faire encore des efforts, vous n'êtes pas tout seul, vous devez composer et ce n'est pas toujours facile de composer pour un ministre du budget dans un gouvernement.

Ce que j'espère simplement, Monsieur le Ministre, ce n'est pas un procès d'intention que je vous fais, parce que vous avez toujours été correct jusqu'à présent, mais je suis inquiet par rapport aux finances wallonnes. J'espère, à un moment donné, que l'on pourra avoir la transparence et la vérité sur la situation des finances wallonnes.

Croire, aujourd'hui, en disant que l'on sauve la face avec le budget 2017, que l'on arrivera à faire mieux en 2018, en 2019, en travaillant comme cela, je pense que c'est se mettre la tête dans le sable.

Ce que nous exigerons par rapport à la situation financière de la Région wallonne, par rapport au solde structurel, par rapport à l'endettement de la Région wallonne, d'avoir de vrais chiffres, des vrais débats au sein de ce Parlement. Qui sont ceux pénalisés aujourd'hui ou demain, si l'on ne fait pas des efforts ? Ce seront les citoyens, ce seront les Wallonnes et les Wallons, ce seront les entreprises, ce seront les associations wallonnes.

Je pense qu'à un moment donné, toutes formations politiques confondues, nous devrons avoir le courage de revenir à l'équilibre, d'avoir une trajectoire budgétaire, d'avoir à un moment donné des mesures qui ne pénalisent pas nos générations futures.

Je ne serai pas plus long pour laisser parler mes collègues également, mais il y a énormément de choses à dire par rapport à ce que vous avez annoncé et par rapport à ce que vous n'avez pas fait et que vous ne comptez pas faire dans les mois à venir.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Député.

Pour suivre dans l'ordre d'importance des groupes, la parole est maintenant à Mme Kapompole.

M. Hazée (Ecolo). - Faites comme vous voulez, Monsieur le Président, mais lors d'un débat budgétaire, c'est plutôt les groupes de l'opposition qui ont l'occasion d'exprimer ce qu'ils ont à dire, mais vous ferez comme vous voulez.

M. le Président. - J'entends bien qu'il y a une majorité large.

M. Hazée (Ecolo). - Lorsque l'on arrivera au tour du groupe cdH, vous aurez par ailleurs un problème.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée pour développer son interpellation.

M. Hazée (Ecolo). - Je vais commencer, Monsieur le Ministre, par l'enjeu de la trajectoire budgétaire. Mon propos sera, évidemment, tout à fait différent de celui de M. Jeholet en la matière, vous ne serez pas surpris puisque depuis deux ans, nous avons dit à plusieurs reprises que le Gouvernement mène une trajectoire accélérée de retour à l'équilibre. Rappelez-vous, 60 % d'efforts la première année, c'était 650 millions d'euros d'économies. Il y a eu aussi une diminution forte des investissements et, au départ, mes propos ont été qualifiés d'irresponsables, une fois même de communistes. Finalement, au fil du temps, les esprits ont évolué. Les esprits ont évolué et au sein même de la coalition gouvernementale, on a entendu de plus en plus de voix s'exprimer pour constater les conséquences dommageables de cette diminution des investissements, les conséquences dommageables de ce retour accéléré à l'équilibre.

Il faut dire qu'à l'extérieur même du Gouvernement, les voix étaient aussi de plus en plus nombreuses. Récemment, c'est l'Union wallonne des entreprises qui appelait à relancer l'investissement public. C'était quand même assez inattendu. Et il y a quelques jours c'était même la FEB – on était encore montés d'un cran, si je puis dire, sur le spectre politique – qui indiquait que le retour à l'équilibre en 2018 n'était pas nécessairement l'élément central de la politique à mener.

Comme quoi on ne doit parfois désespérer de rien. Même le ministre des Affaires étrangères a dit que le retour à l'équilibre en 2018 n'avait pas beaucoup de sens. Je cite les éléments.

On a eu un nombre de voix croissant pour mettre en cause la politique menée, notamment par votre Gouvernement. Et au sein du Gouvernement, les

réflexions allaient bon train. J'ai aussi fini par vous faire admettre que la Wallonie avait une certaine autonomie en la matière, que la trajectoire, c'est en fait vous qui l'aviez fixée en 2014. Ce n'était pas l'Europe, ce n'était pas le Gouvernement fédéral, c'était la Wallonie qui avait, à un moment donné, en tenant compte de tous les éléments, défini le rythme de sa trajectoire.

Je vous ai même lu dans la presse dire, il y a quelques semaines, que « l'État fédéral ne peut pas contraindre les Régions ». C'étaient vos propos, comme cela je ne cite pas que des personnalités extérieures, vous avez aussi votre compte.

J'attendais le conclave avec un certain optimisme en me disant : « Tiens, des choses se passent, les esprits évoluent ». Force est de dire qu'il a fallu déchanter.

Il a fallu déchanter parce qu'en apparence, les choses sont au diapason de cette évolution des esprits, il faut pouvoir désobéir à la commission. Nous allons ralentir le rythme avec 300 millions d'euros de déficit en 2017.

En réalité, lorsque l'on regarde un peu plus avant les opérations pour partie de prestidigitation, l'on voit finalement qu'au bout du compte il n'y a aucune décélération puisque notamment, vous intégrez – contrairement à l'an dernier – dans votre déficit un certain nombre de charges fédérales que vous contestiez il y a encore quelques mois. Vous avez intégré le *tax shift*. Vous avez aussi intégré la dotation négative en matière d'infrastructures hospitalières. Au final, vous intégrez 114 millions qui n'étaient pas pris en compte jusqu'ici.

Le déficit wallon, si je laisse de côté la part fédérale, s'élève à 186 millions d'euros. On est, à peu de choses près, à la trajectoire que vous aviez définie il y a deux ans : 150 millions d'euros. Il n'y a pas de changement de cap, mais finalement un même rythme et un discours qui habille la façade. Si je reprends votre déficit de 544 millions avant le conclave, vous faites encore 45 % de l'effort sur une année. C'est dire si, en réalité, vous restez dans une trajectoire qui, à peu de choses près, colle à l'échéance 2018.

Vous ajoutez une annexe avec le plan d'investissement. Cela ressemble quand même très fort à un nouvel emballage d'investissements déjà existants. Dans les montants que vous avez cités, quels sont ceux qui n'étaient pas prévus dans les budgets antérieurs ?

Vous allez dire que ce sont de nouveaux investissements. Forcément, les investissements, on ne les fait qu'une fois. À chaque fois que l'on achète un nouveau bus, lorsque l'on renouvelle la flotte des bus, on peut dire que c'est un nouvel investissement. On ne va pas racheter deux fois le même bus ! Lorsque l'on rénove des logements, ce sont bien sûr de nouveaux investissements au sens où l'on rénove de nouveaux logements. Sont-ce pour autant de nouveaux budgets ? Au bout du compte, la masse d'investissements portée par la Région, à travers le plan pluriannuel que vous avez annoncé, va-t-elle augmenter par rapport à celle du budget 2016 ? J'ai le sentiment que non, mais je serais évidemment très heureux si vous pouviez démontrer le contraire. J'ai l'impression que, parallèlement à la stratégie nationale en fait, on a pour le moment une opération qui porte davantage sur la communication, sur le marketing.

À nouveau, lorsque le Gouvernement fédéral a annoncé sa stratégie nationale d'investissement, on était prêt à y croire, parce que l'on pense effectivement qu'il y a là une nécessité : rencontrer des besoins d'intérêt public, au moment où les conditions financières sont les plus intéressantes ou presque. En logements, en énergie, que ce soit l'énergie renouvelable, que ce soient les économies d'énergie, en matière de mobilité, on constate un certain nombre d'impasses. Vous annoncez un mouvement. Il y a une autonomie dont la Région dispose et, au bout du compte, elle n'est pas utilisée.

Deuxièmement, je veux revenir sur un autre propos-choc du Gouvernement, en l'espèce mensonger : « il n'y aura pas de nouvelles taxes » ! Le Gouvernement, en juillet dernier, annonçait pourtant lui-même l'élaboration d'une nouvelle taxation pour ce qui concerne l'assurance autonomie, de 50 euros par personne, 100 euros par ménage et par an, l'équivalent de la redevance télévision sur base forfaitaire, c'est-à-dire les mêmes bases en fait, le même montant pour tout le monde. Là aussi, je vous ai entendu sur les mutations lexicales « Ce n'est pas un impôt, c'est une cotisation ».

Appelez-le comme vous le souhaitez. Au bout du compte c'est une taxation, un prélèvement obligatoire. On peut reprendre le Larousse, on peut reprendre Wikipedia, la source que vous voulez pour voir ce qu'est une taxe. S'est-on trompé de sens ? A-t-on mal compris le Gouvernement ? On l'appelle comme on veut, « cotisation », « prélèvement », « taxe ». C'est donc un impôt qui est pris de façon obligatoire, ce n'est donc pas attaché à un service lié à la personne. Évitons de nous disperser dans ce débat sémantique sans intérêt. Il s'agit d'une taxe affectée.

Le problème principal, c'est le fond, à savoir l'injustice incompréhensible de prélever un même montant quelles que soient les capacités contributives des ménages. Vous avez l'occasion, en particulier depuis la dernière réforme de l'État, d'avoir une fiscalité équitable. Vous disposez des leviers pour faire autre chose que simplement prendre un additionnel comme les communes le font, par exemple, puisque vous pouvez avoir une fiscalité qui varie selon les revenus des individus. Cela fait partie des mesures certainement perfectibles, parce qu'il y aurait beaucoup à faire sur la base fiscale bien évidemment – mais ce débat est fédéral. Vous avez un outil pour avoir un prélèvement juste. On ne demande pas la lune, on demande simplement que ce soit juste afin qu'un projet intéressant

– l'assurance autonomie – puisse être financée en tenant compte des capacités des personnes.

La personne qui va gagner 1 200 euros à la fin du mois et celle qui va gagner cinq ou dix fois plus vont payer la même somme pour le Gouvernement wallon. C'est incompréhensible. Le vrai débat est de savoir comment on finance les fonctions publiques, les projets de solidarité. Vous le faites d'une manière injuste.

On occupe les médias avec la probable et – je l'espère – possible suppression de la redevance télévision, mais dans le même temps, vous la doublez pratiquement pour un grand nombre de ménages.

Bien sûr, il y aura une exonération, une diminution pour un nombre de personnes, mais qui va être extrêmement limitée. Pour l'essentiel des travailleurs, cela sera le même montant.

Troisièmement, je souhaite revenir sur les mesures d'austérité appliquées par le Gouvernement, en particulier sur une des économies concernant les UAP et le SPW. Quand on lui parle de l'UAP, SPW, le citoyen ne s'inquiète pas trop. Il pense que cela ne le concerne pas. En réalité, mon sentiment est que c'est la poursuite et l'amplification des mesures prises depuis deux ans. Je pense notamment à la diminution des dotations d'un certain nombre de services publics.

Le TEC, par exemple, a perdu 20 millions d'euros depuis deux ans par rapport au contrat de service public. J'imagine, vous me répondrez selon votre degré d'information au sein du Gouvernement, que finalement la réduction linéaire des montants des dotations est donc bien encore amplifiée. Vous aviez annoncé en 2014, -5 % sur le budget 2015, -8 % sur le budget 2016, -10 % sur le budget 2017. Finalement, cette politique annoncée en 2014 est-elle bien retenue par ce conclave ? Derrière ce montant des 14 millions identifiés au niveau de cette diminution des dotations, s'agit-il de ces 2 % de restriction supplémentaire par rapport au service public ?

Vous avez évoqué les plans d'investissement du CRAC, -23 millions. À nouveau, n'est-ce pas le contraire de ce qui vient d'être dit ? On parle des investissements et puis on diminue un des leviers de financement de ces investissements. Sur ce point, je vous écouterai aussi avec intérêt. Ne faudrait-il pas faire le contraire, c'est-à-dire desserrer la balise d'investissement des communes pour permettre de reprendre à ce niveau-ci un certain nombre d'initiatives ?

Toujours en matière d'investissements, qu'en est-il des 100 millions de l'accord *burden sharing* sur l'énergie ? En décembre dernier, M. Furlan a conclu un accord avec ses collègues, avec ses homologues en charge de l'énergie. Il en résulte une masse de 100 millions d'euros que le Gouvernement a déjà décidé d'affecter aux économies d'énergie. C'est un fort beau projet. Qu'en est-il de sa concrétisation ? En juillet, encore lors de l'ajustement, vous disiez « cet argent n'est pas encore sur le compte de la Région wallonne ». Depuis quand est-ce la trésorerie qui gouverne la trajectoire budgétaire ? Fort heureusement, ce n'est pas le cas.

Une décision a-t-elle été prise à propos de cet argent qui fait l'objet d'un accord ? Certes l'accord doit encore être concrétisé dans une espèce de formalisation qui tarde, c'est un problème en soi et je ne vais pas vous embêter avec cela aujourd'hui. Néanmoins, il y a quand même un accord sur 100 millions d'euros. Quand bien même il ne serait pas sur le compte de la Région, qu'en est-il, puisque l'on parle d'investissement ? On a une masse nouvelle pour des investissements supplémentaires. Est-elle utilisée ?

Vous avez évoqué les recettes des fonds budgétaires. Lorsque l'on parle des fonds budgétaires, on entend quand même « taxes affectées ». Y a-t-il derrière cela des éléments d'explication ? Quelle est la source de cette augmentation des taxes affectées ? 17,5 millions, ce n'est pas un petit montant ; il y a donc sans doute eu une décision. Ce n'est pas une simple évolution naturelle.

J'ai encore quelques questions thématiques. Je vais réserver à vos collègues et au débat ultérieur les questions sur l'ensemble des politiques, en ce compris d'ailleurs certains points positifs comme les AIS. C'est un projet positif que je veux retenir de bonne foi.

À propos de l'opération sur la dette, M. Jeholet en a parlé, les taux sont en baisse. Je l'ai évoqué et c'est une fort bonne nouvelle. 89 millions d'euros, c'est vraiment beaucoup. J'imagine qu'il n'y a pas que des baisses d'intérêt, lorsque l'on arrive à un montant de 89 millions d'euros sur une base annuelle. J'ai souvenir que les intérêts de la dette sont grosso modo de l'ordre de 250 millions d'euros dans le budget. On considère des durées qui dépassent souvent l'exercice. On ne peut pas revoir chaque année l'ensemble des emprunts en cours. Pouvez-vous dire quelle en est la source ? Y a-t-il d'autres opérations, sur le FADELS, sur les SPABS ? Y a-t-il des enjeux de SWAP ? Cela appelle tout de suite une vigilance plus grande vu le caractère un peu spéculatif de ce genre d'opérations.

Deuxièmement, vous n'avez pas évoqué le prélèvement kilométrique qui est affecté à la SOFICO et son impact sur le périmètre budgétaire. On sait que la SOFICO était jadis en dehors du périmètre budgétaire. Elle a été introduite dans le périmètre budgétaire parce que les autorités compétentes ont considéré qu'elle était entièrement financée par la Région. Depuis le mois d'avril dernier, ce n'est plus le cas. Avez-vous des éléments d'information quant à l'évolution du statut de la SOFICO ? Si celle-ci sort du périmètre budgétaire, c'est un élément très important en termes de marge d'investissement pour la Région.

Troisièmement, la Société wallonne du logement a gagné en appel il y a quelques jours le contentieux sur Natixis, cette société qui avait donné des conseils douteux à la Région, ou plutôt à la SWL. Celle-ci s'était perdue dans une logique spéculative tout à fait incompréhensible. Mon propos n'est pas de revenir sur l'inconscience de la gestion de la SWL à cette époque, mais plutôt sur l'impact de cet arrêt puisqu'il s'agit grosso modo une trentaine de millions d'euros. Cette somme est-elle prise en compte d'une manière ou d'une autre dans le budget ou reste-t-elle à la Société wallonne du logement et est dès lors investie positivement dans le logement public ?

Enfin, la situation d'Ethias a été au centre de l'actualité il y a quelques semaines. On a évoqué notamment ses besoins en termes de financement ou, en tout cas, en termes d'évolution de son bilan. Ethias est un assureur important, public, avec un très grand nombre d'emplois en Wallonie, avec son siège social et national installé à Liège. Cet enjeu a-t-il été évoqué lors du conclave budgétaire ? Y a-t-il eu des décisions prises en la matière ? Subsidiairement, la Société wallonne du crédit social avait prévu de vendre la société d'assurance Whestia à Ethias, précisément pour consolider ses activités. Il y avait, avec cela, une plus-value importante pour le secteur du logement wallon. Cette plus-value est-elle toujours d'actualité ? A-t-elle été prise en compte dans le budget, puisque bien sûr, là derrière, ce sont aussi potentiellement plusieurs dizaines de millions qui affecteraient les moyens disponibles pour la politique publique du logement ?

Voilà les critiques essentielles et les questions qu'elles posent par rapport à ce budget, afin d'en assurer la bonne compréhension. Ce budget va laisser entière la dette écologique et la dette sociale. Le Gouvernement reste concentré sur la dette budgétaire. Il y a quelques nuances avec la position du MR, mais finalement, de moins en moins. Au-delà de cela, les questions de la dette écologique et de la dette sociale restent posées. À ce propos, vous n'apportez aucune impulsion d'envergure pour essayer de répondre un tant soit peu à ces enjeux.

M. le Président. - Pour la suite, j'ai besoin d'avoir un éclaircissement de la part des membres. Suit-on l'ordre strict des questions ou considère-t-on que tout est joint aux interpellations et l'on continue suivant l'importance des groupes ? Pour ma part, comme M. Fourny est absent, je vais reprendre certaines de ses thématiques, me joignant à l'interpellation. Monsieur le Vice-président ?

M. Onkelinx (PS). - Il me semble que l'on peut suivre l'ordre des questions. Les interpellations d'abord, les questions ensuite dans l'ordre des travaux initiés au départ. Je pense qu'il vaut mieux suivre.

M. le Président. - Pas de souci, mais il est entendu que celui qui prend la parole peut déborder de la question strictement déposée.

La parole est à M. Puget pour poser ses questions.

M. Puget (Indépendant). - M. le Ministre, 300 millions, c'est le déficit annoncé dans les médias pour le budget 2017. C'est le double de ce que l'on pouvait espérer dans l'optique d'un retour à l'équilibre pour 2018. Cet objectif semble de plus en plus utopique, d'autant plus que le ministre-président estime que ce n'est pas une fin en soi. Évidemment, le Gouvernement wallon minimise l'ampleur de l'effort à fournir, rejette la faute sur le Fédéral, prétend que ce sera neutre pour le citoyen. Au moins, on pourra souligner votre transparence.

Vous contestez les effets du *tax shift* sur les finances régionales et la dotation négative concernant les infrastructures hospitalières. Vous incluez 114 millions de recettes pour les Régions découlant de la déclaration libératoire unique. Dans le budget, on trouve 93 millions de dépenses que vous jugez indispensables : 15,5 millions d'euros pour les contrats d'insertion, 15 millions pour l'accès au logement, 15 millions pour les pôles de compétitivité, 11,5 millions pour la compétitivité des entreprises en matière d'énergie, 6 millions pour la reconversion de Caterpillar.

Pour ne pas laisser filer encore plus le déficit, vous annoncez des mesures techniques ou de gestion de la dette. Comme d'habitude, ce sont des petits tours de passe-passe. Le déficit s'explique également par une croissance moins importante que prévue et la prise en compte de l'inflation, mais cela ne doit pas vous dédouaner dans vos responsabilités par rapport aux générations futures.

En Wallonie, j'ai entendu : « Pas d'austérité, pas d'austérité ». Cela fait 30 ans que l'on dit aux citoyens « Pas d'austérité » et que l'on se cache derrière cette formule. Pour moi, pas d'austérité aurait été un retour à l'équilibre, mais on reporte, on reporte toujours à plus tard et un jour, il faudra payer. Qui va régler cet abysse ? J'ai ouï, en 2014, 2015 voire mi-mai 2016, « équilibre en 2018 ». Aujourd'hui, j'entends : « Pas en 2018 ». Je cite encore le ministre-président : « On n'est pas toujours obligé de suivre les directives de l'Europe. On peut désobéir à la Commission européenne ». Là, c'est de l'autocertification avec les conséquences futures pour la Wallonie que je n'ose imaginer.

M. le Ministre, pouvez-vous nous en dire davantage sur les mesures d'économie prises et/ou sur l'objectif, sur votre objectif du retour à l'équilibre ?

Ensuite, à propos de la redevance télévision, après des années de promesses, voilà enfin que l'on a cru toucher au but. La redevance télévision était sur le point d'être supprimée. Et puis non ! Pourtant, cette taxe d'un

autre âge et plus du tout adaptée à la consommation médiatique actuelle mériterait d'être supprimée. Le coût annuel d'une centaine d'euros frappe les ménages indépendamment de la hauteur de leur revenu. En réalité, la redevance sert uniquement à équilibrer, voire à combler le budget wallon structurellement en déséquilibre. Elle rapporte 120 millions d'euros.

Pouvez-vous nous confirmer la non-suppression de la redevance télévision ? Si non, quel est votre objectif à long terme pour la redevance télévision ?

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Tout d'abord, je voudrais me réjouir parce que la Wallonie, après son conclave budgétaire 2017, montre clairement sa volonté d'éviter toute politique d'austérité qui pourrait à la fois être néfaste pour les citoyens et pour les entreprises. J'ai parfois l'impression que l'on se trouve aux antipodes, avec d'une part le MR qui nous soupçonne, plutôt qui signale que nous menaçons le bien-être et l'avenir de nos enfants par notre politique de relance de l'activité, par une politique d'investissement et, d'autre part, Ecolo qui prétend que nous ne faisons rien, hormis une stratégie marketing liée principalement à la communication. C'est un peu dur à entendre étant donné, par exemple, le coup de tonnerre vécu au Fédéral d'un budget qui nécessite la recherche de 4,2 milliards au lieu de 2,4 milliards.

Je trouve qu'à ce stade, on peut souligner l'importance d'une politique de relance via le plan d'investissement pluriannuel. Il y a une volonté manifeste du Gouvernement wallon d'un retour à l'équilibre, mais d'une manière qui ne grève pas le pouvoir d'achat des citoyens et qui permet le redéploiement socio-économique de notre Région.

Monsieur le Ministre, c'est vrai que la presse a relayé un déficit de l'ordre de 300 millions. Il n'y a pas de gloire à communiquer un déficit. Ce n'est pas la volonté du Gouvernement, c'est une question de réalité. Vous avez pu dresser les grandes lignes de ce conclave budgétaire. Il était important d'en avoir les grandes orientations même si l'on devra l'examiner plus en profondeur lorsque le budget arrivera sur nos bancs parlementaires. Par contre, vous auriez pu aller un peu plus loin au sujet de l'impact du *tax shift* fédéral sur les finances wallonnes. C'est le nœud des difficultés vécues. Les difficultés en termes de paramètres macro-économiques, mais aussi de réforme qui ont été imposées aux autres niveaux de pouvoir, nécessitent une clarification à cet égard.

Comme Thomas Piketty l'a encore souligné dernièrement suite à l'étude réalisée par le Fonds monétaire international, les inégalités et leur augmentation font qu'il y a un poids tel sur l'ensemble de la population et la grande majorité de nos citoyens – à la fois la classe moyenne, et je pense les personnes en situation de précarité – que toutes les mesures que l'on pourrait mettre en œuvre, qui pourraient être positives, verraient finalement leur efficacité amoindrie. Je voulais souligner cet aspect-là et obtenir de votre part des éclaircissements par rapport à cet impact du *tax shift* fédéral sur nos finances wallonnes.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot pour poser sa question.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, tout d'abord, nous ne faisons pas une fixation sur le retour à l'équilibre budgétaire. Repousser ce retour à l'équilibre est quelque chose qui relève du bon sens, dans la mesure où la situation financière, la situation générale de la Wallonie, mais aussi celle des travailleurs, est extrêmement difficile.

Nous l'avons déjà déclaré plus d'une fois et nous avons, nous aussi, M. Hazée, déjà été taxés de communistes.

(Rires)

Cependant, sur ce point je peux tout à fait vous suivre et suivre le Gouvernement. Quand on voit la façon dont les choses se profilent, pas grand-chose ne va changer. Cela signifie que vous parlerez toujours de rigueur là où nous nous parlons d'austérité, qu'il y aura toujours les mêmes orientations. Nous sommes les seuls à tenir cette position, mais nous sommes assez déterminés à dénoncer, par exemple, les orientations prises sur le plan Marshall et le peu d'emplois qui sont créés par rapport à ces milliards investis sur autant d'années. Il serait bien plus intéressant d'investir dans le service public et les emplois industriels publics, notamment parce que nous pourrions maîtriser l'emploi qui y serait lié.

Je reviendrai évidemment sur le budget, mais il n'y a pas de grand changement nous concernant. Si je dis que la situation des travailleurs est extrêmement difficile, ce ne sont certainement pas ceux de Caterpillar ou d'ING qui me contrediront.

Je vais en venir à ma question qui, elle, est assez précise. Le vendredi 23 septembre, la presse a annoncé la suppression de la redevance télévision avant l'heure. L'article mentionnait que l'information n'était pas confirmée par le ministre, mais que les sources du journaliste confirmaient qu'il y avait un accord à la majorité pour supprimer la redevance télévision.

Une heure après le dépôt des 24.000 pétitions par le PTB à l'attaché du ministre-président, vous communiquez sur le fait que la redevance télévision n'était pas à l'ordre du jour du conclave. Pouvez-vous confirmer qu'il y a un accord de la majorité pour supprimer la redevance télévision ? Si oui, à partir de quelle date cette suppression serait-elle effective ? Cette décision dépend-elle de l'issue des débats concernant la

réforme fiscale ? Si c'est le cas, quel est le timing de cette discussion au sein du Gouvernement ?

(M. Onkelinx, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, je vais commencer par la question déposée sur le financement du photovoltaïque.

La presse est longuement revenue sur le déficit de financement des certificats verts d'ici 2024 estimé à 600 millions d'euros par la CWaPE à situation inchangée. Plusieurs solutions sont avancées pour faire face à ce déficit et certains évoquent un nouveau portage. À la mi-septembre, votre collègue, le ministre Furlan, a toutefois déclaré, je cite « Si Elia, la CWaPE et le Gouvernement wallon sont de bonne volonté, il est possible de proposer une solution qui ne coûtera rien au consommateur ».

Monsieur le Ministre, j'aurais aimé vous entendre sur l'impact strictement budgétaire de ce dossier. Lorsque votre collègue annonce une solution qui ne coûtera rien au consommateur, cela implique-t-il également un coût nul pour la Région et donc quel est à ce stade l'impact budgétaire envisagé pour la Wallonie ?

Pour le reste, vous me permettrez de reprendre une autre question de M. Dimitri Fourny, excusé pour cette séance de commission.

Certains ont évoqué dans cette commission leur inquiétude pour les finances wallonnes et d'autres pour les finances fédérales. Tout le monde sait que pour le budget 2017, un déficit de 4,2 milliards est annoncé. La question est de savoir si les problèmes de recettes au Fédéral ont un quelconque impact sur les recettes en Région wallonne.

Deuxièmement, concernant Caterpillar, pouvez-vous préciser les moyens dégagés par la Région wallonne et à quoi ils serviront exactement ?

Ensuite, la décision qui avait été prise en 2016 d'amputer le Fonds des communes de 6,7 millions d'euros et d'impacter cette réduction sur les communes ayant des taux IPP plus faibles, mesure qui avait été annoncée comme exceptionnelle, est-elle reconduite ou non pour 2017 ?

Au niveau du montant des dépenses que l'Europe accepte de sortir de notre trajectoire, qu'en est-il des autres aspects que la Wallonie désire externaliser par rapport à celles que l'Europe admet à ce stade ? Où en sont les discussions avec l'Europe à ce sujet ? Le Fédéral prend-il ses responsabilités en la matière en termes de contact avec l'Europe ?

Je reviendrai comme d'autres sur le pacte d'investissement initié au niveau du Fédéral en partenariat avec les Régions. Lors de la dernière séance plénière, M. Fourny avait interrogé le ministre-président. Celui-ci avait indiqué être en attente de la réponse du Fédéral quant au respect du pacte de stabilité, la question étant de savoir si nous allions ou non dépasser les 3 % de déficit et, le cas échant, comment nous allions nous répartir les marges que nous nous autorisons entre le Fédéral et les Régions. Y a-t-il plus de précisions depuis la semaine passée ?

Enfin, pour ce qui concerne la taxe sur les pylônes qui a connu un rebondissement en mai dernier lorsque la Cour constitutionnelle l'a définitivement annulée, on sait depuis que différents contacts ont été établis avec les opérateurs, vos équipes ainsi que celles des ministres Marcourt et Furlan. En juillet dernier, on apprenait par voie de presse que les opérateurs Télécom avaient présenté un plan de sortie de crise avec l'Exécutif wallon. Si ces avances avaient permis de confirmer le climat plus positif dans lequel les négociations se déroulaient, rien ne confirmait un accord à ce stade. Quelques jours plus tard d'ailleurs, M. Leroy nuançait l'enthousiasme du patron d'Orange en disant que l'on était encore loin d'être à un accord.

Monsieur le Ministre, une nouvelle rencontre était programmée au mois de septembre. Il apparaît donc opportun aujourd'hui de faire le point à ce sujet. On sait bien qu'une solution rapide est essentielle tant pour assurer une stabilité aux finances locales et régionales que pour garantir la couverture de l'entièreté du territoire wallon en très haut débit, zones blanches comprises. Y a-t-il, à ce stade, des accords sur certains volets du dossier ?

Par ailleurs et enfin, on sait que les travaux budgétaires ont été entamés pour 2017 et dans ce cadre, la taxe Pylônes est-elle ou non maintenue ?

(M. Drèze, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, Monsieur les députés, quelques éléments de réponse par rapport aux interrogations, de manière générale, et puis j'essaierai de répondre de manière plus approfondie sur certaines questions des uns et des autres.

Sur cette notion de bon déficit, je crois que c'est un choix stratégique du Gouvernement wallon, un peu comme quelqu'un qui, dans sa vie, décide de rénover, d'acheter ou de se construire une maison. Son budget familial sera effectivement en déficit. Il devra aller frapper à la porte d'une banque, demander un emprunt.

S'il a déjà un peu de capital, il le mettra sur la table et puis la banque financera le reste.

Ce sont des emprunts, c'est un déficit, pour construire sa propre maison. Si je peux l'expliquer d'une manière aussi enfantine quelque part, mais aussi vraie, c'est cela une notion de bon déficit. Si l'on peut dire, à un moment donné, qu'il y a un bon déficit, c'est celui-là. Et je vous rejoins sur le fait qu'effectivement, un bon déficit ne peut servir qu'à financer des investissements structurants, de manière temporaire, c'est-à-dire qui améliorent non seulement la qualité du service public, la qualité de l'offre publique, la qualité d'infrastructures, qui permettent de créer de l'emploi, donc de la croissance et qui, effectivement, ont un effet rebond sur la qualité de vie, mais également sur d'autres investissements potentiels.

Nous y reviendrons à travers la mécanique qui est proposée par le Gouvernement fédéral sur le plan national d'investissements, que nous ne partageons pas tout à fait, sur la croyance que parce que l'on investit une somme en terme d'argent public, il y a un effet levier automatique d'investissements privés. Prendre le plan national d'investissements – et j'y reviendrai tout à l'heure – par ce biais, c'est refaire un plan Juncker *bis*. Or, on sait que le plan Juncker ne fonctionne pas ou en tout cas qu'il va falloir du temps avant qu'il fonctionne. L'objectif est évidemment, en concertation avec les autres Régions et le Fédéral, d'arriver à nourrir un plan d'investissements national ambitieux qui, vite, crée de l'emploi, crée de la croissance et structure l'avenir de notre pays.

On a choisi dans l'illustration du déficit de 300 millions d'euros de ne pas faire comme la Flandre. Quelque part, je regrette peut-être d'avoir fait une communication anticipée sur notre résultat du conclave. On aurait peut-être dû, ou bien anticiper, ou bien encore retarder. Parce que tout le monde s'est focalisé sur l'équilibre budgétaire de la Flandre. M. Bourgeois était fier d'annoncer un budget en équilibre et puis, deux jours après, je crois que Mme Thyssen – qui est quand même commissaire européenne, qui est membre d'un parti qui fait partie de la coalition de M. Bourgeois – a rappelé : « Attention, Monsieur Bourgeois, vous êtes un peu trop optimiste, vous avez un budget structurellement en déficit. En tout cas, vous ne comptabilisez pas toute une série d'investissements dans ce déficit et vous externalisez aussi les infrastructures hospitalières.

On aurait pu faire comme cela. On ne l'a pas fait. On l'assume et l'on est fiers. C'est pour cela que le ministre-président a parlé de bon déficit. Il y a une certaine fierté d'assumer un déficit de cette ampleur, pour une telle raison qui est la relance de l'économie et la relance de l'emploi.

Nous avons intégré les investissements, car le Gouvernement a choisi d'activer les leviers de relance économique en dégradant notre solde budgétaire de 300 millions d'euros. C'est, quelque part, la définition de ce que l'on pourrait appeler ou pas un « bon déficit ».

Sur l'amélioration des finances wallonnes, Monsieur Jeholet, je vais parler en SEC, on était à -450 millions d'euros en 2015, à -375 millions d'euros en 2016 et l'on sera à -300 millions d'euros en 2017. Il est vrai que vous avez dit : « On verra, ce sont les budgets, on verra au niveau des comptes ». Je vous parle des chiffres à ce stade disponibles.

Il y a donc bien une réduction du déficit. Elle est sans doute moins rapide que ce qui était prévu dans la trajectoire fixée dès 2014, mais cela s'explique, notamment – et je ne vais pas faire mon Calimero – par une dégradation des paramètres macro-économiques, et nous y sommes tous confrontés.

L'objectif de 150 millions d'euros en 2017 était fixé avec une croissance estimée à 1,7 %. On est aujourd'hui, avec un bureau fédéral du plan qui, à la mi-septembre, nous prévoit une croissance à 1,2 %. Évidemment, il faut en tenir compte. C'est la raison pour laquelle un retour à l'équilibre budgétaire est sans doute souhaitable pour ne pas endetter durablement les générations futures et qu'il faut donc raison garder. Mais si c'est garder un objectif aussi important de réduction du déficit alors que l'économie continue à se dégrader, que le chômage ne fait que croître, c'est pratiquer une austérité aveugle qui ne sert pas la politique de relance comme elle doit se concevoir.

Il y a donc bien une réduction du déficit, malgré les paramètres – je viens d'expliquer le raisonnement – malgré le *tax shift* fédéral et malgré les infrastructures hospitalières.

Je reviendrai sur le *tax shift* fédéral et les infrastructures hospitalières, parce que nous continuons à contester un principe politique lié au *tax shift* et aux infrastructures hospitalières. Nous avons seulement décidé de l'écrire, de comptabiliser ces effets dans le budget et de cesser la polémique de contestation des chiffres. Mais sur les choix politiques, et j'y reviendrai tout à l'heure, nous continuons à contester certains choix.

Nous avons fait plus de 1,2 milliard d'euros d'économies depuis la constitution de ce Gouvernement, en tentant de le faire peser le moins possible sur les citoyens et les entreprises, contrairement à d'autres niveaux de pouvoirs.

Je vous entendais disant qu'il n'y a pas assez d'efforts. Un milliard deux cents millions d'euros d'efforts en quelques années, c'est un effort considérable. Nous aurons certainement l'occasion, lors du débat budgétaire, soit lors du dépôt de ma note d'orientation, soit lors de la commission, qui à mon avis sera une commission qui va durer des heures et des

heures au début du moins de décembre comme c'est la coutume, de repréciser certains éléments. Mais entre le discours libéral qui est de dire : « Vous ne faites pas assez d'efforts » – et j'aimerais bien qu'à un moment donné l'on me dise où l'on va faire les efforts et surtout citer des montants. Je peux vous suivre sur certaines propositions que vous faites, sur une meilleure gouvernance en matière d'amélioration de la gouvernance, en matière par exemple des sociétés de transport, je peux vous suivre. Je peux penser qu'effectivement l'on pourrait rationaliser certaines infrastructures, certains conseils d'administration. Il y a moyen de réfléchir.

Sur le plan budgétaire, les restructurations de ce type vont apporter quelques centaines de milliers d'euros d'amélioration. Ce n'est pas négligeable, c'est toujours cela de pris, mais ce n'est pas cela qui va solutionner sur le long terme les difficultés budgétaires de la Wallonie. Mais je peux vous rejoindre sur certains points. Mais à un moment donné, il va quand même falloir nous dire qu'il faut licencier dans la fonction publique, alors, qu'il faut faire des choix d'austérité. Et au-delà du discours : « Vous ne faites pas assez d'efforts et vous faites reporter sur les générations futures » ; j'aimerais vraiment vous entendre dire : « Si nous étions au Gouvernement, j'agirais sur tel levier et je pratiquerais telle politique ». Mais ce sera un débat, certainement, que nous aurons dans les prochaines semaines.

Monsieur Hazée, vous prenez le contrepied de M. Jeholet. C'est assez logique. Vous me dites : « Vous faites beaucoup trop d'efforts » ; et logiquement le PTB va dans le même sens que vous. Mais je vous dirais que ces efforts on va les faire avec des choix de type chirurgical, voir là où cela fait le moins mal, voir aussi que ces efforts ne contribuent pas à un ralentissement de l'économie et en sachant bien que si l'on ne fait pas les efforts, si l'on ne fait pas un minimum d'efforts, on augmente évidemment le recours facile aux emprunts, à la dette, le solde net à financer est une catastrophe, l'endettement devient catastrophique, les agences de dotation nous ont dans le collimateur, le viseur, les taux d'intérêt, bas pour l'instant, reflambent pour les pouvoirs publics et certaines banques pourraient, en cas de catastrophe en matière d'alourdissement de l'endettement, ne même plus faire de propositions d'emprunt pour financer des politiques d'investissement en Wallonie.

Nous ne voulons pas en arriver là. Le système est mal conçu, le système je le rejette, mais il est là. Avoir simplement un discours idéologique pour dire : « Vous faites trop d'économie, une politique différente est possible » ; j'aimerais encore bien que quelqu'un vienne au Gouvernement mettre ses mains dans le cambouis et prouver que quand on y est, on fait autrement.

Je regrette, mais lorsque je vois Syriza en Grèce, il s'est avancé sur de nombreux éléments, en promettant quasi la révolution en Grèce. Aujourd'hui, malheureusement, ils sont dans un état où ils doivent reconnaître qu'ils doivent faire des choix importants pour l'avenir de leur population. Le jour où effectivement la gauche sera au pouvoir au niveau européen, sans doute les choses changeront-elles de manière radicale et structurelle, mais ce n'est certainement pas la gauche qui est au pouvoir au niveau européen.

(Réaction de M. Jeholet)

Ne me laissez pas croire... arrêtez de m'interrompre. Ai-je dit que c'étaient les libéraux ? J'ai dit la droite. Donc, quand je comptabilise les forces de droite dans le Parlement européen, je ne pense pas que ce soit la gauche qui domine, mais si vous considérez que le PPE fait partie de la gauche, d'accord, mais le PPE accepte en son rang des gens qui sont vraiment très dérangeants si vous me permettez l'expression.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous savez très bien que le représentant du cdH, vous faites preuve d'une mauvaise foi, c'est impossible. Vous savez très bien que le représentant du cdH, M. Rollin, conteste l'incorporation au sein du PPE de certains éléments et de certains partis.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - S'il vous plaît, peut-on laisser le ministre poursuivre ? Si vous voulez, on peut faire une petite pause, si vous avez besoin de vous détendre un peu.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Pour en revenir à mon propos, je veux dire que c'est toujours facile, quand on est au balcon, de clamer qu'il y a d'autres possibilités. Quand on est face aux responsabilités, on doit agir avec bien plus de modération et sans doute, en tout cas sûrement, sans perdre de vue l'objectif, se dire que ce sera étape par étape et non au travers de mesures radicales qui n'apporteraient au contraire...

(Réaction de M. Hazée)

Si l'on m'interrompt tout le temps, je ne prends même plus la précaution de vous répondre. Cela ne sert à rien. Vous êtes gentil, Monsieur Jeholet, M. Hazée l'est aussi. J'entends que M. Gillot pourrait m'interrompre, il ne le fait pas, il a au moins ce fair-play d'attendre la réplique pour, à mon avis, me dire ce qu'il en pense. Je vous demanderai donc de bien vouloir me laisser terminer mon raisonnement.

Je crois qu'à travers le budget 2017, avec mes collègues, on a choisi de prendre une voie médiane entre le trop d'effort, le pas assez d'effort. Nous avons conservé et nous conservons un déficit pour nous garantir un levier d'investissement, mais nous ne

laissons pas déraper ce déficit, ce qui me semble être vraiment une règle stricte à laquelle nous devons nous décider.

Nous ne souhaitons pas perdre de vue l'enjeu que représente l'endettement de la Wallonie, c'est ce que je rappelais tout à l'heure. Le Gouvernement y a été attentif, le solde à financer a été une préoccupation pendant ce conclave, d'où la présentation prochaine de l'agence de la dette et, en amont, la mise en œuvre d'une gestion active de la dette – j'y reviendrai tout à l'heure.

Quant aux économies dans les unités d'administration publique et le SPW, il s'agit de 14 millions d'euros en informatique, en entretien des bâtiments, en fonctionnement général sur le SPW et donc sur les unités d'administration publique. Les 2 % ne sont pas inclus, les 14 millions d'euros sont donc une économie décidée en conclave. Pour les 2 % restant d'économie des UAP – il s'agit d'une économie réalisée avant conclave que je n'ai pas – tout comme le non-remplacement de deux fonctionnaires sur trois dans la fonction publique, la non-indexation de certaines dépenses de crédits de cabinet, et cetera, qui font partie de l'épure budgétaire d'avant conclave.

Pour l'impact de l'arrêt Natixis pour l'instant, il n'y a pas d'impact de cette décision sur le budget et je crois qu'il faut attendre qu'il n'y ait plus de possibilités de recours contre cet « arrêt favorable », je me permets donc de vous renvoyer à mon collègue, M. Furlan, de même, pour le *burden sharing*, puisque c'est lui qui a négocié l'accord. Vous connaissez comme moi les difficultés qu'il y a pour l'instant auprès de la ministre fédérale en charge du dossier pour concrétiser les accords formels – mais je ne souhaite pas polémiquer sur ce point.

Avant de venir de manière plus détaillée sur des éléments de réponse, je voudrais quand même repréciser à M. Puget que la DLU n'est pas une recette de 114 millions d'euros. Les -114 millions d'euros, c'est le résultat négatif de l'effet du *tax shift* sur les finances régionales, de la dotation négative « infrastructure hospitalière » et de l'effet DLU. Il s'agit donc du résultat de trois mesures, soit un impact négatif de 114 millions d'euros.

Je vais reprendre plus précisément les éléments de réponses à vous fournir. Concernant le pacte d'investissement, l'État fédéral nous a communiqué une note présentant sa vision du pacte. Celle-ci reste toutefois imprécise sur les aspects que vous mentionnez vous-mêmes, Monsieur Jeholet, notamment sur le financement et la définition d'une marge à répartir. La note mentionne bien la proposition pour un plaidoyer auprès de la commission afin de lui demander d'assouplir les règles comptables en matière d'investissement, mais rappelle par ailleurs l'exigence de respect des règles du pacte de stabilité de croissance. La Région a donc demandé au Gouvernement fédéral d'expliciter sa position.

Depuis le début de la législature, le Gouvernement wallon a tâché de préserver au maximum les investissements publics en crédits directs au sein du budget général des dépenses, comme en financement alternatif. Il est clair cependant que les règles européennes ne nous ont pas permis de relancer l'investissement, mais nous ont, par contre, poussés à privilégier davantage le soutien aux investissements plutôt que les investissements directs.

La comptabilisation des investissements est une question fondamentale, pas seulement pour la Région wallonne, mais aussi pour l'ensemble du pays. La Flandre a certes présenté un budget à l'équilibre, mais en externalisant ce que je vous disais tout à l'heure, la comptabilisation et les investissements pour les infrastructures hospitalières, ce que conteste la Commission européenne. C'est une question capitale pour la Flandre, les coûts totaux des investissements sont colossaux, avec 7,5 milliards d'euros à répartir et intégrer au budget 2017 jusqu'en 2024.

Cela nous conforte donc dans notre approche. Les entités de ce pays doivent pouvoir se coordonner pour l'externalisation hors des trajectoires budgétaires des investissements nécessaires, mais aussi faire le maximum pour réclamer un changement de politique de la Commission européenne et d'Eurostat en la matière. Il s'agit donc bien de nouveaux investissements, la preuve en est que les infrastructures hospitalières, il y a un volet de 240 millions qui concerne les infrastructures hospitalières. Jusqu'à présent, les infrastructures hospitalières ne ressortaient pas des compétences du Gouvernement régional.

Le niveau global des recettes, Monsieur Jeholet, du budget initial s'élève donc à 12,3 milliards d'euros. La note d'orientation que je déposerai pour la prochaine commission fournira davantage de précisions sur les recettes, les dépenses, les corrections SEC, ainsi que le solde net à financer. Les soldes structurels pour les années 2016 et 2017 seront évalués par le Conseil supérieur des finances.

Dans le programme de stabilité 2016-2019, la Région wallonne a fixé son objectif pour 2016 en termes nominaux uniquement. C'est également le cas des autres composantes de l'entité II, donc aucune trajectoire SEC n'a été arrêtée par le Gouvernement. Cette discussion fera partie du prochain programme de stabilité en mars. Vous n'étiez pas le seul à poser la question à ce sujet, je pense que M. Drèze y a fait allusion.

Sur la base des estimations du SPF Finances, il y a donc une stabilité, voire une légère augmentation des recettes. Un second ajustement 2016 ne sera donc pas nécessaire.

Concernant le facteur d'autonomie, les recettes IPP, nous avons intégré les chiffres du SPF Finances tels que ceux-ci nous ont été communiqués. Le facteur d'autonomie sera déterminé ultérieurement après concertation avec les gouvernements des Régions sur la base des rapports de la Cour des comptes.

L'économie est réalisée en gestion de dettes. Il s'agit d'activer la dette en renégociant certains prêts. Certaines corrections sont désormais intégrées dans le budget de la Région wallonne et non plus au sein de l'unité de l'administration publique concernée.

Pour les infrastructures hospitalières, nous sommes donc à l'état des lieux. Il n'y a pas eu de nouvelle réunion de travail à ce sujet, même si les groupes de travail devaient se réunir en septembre. Ils sont reportés à fin octobre en raison des travaux budgétaires de chacun.

Vendredi dernier, les techniciens se sont rencontrés pour examiner ensemble le dernier avis d'Eurostat qui considère que le degré d'autonomie des hôpitaux est insuffisant pour ne pas intégrer le périmètre des pouvoirs publics. L'ICN fait actuellement valoir ses contre arguments auprès d'Eurostat. La Flandre a choisi d'externaliser de son budget les investissements en infrastructures hospitalières. La position du Gouvernement wallon reste identique par rapport à 2016. Nous n'acceptons ni à dotation négative, ni la distorsion du mécanisme de transition. Une provision est inscrite pour un montant d'environ 50 millions d'euros.

Pour la DLU, j'ai répondu également. C'est 35 millions de recettes en 2017, sous conditions : la fixation de la clé de répartition, la durée et le taux appliqué. Nous y travaillons.

En ce qui concerne l'effet *tax shift*, je vous rappelle que le fait de l'inscrire comptablement ne fait pas de nous un partisan du *tax shift* tel qu'il a été conçu par le Gouvernement fédéral, puisque quand on examine les réductions d'impôts qui pourraient survenir suite au *tax shift*, on constate que 4 millions d'euros vont permettre de diminuer l'impôt pour 10 % des plus pauvres du pays, et que plus de 950 millions d'euros sont consacrés au dernier décile en réduction d'impôts, soit les citoyens, les 10 % les plus riches de notre royaume. Donc, nous ne pouvons souscrire à cette manière de mener les réductions d'impôts d'autant plus qu'elles sont largement compensées par des hausses d'impôts indirects de type augmentation de la TVA sur l'électricité, accises, et cetera.

Pour M. Drèze qui a pris le relais de M. Fourny, je rappelle que le fond des communes n'a pas subi d'économie et donc par rapport à la mesure, économie de 6 700 000 euros prévus en 2016. Elle n'est pas reconduite en 2017. C'était donc bien une mesure d'économie de type *one shot*.

Concernant l'externalisation des pans, je pense avoir répondu. C'est donc 17 200 000 euros en sécurité et radicalisme.

Monsieur Hazée, le rendement moindre du prélèvement kilométrique est intégré dans le budget de la SOFICO. Son objectif en SEC a été dégradé de 22 400 000 euros.

Pour la question relative à la déconsolidation, que vous avez posée en séance, je me permets de vous renvoyer à mon collègue, M. Prévot.

Pour ce qui concerne les économies sur les UAP, je vous ai répondu, de 5,3 % et enfin 2 % et les 14 millions supplémentaires, je vous ai répondu.

Je pense que j'ai abordé l'ensemble de vos questions.

Sur les recettes affectées... Pour tout cela, je préfère en discuter lors du dépôt de ma note d'orientation. Je pense qu'à ce stade, c'est un peu prématuré, on entre vraiment dans le détail du débat budgétaire.

Les investissements CRAC, il s'agit donc bien de coller au calendrier des investissements prévus par les opérateurs. Il ne s'agit donc pas de supprimer des investissements, mais de réactualiser, chaque année, la manière dont les opérateurs liés au financement CRAC prévoient leurs propres investissements. C'est se coller au mieux au calendrier réel et existant. Il ne s'agit pas de suppression d'investissements en la matière.

Monsieur Drèze, dans le budget, aucune dépense n'est prévue pour le financement du photovoltaïque, je me permets donc de vous renvoyer vers mon collègue, M. Furlan, pour plus de précisions, mais la CWaPE a également adopté une nouvelle position en la matière et donc je suppose que le sujet sera débattu en Commission de l'énergie.

Je vais continuer ma réponse sur la suite des négociations autour de la taxe Pylônes. Ma réponse sera courte. Des discussions sont toujours en cours avec les opérateurs en vue d'une résolution à l'amiable dans l'intérêt de tous. Si un accord peut être finalisé, il en sera tenu compte ultérieurement. La taxe étant une composante des discussions globales en l'état, elle fait toujours partie de l'épure. Si une solution devait intervenir à l'amiable et en concertation, dès lors, nous adapterions effectivement l'épure budgétaire à travers l'ajustement de 2017.

Sur la suppression de la redevance télévision qui semble animer l'ensemble des bancs du Parlement, certains avec un retard de découvrir qu'il y a une redevance télévision. On s'excite depuis deux trois mois, pour certains, d'autres ont au moins le mérite de la constance et de batailler – j'en fais partie depuis des années. J'ai même la fierté de dire que j'ai travaillé pour un ministre qui a quand même supprimé une partie de cette redevance télévision puisque avant elle s'appelait

radio redevance télévision. M. Daerden a été un de ceux qui avaient supprimé le mot radio et donc notamment les 25 euros qui y étaient accolés. Sur la suppression de la redevance télévision, tout d'abord, je rappellerai que cette matière relève bien de mes seules compétences. Il y a les effets d'annonce et l'échéancier. Dès l'entame de la législature, j'en ai fait une de mes priorités, en l'occurrence, la suppression n'était pas à l'ordre du jour du conclave et donc je l'ai démenti d'emblée et je ne sais pas d'où viennent les fuites qui ont permis à la presse écrite, en tout cas à un journal de la presse écrite, d'annoncer en première page que la redevance télévision était supprimée. Néanmoins, je réaffirme mon objectif qui est donc sa suppression avant la fin de la législature et idéalement bien avant la législature. Compte tenu des annonces auxquelles vous faites référence, j'ai l'espoir que je serai en effet soutenu.

Je rappellerai également, Monsieur Puget, qu'il s'agit de 100 millions d'euros et non 120 millions d'euros et qu'il y aura donc lieu effectivement d'intégrer dans l'épure budgétaire au moment où la décision sera prise. J'ai identifié certaines pistes pour accompagner budgétairement cette suppression.

En conclusion, le débat, vous le comprenez, se fera autour de la table du Gouvernement.

Pour le financement du photovoltaïque, je vous ai répondu, je vous renvoie vers mon collègue M. Furlan.

Pour Caterpillar, les 6 millions d'euros sont dégagés, d'une part, afin de mettre en place une cellule de reconversion dans les compétences de Mme Tillieux et de mettre en place un accompagnement juridique, via un montant de 2 millions d'euros – donc il y a 4 millions pour la cellule de reconversion – dans l'accompagnement juridique du Gouvernement. Ce sont des mesures qui sont prises, qui font partie des compétences de M. Marcourt. Les moyens dégagés sont consacrés à l'accompagnement des travailleurs de Caterpillar et des pertes d'emplois chez les sous-traitants qui seront identifiés.

Les 3 % de déficit liés au PIB dont vous avez parlé tout à l'heure, je croyais avoir répondu en disant que les efforts des uns et des autres seront refixés en mars 2017. Comme je le « prérappelais », Monsieur Hazée, tout à l'heure, c'est vrai que chacun rentre sa trajectoire et qu'il n'y a pas de hiérarchie des normes et que donc le Fédéral n'a pas à nous dicter une trajectoire. Il a la responsabilité de sa propre trajectoire, nous avons la responsabilité de notre propre trajectoire. L'État fédéral a pour mission de compiler l'ensemble des trajectoires et de présenter ces trajectoires devant leur groupe.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je suis encore plus impatient d'avoir les documents budgétaires et les chiffres après le débat qu'avant le débat, parce que je pense que l'on va devoir, en effet, concilier toute une série de choses, l'effort qui est présenté aujourd'hui par le Gouvernement avec les chiffres. Je pense que l'on aura le travail dans les semaines à venir avec les chiffres et les documents budgétaires.

Deuxième remarque, par rapport à la redevance télévision, Monsieur le Ministre, je m'excuse, mais il y a eu, avant le conclave – puisque manifestement aucun ministre ne voulait s'exprimer – il y eu une annonce qui est sortie quand même de quelque part manifestement. Vous avez été interrogé sur Bel RTL à l'époque, vous avez à l'époque, avant le conclave, vous avez estimé que vous aviez cinq chances sur dix de supprimer la redevance télévision.

Simplement, petit rappel des faits – parce que vous allez probablement la supprimer, vous allez probablement la supprimer dans votre grande réforme fiscale, vous allez lever une nouvelle taxe, mais vous allez la supprimer. Vous parliez de M. Daerden, c'est vrai, en 2008, on a voté un texte pour supprimer la redevance radio et la télé devait suivre. En 2009, après les élections, que s'est-il passé ? Première chose qui s'est passée, c'est M. Antoine. M. Antoine, il en a fait des bêtises. C'était M. Antoine. Qu'a-t-on fait ? On a supprimé... Monsieur Gillot, c'est important ce que je dis là. On a supprimé la suppression et donc que nous réserve-t-on sur la redevance télévision ? J'ai cru comprendre qu'il y avait une maladie contagieuse qui circulait, après Mme Milquet, M. Magnette, tout à l'heure, maintenant c'est vous. La presse ne comprend pas, les journalistes ne comprennent pas. Pas aussi fort que Mme Milquet, mais M. Magnette aussi cet après-midi, ils nous disaient qu'il n'avait pas répondu à la RTBF parce qu'ils ne répondaient pas correctement aux journalistes parce qu'ils ne faisaient pas correctement leur travail.

Ceci étant, M. le Ministre, ce qui m'inquiète le plus, je l'ai dit, on n'est pas satisfait du déficit, 300 millions d'euros, on n'est pas satisfait de la politique menée par le gouvernement, il y a une solution. On m'a demandé ce que je ferais, M. Crucke était derrière, il est impatient. Que l'on aille à leur place, si vous voulez savoir ce que l'on ferait. M. Crucke, il est prêt et je suis certain que l'on peut en trouver d'autres. Ce qui m'inquiète, M. le Ministre, c'est par rapport aux investissements, je n'ai pas de réponse. Une réponse très simple, oui ou non ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Il s'agissait de nouveaux investissements puisqu'il y avait 240 millions d'euros pour les intrants hospitaliers qui sont de nouveaux investissements considérant que nous n'avions pas la compétence auparavant.

M. Jeholet (MR). - Tous les autres ce sont de nouveaux investissements ? Tous nouveaux investissements, pas de lissage des investissements

antérieurs ? Vous me parlez de 240 millions d'hôpitaux, il reste quand même 760 millions d'euros, mais nous examinerons cela quand nous aurons les documents parce que c'est interpellant par rapport à la réponse que vous apportez aujourd'hui. Ce débat nous l'aurons aussi dans quelques semaines, mais je maintiens que nous sommes prêts à discuter que ce soit au niveau national ou au niveau régional, il faut être cohérent et au niveau communal aussi. Je me réjouis de voir si M. Furlan, à un moment donné, va revoir les balises d'investissement, va dire aussi aux communes « faites comme nous : laxisme budgétaire, n'hésitez pas, ayez des budgets en déficit ». J'attends d'avoir le message parce que quand vous parlez d'investissement, vous savez ce que M. Furlan fait, depuis 2013, il diminue 20 millions d'euros par année, les travaux subsidiés, on est mandataires communaux, droit de tirage, très bonne solution, les libéraux à l'époque, mais on nous diminue les montants chaque année. Il faut être cohérent aussi, vous voulez travailler dans l'intérêt des communes, mais vous asphyxiez les communes aujourd'hui.

Il faut être cohérent, Mme Kapompole, avec toutes les mesures qui sont prises en faveur des communes socialistes, que ce soit le Fonds des communes tous les millions que M. Furlan récupère, il les attribue aux communes qui taxent le plus. J'interrogerai le ministre Furlan demain, c'est comme cela M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Le rendement à l'impôt des communes libérales aujourd'hui est à combien par rapport aux communes socialistes ?

M. Jeholet (MR). - Vous ne parlez que des recettes, augmenter les droits d'enregistrement, augmenter les droits de succession, diminuer le bonus logement, diminuer l'avantage fiscal des titres-services, cela vous savez faire.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - On va quand même attendre ce que le Gouvernement fédéral nous concocte en termes de saignée et de purge.

M. Jeholet (MR). - Vous voulez faire le débat fédéral ici ?

Monsieur Onkelinx, la taxe kilométrique sur l'augmentation des biens, c'est un demi-pour cent de TVA. Vous avez des factures aujourd'hui ou vous avez le prélèvement kilométrique et vous avez un montant. Archifaux ? Je vais vous montrer des factures où l'on a : « facture et intitulé prélèvement kilométrique » ce que cela coûte. Vous devez le savoir, des mesures comme celles-là ont été prises, il va y avoir un impact sur les biens, une augmentation de toute une série de biens, c'est clair.

Un demi pour cent de TVA, nous aurons le débat, M. Onkelinx, car vous contestez, vous faites l'avocat du ministre. Il est grand assez pour répondre. Favorable à 300 % ? Nous, on n'est pas favorable ? Les transporteurs vivent dans une situation totalement difficile, mais cela ce n'est pas grave, ce n'est pas la préoccupation de M. Onkelinx, il en a d'autres. C'est la réalité, chacun ses choix. Simplement s'il veut un débat fédéral, on peut en organiser un aussi, on aura encore un débat dans 15 jours, on l'aura encore dans un mois et demi... Simplement, je dis que ce n'est pas un bon signal, ce n'est pas un bon déficit comme le dit, M. Magnette. Par rapport à l'aggravation de la dette et l'aggravation des finances, on en reparlera de l'aggravation des finances régionales, on reparlera de 2015, de 2016, moi, j'ai simplement rappelé 2014.

Pour 2014, maintenant on a les chiffres de l'Institut des comptes nationaux et un GAP de 784 millions d'euros. À un moment donné, on fera le point en 2018 et en 2019 en fin de législature, où l'on en sera dans la dégradation des finances, dégradation structurelle des finances wallonnes. J'ai beaucoup de réserves par rapport à cela, vous ne m'avez pas rassuré sur le plan d'investissement. En effet, vous me dites : les hôpitaux, on ne les avait pas dans nos compétences, on les a maintenant. Forcément, ce sont de nouveaux investissements, mais 760 millions d'investissements ? On verra, je l'ai dit, le Gouvernement est champion du monde pour recycler, vous nous réservez encore un numéro à la Garcimore, j'y crois.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. On a ici une série d'éléments et bien sûr un certain nombre d'éléments reste avec des réponses partielles, c'est un peu la loi du genre puisque nous sommes en premier échange donc nous n'en ferons pas le reproche comme tel, ce premier échange est utile contrairement à ce que certains évoquaient ailleurs et donc nous poursuivrons.

Je vais me limiter à trois éléments. Le premier sur la trajectoire, le premier n'est pas tellement de revenir à l'équilibre budgétaire. Bien évidemment qu'à terme, il faut toujours revenir à l'équilibre budgétaire. Le problème est à quel moment le fait-on ? Le fait-on pour agir contre le système économique et essayer de retrouver une dynamique positive ou le fait-on dans un mouvement qui amplifie les dégâts économiques dans le cycle dans lequel on se trouve ? Ce que je reproche principalement au Gouvernement, c'est son double discours, de nous faire de grandes théories sur l'importance de l'investissement public, de nous rappeler toute la nécessité de cet investissement et, dès le moment où l'on est dans l'exercice budgétaire, l'on conteste la volonté exprimée et on dit quand même que l'on aimerait bien pouvoir le faire. Il faut que l'Europe accepte, en même temps, on sait que la Wallonie a une certaine autonomie et elle ne l'utilise pas pour des raisons qu'elle a fixées, elle-même. La clé est effectivement que le cdH est dérangeant, vous avez eu

le bon mot. Il vous a fixé dans une trajectoire budgétaire en 2014 et au bout du compte, vous y restez toujours.

Vous cherchez des éléments de communication pour laisser penser que vous avez dit « il y a des éléments dérangeants au sein du PPE » et, notamment, le cdH, cela c'est moi qui l'ajoute. Vous êtes prisonniers du cdH dans la trajectoire budgétaire et après, il y a ce jeu de façade, d'habillage, de communication ou d'emballage pour laisser penser qu'il y a un certain mouvement qui se passe, que des choses se passent, que l'on entend le signal d'un certain nombre de personnes de la population, mais en réalité vous restez fidèle qui ce qui était défini de façon extrêmement rigoriste finalement en 2014 et contraire à votre discours d'aujourd'hui sur le sujet.

Deuxièmement, vous avez malheureusement confirmé la diminution notamment dans les organes d'intérêt public. Cela veut donc dire que pour le TEC, pour le FOREm, pour d'autres on va passer à moins 10 % depuis 2014, c'est évidemment énorme. Cela aura des conséquences sur des fermetures de lignes ici ou là. Surtout, il y a cette transition de la mobilité plus durable qui ne s'effectuera pas parce qu'il y a toute une série de projets qu'il faut développer aujourd'hui, des projets d'investissement, des projets de nouvelles lignes, des projets de lignes express sont soutenus dans les communes quelle que soit leur couleur politique. Oui, il y a 50 000 euros d'investissement, comme l'année dernière. Très bien. En attendant qu'en est-il d'un basculement vers une sortie de la politique d'embouteillage dans laquelle on se trouve ?

Je lisais le ministre-président, c'est un élément sur lequel on pourrait s'appuyer. Il disait il y a quelques jours « l'organe d'intérêt public majeur de l'avenir de la Wallonie ce n'est plus la SRIW ou la SOWALFIN, c'est la SRWT » tellement les villes wallonnes aujourd'hui ont des difficultés en termes de congestion, d'embouteillages et je ne parlerai pas des impacts sur la pollution de l'air, sur la santé des gens. Le jour où l'on aura une AViQ, une agence pour la vie de qualité qui fera des études sérieuses parce qu'il y a moins de difficultés de santé, le contraire de ce qui a été fait à Fernelmont, par exemple, à faire progresser le débat, de toutes les mesures qui doivent être prises pour que l'on sorte de cette politique d'embouteillage dans laquelle on se trouve.

Enfin, troisième remarque, c'est évidemment votre silence assourdissant sur la taxe humaniste, ou la taxe socialohumaniste sur le droit d'habiter en Wallonie de 50 euros par an par personne. Ce projet-là est un projet scandaleux, et je pèse mes mots. Au moment où l'on a la compétence que l'on a par rapport à la justice fiscale, venir avec un projet qui taxe de la même manière chaque personne, c'est effectivement scandaleux. A fortiori, lorsque vous dites, et vous avez raison, que le *tax shift* fédéral amène un certain nombre effets d'inégalité. Vous avez dit qu'il y a 950 millions d'euros pour le décile le plus aisé, mais avez les moyens de reprendre un quart de la somme. Là, à nouveau, « bulle ». Effectivement le projet c'est la taxe humaniste, socialohumaniste de 50 euros par personne.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je remercie, Monsieur le Ministre, de m'avoir donné les chiffres exacts. J'ai toujours des difficultés de comprendre les 100 millions d'euros. Moi, j'avais 120 millions d'euros, vous, vous avez dit 110 millions d'euros le 23 février dans la presse. J'ai 109 409 787, 84, mais j'avais anticipé sur nos amis wallons qui s'équipent de plus en plus de postes de télévision ou en tout cas les ménages qui augmentent de plus en plus en Wallonie. Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Merci à Monsieur le Ministre pour ses éléments d'information, ses réponses et ses compléments d'information.

Je voudrais d'ailleurs aussi le remercier d'être revenu sur la question des investissements publics et la question du plaidoyer que l'on devrait faire en faveur des investissements publics et de faire en sorte qu'ils puissent sortir du cadre des normes SEC. On le sait, c'est vraiment un enjeu majeur. Vous l'avez dit, c'est plus qu'un élément majeur, c'est même une urgence socioéconomique. La commission doit être plus souple en la matière. Comme j'avais une question justement sur cela dans l'après-midi, je voulais vous remercier de rester sur cette logique qui, à mon avis, dans les prochaines semaines, comptera d'autant plus que, comme l'avez dit, la Région wallonne est responsable pour sa trajectoire budgétaire et c'est au Fédéral, à un moment donné, de compiler le tout et d'aller le présenter au niveau européen. Il y a sans doute des contacts là à avoir entre les niveaux de pouvoir. Merci.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci Monsieur le Président. Je dois dire, Monsieur le Président, que c'est assez chouette de discuter avec vous, d'avoir un débat avec vous. Je trouve que vous avez pas mal de mauvaise foi, ou vous n'entendez peut-être pas tout ce que l'on dit. Quand vous dites que certains mettent la main dans le cambouis, effectivement et même dans autre chose. Il faut quand même être assez clair là dessus. Vous demandez ce que nous ferions. Il est clair, par exemple, je l'ai déjà dit, que mettre autant d'argent dans un plan Marshall, c'est plus intéressant pour nous de mettre cet argent-là dans des sociétés publiques industrielles ou autres, de création de logements et de rénovation publique. Avec cet argent-là, il y a pour nous moyen de faire autre chose, comme défendre les services publics et les développer. Nous avons déjà dit ce que nous pourrions faire. Nous avons déjà dit, par ailleurs, ce que nous ne ferions pas, comme accorder des aides à des

entreprises publiques de manière inconditionnelle. Par exemple, le jour où ArcelorMittal a annoncé la suppression de 2 000 emplois sur 3 000 dans le bassin liégeois, ne pas accorder un prêt au n° 1 de l'acier pour qu'il investisse sur ses outils de 130 millions d'euros d'argent public. Cela, par exemple, nous ne le ferions pas, tout comme la chasse aux chômeurs, le TSCG... On a quand même dit pas mal de fois ce que nous ferions ou ce que nous ne ferions pas.

Il s'agit de 3 053 au mois d'octobre, j'étais délégué syndical et j'avais la parole des travailleurs et j'ai tous les papiers qui pourraient le prouver. Voilà sur le cas particulier.

Maintenant sur la redevance télévision, on a déjà dit aussi que cette redevance était totalement injuste, antisociale pour nous. On ne la découvre pas, mais je sais que peut-être le parti socialiste en a marre d'entendre parler du PTB, mais nous n'avons pas 130 ans de présence dans les parlements, nous en avons deux ans. Il y a plus d'un an que l'on a lancé cette campagne de la redevance télévision auprès de la population, auprès de nos membres. Un peu de patience, Monsieur le Ministre, vous verrez que les choses vont entre aller beaucoup plus loin.

Toujours sur cette redevance-là, vous vous êtes quelque part un peu trahis dans vos mots. Vous avez parlé de fuite dans la presse. Or quand quelque chose n'existe pas, on parle d'invention, de propos mensongers, mais quand on parle de fuite, c'est quand quelque chose existe et que l'on n'a pas voulu que cela vienne au grand jour, ou que l'on organise, parce que je connais aussi un peu le fonctionnement, les fuites. Tout cela, je le sais.

Maintenant là où je vous trouve encore une fois de plus de mauvaise foi, c'est quand vous parlez Syriza. C'est bien au budget on parle aussi de Syriza. Je trouve cela très chouette franchement. On a vu ce qu'a fait Syriza une fois arrivé au pouvoir, on a surtout vu, et vous le savez comme moi, Monsieur le Ministre, que Syriza a vraiment été le couteau sur la gorge par la troïka européenne. Je me réjouis de voir, parce que j'étais en commission des relations internationales, malheureusement le ministre-président a dû partir à 15 heures, comment le Gouvernement wallon et la Wallonie vont résister aux pressions européennes face au CETA et au TTIP.

On aura certainement encore l'occasion de reparler, de pouvoir comparer Syriza et les comportements que le Gouvernement aura dans les prochains jours. Cela c'est très bien. Merci.

M. le Président. - Nous arrivons à la fin du débat sur le projet de budget 2017.

L'incident est clos.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous suggère de faire une pause de 5 minutes avant d'aborder les questions orales.

- La séance est suspendue à 18 heures 29 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

(Mme Warzée-Caverenne, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

- La séance est reprise à 18 heures 38 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE MONTAGE ENVISAGÉ POUR LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS PUBLICS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le montage envisagé pour le financement des logements publics ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, votre collègue, M. le Ministre Furlan – encore une question qui l'évoque –, a récemment annoncé son intention de proposer un projet visant à mobiliser l'épargne privée pour financer la construction de logement public.

L'idée du ministre est de pouvoir utiliser cette épargne pour acheter ou construire un bien qui serait ensuite confié en gestion aux pouvoirs publics, « avec une location attractive », je cite les propos de M. le Ministre Furlan qui évoque un retour possible de 3 % à 5 %.

Monsieur le Ministre, si votre collègue peut nous aiguiller davantage sur les paramètres précis de ce projet, j'aurais aimé vous entendre sur l'aspect purement budgétaire de celui-ci.

Avez-vous été concerté sur l'éventuel impact du projet en matière de finances publiques ?

Est-ce la Région qui garantira un *return* de 3 % à 5 % aux contribuables ?

Comment ce type de montage serait-il pris en compte au niveau comptable ?

Ce mécanisme, qui fait appel à l'épargne privée, permet-il d'échapper à la prise en compte comptable en normes SEC ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, dans le cas de la réforme du logement public porté par le ministre Furlan, ce dernier a proposé d'examiner la faisabilité de mobiliser l'épargne privée en faveur du logement public. La mise en location de logements représente par essence un rendement garanti qui, dans les conditions actuelles, est supérieur au rendement des livrets d'épargne.

Les taux de rendement que vous évoquez correspondent aux taux de rendement classiques d'un placement qualifié de « en bon père de famille », mais il me sera plus facile de répondre à votre question quand le mécanisme aura été présenté par le ministre au Gouvernement, donc je suis très court dans ma réponse. Effectivement, je n'ai pas connaissance du mécanisme tel que proposé, mais celui-ci devra bien entendu s'entendre sans impact budgétaire pour la Région. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je remercie le ministre. Nous reviendrons là-dessus quand un projet plus précis sera mis sur la table, comme vous l'avez évoqué.

(M. Drèze, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ANALYSE DIVERGENTE DE LA WALLONIE ET DE LA FLANDRE SUR LES TRANSFERTS FINANCIERS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'analyse divergente de la Wallonie et de la Flandre sur les transferts financiers ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le ministre-président s'est rendu dernièrement à l'Université d'Hasselt. Lors d'une conférence, M. Magnette y a relativisé l'ampleur des transferts financiers qui sont, d'après son analyse, en partie compensés par le fait que la Wallonie est le premier marché d'exportation pour les entreprises flamandes.

L'IWEPS a d'ailleurs récemment analysé que 100 euros investis en Wallonie généraient une plus-value de 36 euros en Flandre contre 31 euros en Wallonie.

En outre, le professeur Vandernoot de l'Université de Mons a estimé que, pour l'année 2009, les transferts s'évaluaient à 290 euros par Flamand. D'après le ministre-président Magnette, ce montant est inférieur à la solidarité qui existe dans d'autres États fédéraux tels que la Suisse, le Canada et l'Allemagne.

Il n'en reste pas moins que l'analyse du ministre-président Bourgeois est bien différente de celle du Gouvernement wallon. Pour M. Bourgeois, ces mécanismes de transferts manquent de transparence et se situent à hauteur de 6 milliards par an, soit quatre fois l'estimation du professeur Vandernoot. M. Bourgeois estime que l'argument de M. Magnette de dire que la Wallonie compense les transferts en étant le premier marché exportateur des Flamands relève de la balance commerciale, autrement dit, en dehors du cadre de la solidarité intrabelge.

Pour étayer son analyse, le Gouvernement wallon a commandé une nouvelle étude qui devrait livrer ses résultats en 2017.

Sachant que le Gouvernement wallon a une analyse différente, M. le Ministre a-t-il commandé une contre-étude pour argumenter de manière très précise sa position ? Sachant que les transferts diminueront de 10 % chaque année à partir de 2025 pour disparaître en 2034, comment le Gouvernement s'y prépare-t-il concrètement ? Une cellule du SPW a-t-elle été dédiée à la préparation de la fin des transferts et de la pleine autonomie de la Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, il n'est pas étonnant que l'opinion des ministres-président wallons et flamands divergent sur la question des transferts interrégionaux et ce, d'autant plus lorsqu'il s'agit, en ce qui concerne Geert Bourgeois, l'une figure de proue du nationalisme flamand.

Remettons les choses dans l'ordre. Du point de vue commercial il semble évident, comme le dit Paul Magnette, que le marché intérieur belge et donc wallon est très important pour les entreprises flamandes. Les Flamands ont de nombreux intérêts en Wallonie et même si cela ne compense pas entièrement les flux financiers, c'est un facteur important.

Qu'en est-il de ces fameux transferts ? En réalité, je constate que les chiffres que vous citez dans votre question ne sont pas vraiment contradictoires. Quand on parle de l'ampleur des transferts interrégionaux, toute la question est de savoir de quels transferts on parle.

Il y a, d'une part, les mécanismes de transferts institutionnels, liés à la loi spéciale de financement et facilement identifiables. On peut ensuite élargir le champ des flux financiers aux transferts réalisés via la sécurité sociale notamment, les transferts interpersonnels. Ces flux sont moins faciles à mettre en évidence, mais ils sont importants également. L'étude du Professeur Vandernoot, il me semble, se limite aux premiers, c'est-à-dire les flux financiers liés à la loi spéciale de financement et facilement identifiable, alors que le chiffre de 6 milliards d'euros repris par Geert Bourgeois est fréquemment avancé dans les évaluations qui comprennent tant les transferts interpersonnels que les transferts institutionnels.

Au-delà des chiffres, il faut bien comprendre ce que sont ces transferts. Les transferts institutionnels n'ont pas été arrachés aux Flamands. Ils sont le résultat de négociations, traduisent des équilibres. Les transferts interpersonnels sont, eux, le produit d'une sécurité sociale forte, qui ne fait pas de distinction entre un citoyen flamand, wallon, ou bruxellois. C'est une solidarité à laquelle contribuent, du reste, de très nombreux Wallons et Bruxellois. Au-delà des chiffres, je veux croire que l'étude commandée par le Gouvernement flamand saura faire preuve de raison en intégrant tous ces éléments dans les débats.

Je pourrais d'ailleurs souligner une certaine modération chez le ministre-président flamand : les nationalistes les plus obtus n'hésitent pas à ajouter les intérêts de la dette payée par le Gouvernement fédéral dont la Wallonie serait seule responsable. On est ici proche de l'hystérie collective, il est rassurant que Geert Bourgeois ne s'engage pas vers de telles extrémités.

En ce qui concerne les études et notre argumentation, j'ai déjà eu l'occasion de citer ici les études de l'Université de Namur. Vous citez par ailleurs l'étude du Professeur Vandernoot. Ces études nous fournissent des points de repère et des arguments en suffisance, nous n'avons donc pas actuellement commandé de nouvelle contre-étude sur le sujet, mais nous analyserons bien entendu les résultats de l'étude commandée par le Gouvernement flamand avec une grande attention.

Enfin, c'est le Gouvernement wallon dans son ensemble qui doit se préparer à la fin progressive du mécanisme de transition, davantage qu'une cellule au SPW. C'est pourquoi nous suivons une voie raisonnable d'assainissement des finances publiques, de maîtrise de l'endettement, en préservant les ressources nécessaires à soutenir la croissance future. Nous avons par ailleurs doté l'administration d'un Comité de monitoring qui monte puissance et sera un nouvel outil au service de la gouvernance budgétaire à moyen et long terme.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. En effet, il faut bien faire la distinction entre les mécanismes de transferts prévus par la loi spéciale de financement. Je m'arrêterai juste sur ceux-ci puisque vous avez dit qu'au niveau de l'analyse qui sera faite par le Gouvernement flamand, vous en prendrez compte et vous analyserez de votre côté.

Concernant les mécanismes prévus dans la loi de financement, il serait intéressant, dans le cadre du budget pour les années à venir, de voir si les prévisions initiales et ce qui est acté finalement dans nos comptes et comment prévenir l'avenir quand nous n'aurons plus ces fameux transferts, c'est de bien anticiper de la part du Gouvernement wallon. Vous avez dit que vous aviez la main totale sur ce fait avec un Comité de monitoring. Pour notre commission, ce serait aussi peut-être à chaque budget, pas cette année, mais pour les suivantes, de voir quelle anticipation on fait d'un budget sans transfert du côté flamand vers le côté wallon.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE DOSSIER FISCAL UNIQUE NUMÉRIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le dossier fiscal unique numérique ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, la mise sur pied d'un dossier fiscal unique numérique pour les contribuables wallons constitue l'une des priorités de M. le Ministre. Il devra permettre de récolter et fournir des informations précises aux redevables. Ce projet s'inclut dans la réflexion autour de la création d'un espace personnel sécurisé pour chaque Wallon, projet qui trouve pleinement sa place dans le

contrat d'administration. Quatre phases ont été présentées pour mener à bien ce projet ambitieux.

Premièrement, la mise sur pied d'une feuille de route.

Deuxièmement, informer et récolter les données des contribuables via le futur espace personnel sécurisé.

Troisièmement, l'intégration progressive des taxes wallonnes au sein de ce futur espace personnel. Sachant que pour fin 2018, M. le Ministre avait affirmé que l'on devrait disposer d'un embryon de ce dossier fiscal numérique. Enfin, à terme, le contribuable devrait disposer de la vision la plus complète possible de ses données fiscales.

M. le Ministre peut-il faire le point sur l'état d'avancement de ce projet ambitieux ? La création de la feuille de route est-elle achevée ? Des phases de test ou un projet pilote sont-ils bientôt prévus ? Un échéancier a-t-il été établi pour respecter l'ambition de fin 2018 afin d'obtenir cet outil ? Ce dossier fiscal ne verra-t-il le jour qu'une fois l'existence de l'espace personnel sécurisé ou les deux projets évoluent-ils chacun à leur propre rythme ? Cet outil devra-t-il permettre à terme d'affiner les prévisions en matière de recettes fiscales ?

Aussi, M. le Ministre peut-il nous rassurer sur l'efficacité de ce futur outil numérique lorsque l'on sait que la Belgique se classe à la dernière place des pays européens efficaces en matière d'« E-gouvernement » ? En 2014, 60 % des utilisateurs belges rencontraient des problèmes d'après Eurostat.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, tout d'abord, comme vous l'indiquez dans votre question, la mise sur pied d'un dossier fiscal unique numérique pour les contribuables wallons constitue bien une de mes priorités tout comme la mise à disposition d'un espace personnel sécurisé sur Internet pour tous les Wallons, à travers lequel ils pourront réaliser en ligne la plupart de leurs démarches administratives.

Je vous confirme donc que, conformément aux informations communiquées à ce sujet, nous nous trouvons bien dans la phase un de cet ambitieux projet, je souhaite tout d'abord mettre en exergue les différentes interactions nécessaires entre ces deux composants techniques pour concrétiser les futures récoltes et fournitures dématérialisées des informations à caractère fiscal ou redevables.

Lorsque le contribuable wallon voudra se connecter à son dossier fiscal numérique logé au sein de la DGO7, sa porte d'entrée sera son espace personnel sécurisé actuellement en cours de déploiement par eWBS et nos services informatiques wallons. Cet espace personnel sécurisé sera, à terme, en mesure d'exposer les données fiscales du contribuable dans les conditions de sécurité conformes aux exigences de protection de la vie privée et d'en récolter certaines, notamment au niveau des formulaires électroniques déjà déployés sur l'espace personnel actuel qui est accessible via le portail de la Wallonie.

Pour revenir à l'état d'avancement des travaux, au niveau de la DGO7, les travaux d'étude relatifs à la mise en place du dossier unique fiscal ont commencé, les autres chantiers indispensables et complémentaires qui concernent l'espace personnel sécurisé sont également en cours au niveau d'eWBS et du DTIC. Un premier rapport est en cours de finalisation au sein de mon administration et me sera soumis courant de ce mois, dans ce rapport sont abordés les aspects liés au développement des différents modules applicatifs et référentiels optimisés composant in fine le dossier unique fiscal.

Pour ce faire, ma volonté a été avant tout travail de développement informatique d'avoir une réflexion de fond sur l'optimisation des processus de travail permettant de dégager des pistes d'amélioration et la définition de nouveaux processus génériques transversaux « toute taxe ». Ces processus optimisés devront permettre à mon administration de travailler demain de manière plus efficiente, mais aussi de réduire les coûts des développements informatiques en évitant de multiplier les outils redondants pour chacune des taxes qu'elles soient actuelles ou devant faire l'objet d'une reprise future. Les modules informatiques génériques, par exemple, pour gérer les dossiers de contentieux pourront donc ainsi être privilégiés.

La deuxième partie des travaux consiste en une étude de l'architecture informatique actuelle et identifie toutes les pistes d'amélioration. Il s'agira ainsi d'un redéploiement du système d'information afin d'offrir une base solide au dossier unique fiscal. Ce rapport fera également des propositions de planification et de priorisation des différentes actions à entreprendre.

Le comité de direction de la DGO7 me soumettra ensuite les priorités, la feuille de route et le plan d'action concret à mettre en place afin d'obtenir pour fin 2018 un embryon opérationnel de ce dossier fiscal unique numérique. Pour la suite des travaux, je peux déjà indiquer que le socle commun du nouveau système d'informations doit être commencé en priorité, puisque ce socle conditionne l'ensemble des volets applicatifs développés ultérieurement. Les analyses nécessaires débuteront dès le mois de novembre 2016 pour aboutir à un cahier des charges et une mise en application courant 2017. Seront lancées également, dès novembre 2016, les travaux sur l'optimalisation des outils signalétiques donnés et captés par la DGO7, mais aussi issus des sources authentiques fédérales comme la Banque Carrefour des entreprises, le registre national, la

direction pour l'immatriculation des véhicules qui permettent d'établir, percevoir et recouvrer les taxes et redevances wallonnes pour aboutir à un cahier des charges et à une mise en application courant 2017.

Parallèlement à cela, la Direction générale de la fiscalité dispose bien entendu déjà d'outils dans lesquels sont conservés données et documents relatifs à nos redevables via l'extension des publics cibles ayant accès au nouvel espace personnel sécurisé au-delà du groupe pilote constitué par les entreprises du secteur non marchand. Certains types de redevables, comme par exemple, les entreprises de transport routier pourront visualiser certains de leurs documents fiscaux comme les invitations à payer, les avertissements extraits de rôle ou encore les attestations fiscales de paiement de la TCNA. L'objectif est de rendre ces informations accessibles via l'espace personnel sécurisé fin 2018 , lorsque les implémentations des nouveaux modules applicatifs découlant de ces processus seront réalisées, la DGO7 sera en mesure de dialoguer numériquement avec les contribuables et de leur exposer les informations relatives à leurs différentes situations fiscales. Des phases de test sont prévues avec un souhait de privilégier l'approche itérative par groupe pilote auquel seront ouverts progressivement nos nouveaux outils afin d'assurer au mieux la transition et la nécessaire gestion du changement auprès de nos redevables.

Le dossier unique fiscal concentrant une série d'informations sur des redevables pourra déboucher sur la mise en œuvre d'un autre projet du contrat d'administration qu'est la mise en place d'un véritable entrepôt de données. Ce dernier sera garant d'une information plus facilement disponible et consolidé pour mes services. À terme, cela ne manquera pas d'ouvrir de nouvelles possibilités en vue d'affiner les prévisions en matière de recettes fiscales, les avancées décrites ci-dessus permettront d'améliorer la situation wallonne sans connaître dans le détail les éléments d'appréciation pour l'ensemble de la Belgique.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci M. le Ministre pour votre réponse très complète et bien détaillée sur les différents éléments de ce fameux dossier fiscal unique, ce qui est rassurant en tout cas, c'est que vous annoncez et vous confirmez fin 2018 pour cette mise en œuvre de cet embryon de dossier fiscal numérique.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE SUR « LA MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE KILOMÉTRIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M.Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la simplification administrative sur « la mise en œuvre de la taxe kilométrique ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, nous nous étions quittés avant le congé parlementaire avec la taxe kilométrique, ce n'était pas la dernière fois sans doute, mais vous étiez encore très prudent sur un certain nombre de chiffres, d'amendes, de fonctionnements, ce que je peux comprendre, tout cela a été fait dans la précipitation au mois de mars, début 1er avril pour le lancement, je comprends cette prudence. En même temps, vous voyez directement que mon impatience avait des limites et vous me promettiez pour la rentrée d'avoir une situation si pas plus claire, en tout cas plus lisible en termes de stabilité de chiffres. J'ai vu qu'un a essayé de vous dépasser dans l'information, c'est le responsable, l'administrateur général de Viapass dans une interview qu'il donne dans un magazine qui s'appelle « Truck & Business » où clairement il dit : « c'est seulement en juin que l'on aura une vue complète sur les recettes ». J'avais entendu le ministre au mois de juin me dire, à la rentrée on aura tout. Lui, il semblait dire que c'était au mois de juin que l'on devait déjà les avoir, je suppose qu'il est à la source, qu'il ne communique pas directement tout au ministre, mais bon, nous sommes au mois d'octobre.

Je me dis que, non seulement, je dois revenir vers vous, mais surtout que vous avez votre attention attirée dans le cadre du dernier exercice budgétaire, quand je dis dernier c'est celui de 2017 sur un élément de comparaison qui ne doit pas manquer. On avait une prévision en 2016 , qui maintenant n'est plus une prévision, mais doit être quelque chose de plus tangible et puis, on a une prévision pour 2017 , je suppose que 2017 vous l'avez étudié sur base de 2016.

Six mois après le démarrage, Monsieur le Ministre, peut-on faire le point ensemble ? Me dire tout ce qu'il en est sur les améliorations éventuelles, mais aussi sur les lacunes constatées ? Monsieur le ministre, allez-vous me lâcher ce fameux document du 31 mars 2016, celui où Viapass a émis un certain nombre de réserves à l'égard du fonctionnement ? Je l'ai déjà demandé à votre collègue, Maxime Prévot, par 36 pirouettes, à chaque fois, il me renvoie vers vous. Que ce soit l'un ou l'autre, ce document, peu importe, je veux l'avoir.

Ce document, je vous dis pourquoi je veux l'avoir parce que c'est quand même ce qui nous permet de voir si les obligations ou pas de Satellic, à l'égard des transporteurs wallons est respecté ? Je fais une petite parenthèse, Monsieur le Président, si vous me permettez, mais vous avez vu au Fédéral le zèle que certains parlementaires ont ; socialistes, écolos, même cdH pour exiger que certains documents soient transmis en commission. Nous, on le demande depuis 6 mois, on ne l'a pas. Dois-je faire preuve du même zèle que les collègues de l'opposition au Fédéral pour dire qu'il n'est pas normal que l'on nous cache une pièce essentielle du fonctionnement ?

Je connais aussi votre transparence, donc, je me dis que ce n'est pas du même zèle que l'on doit faire preuve, mais ce document, je tiens à ce que l'on nous le communique.

Peut-on faire le point également sur les amendes contestées ou payées, est-on dans les mêmes proportions que la Région bruxelloise, c'est assez intéressant de voir que le nombre d'amendes contestées est supérieur aux amendes payées, est-ce que ces recettes sont conformes à vos estimations ? Souvenez-vous, nous avons eu une petite jouxte verbale ensemble au mois de mai où j'avais eu un chiffre qui était tombé du camion, vous m'aviez dit : « Monsieur Crucke, attendez, je ne peux pas confirmer cela maintenant ». Est-on vraiment dans ce canevas ? Avez-vous les recettes espérées ? Il faut appeler un chat un chat, tout le monde sait bien que ce décret est purement un décret budgétaire, cela a été fait pour rentrer de l'argent non pas dans les caisses directement, mais à la SOFICO donc, c'est important, car cet argent qui va à la SOFICO, c'est celui sur lequel repose le plan d'investissement des routes. J'ai toujours dit que l'on ne fasse pas les investissements et puis vous n'avez pas l'argent, aujourd'hui, on doit savoir, si ce qui a été prévu comme investissement sur les routes correspond bien à l'argent rentré. Sinon, vous allez devoir chercher votre argent ailleurs. Vous qui êtes déjà en équilibre – pour ne pas dire en déséquilibre – sur le plan budgétaire, vous allez encore avoir une surprise supplémentaire.

J'ai attiré votre attention en heure et en temps. Si après, vous ne faites pas votre boulot, ce n'est pas mon problème, mais ce serait quand même dommage.

Enfin, par rapport au nouvel opérateur Axxès, comment les choses se sont-elles passées ? A-t-on finalement découvert que cela pouvait être une richesse la concurrence entre deux opérateurs ? D'autres opérateurs d'ailleurs sont peut-être demandeurs.

Une demande qui vient des transporteurs. Vous allez me dire : « Je ne suis pas le seul responsable », je le sais. Face au silence d'un côté, je dois bien de temps revenir de l'autre côté. Il y a une demande qui me semble à ce point claire et je ne comprends toujours pas pourquoi elle n'est pas en ordre, celle qui vise à avoir une facture par Région pour chacune des flottes. C'est tellement simple que l'on se dit : « Pourquoi un opérateur comme Satellic n'arrive-t-il pas à faire cela ? » C'est peut-être dans les réserves qui ont été faites à l'époque, mais comme je n'ai pas le document – je l'aurai tout à l'heure, je suppose – on verra si cela a été fait ou pas.

Voilà, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, les quelques éléments que je voulais avoir.

Il y a encore évidemment ce fameux véhicule du contrôle auquel on a mis le feu, en Flandre. Je suppose que c'était un supporter du véhicule. Avez-vous stoppé les contrôles suite à cela ? Ce fameux véhicule a-t-il ressuscité ? Les contrôles ont-ils éventuellement repris ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix,

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je suis heureux de vous retrouver en pleine forme. Vous n'avez pas changé, au contraire même : vous êtes encore revigoré. Je m'attends à vivre des mois difficiles dès lors, mais sympathiquement quand même.

Après six mois de mise en œuvre, je peux tirer un bilan plutôt satisfaisant du prélèvement kilométrique.

Actuellement, les problèmes techniques des premiers mois sont résolus. La mise en place d'un comité de pilotage pour les mesures d'accompagnement et d'un groupe de travail technicoadministratif nous a permis d'informer les transporteurs, d'écouter leurs demandes et de trouver des solutions dans le cadre d'un dialogue serein et l'équipement et la gestion du contrôle sont opérationnels.

Concernant le document de mars dernier, comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les problèmes techniques, ainsi que les relations avec la Satellic, à ce sujet, sont du ressort de la compétence exclusive de M. le Ministre Prévot. Je vous invite à lui adresser à nouveau votre question. Il en est de même pour la question relative à l'arrivée d'Axxès sur le marché et son impact, ainsi que pour les autres potentiels fournisseurs.

Concernant le mode de fonctionnement général du système de prélèvement kilométrique en vigueur en Région wallonne depuis ce 1er avril 2016, et en particulier le dispositif de détection via appareils de *scanning* des véhicules qui y sont soumis, je peux confirmer que les différents canaux de détections des véhicules soumis au prélèvement kilométrique sont opérationnels, qu'il s'agisse des portiques statiques installés sur le réseau autoroutier wallon, des appareils mobiles de détection ou encore des véhicules de contrôle équipés également à cette fin.

Comme déjà dit, suite aux problèmes du début de la mise en œuvre, j'ai adopté une approche prudente. Plusieurs filtres ont été mis en place.

À la date du 28 septembre dernier, le nombre d'amendes infligées s'élevait à 372 : 204 d'entre elles ressortent des opérations de contrôles, les autres sont celles établies sur base des fichiers Satellic qui ont fait l'objet d'un filtrage et au sein desquels les amendes, où un contentieux a été ouvert, ont été retirées.

Concernant l'incident relatif à un véhicule de contrôle de l'administration flamande, ce dernier a subi un incendie en raison d'une surchauffe d'une batterie interne de l'équipement Satellic embarqué. Je vous rassure : lors de cet incident, aucun agent de l'administration flamande n'était présent dans le véhicule.

Suite à cet incendie, nous avons demandé qu'une expertise soit faite pour en connaître les causes avant de lancer des opérations de contrôle de grande ampleur. Cette expertise a eu lieu et des corrections et des contrôles de sécurité des véhicules ont été faits. Les véhicules de l'administration générale opérationnelle de la fiscalité sont donc pleinement actifs depuis juin dernier.

Pour les recettes, on peut indiquer que selon les estimations de la SOFICO, celles-ci devraient atteindre 242 millions pour l'année 2017. Bien que légèrement en deçà des estimations initiales, ces recettes ont été prises en compte dans notre budget 2017.

Pour ce qui concerne les recettes 2016, à ce stade, nous en sommes à 175 millions d'euros.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Comme toujours, le dessert est meilleur que le reste. Ce qui est croustillant vient à la fin, ce sont les deux derniers chiffres.

Je note qu'au niveau technique, des améliorations sont intervenues. Je ne peux que m'en réjouir, mais nous ne devons pas rencontrer les mêmes transporteurs, Monsieur le Ministre. À chaque fois que j'en vois en un, il veut m'égorger. Je lui dis : « Je ne suis pas ministre, ce n'est pas moi qui ai décidé de cela ». Je dois à chaque fois réexpliquer que si cela ne fonctionne pas, c'est la faute du Gouvernement. J'espère que cette fois-ci ils comprendront une fois pour toutes.

Ce fameux document du 31 mars, je comprends quand vous me dites que cela relève de M. le Ministre Prévot, mais il ne faut pas me prendre pour un clown ! L'un me renvoie chez l'autre, l'autre chez l'un. Je vais écrire au président de ce Parlement, que puis-je faire d'autre pour avoir ce document ? Ce n'est quand même pas normal que l'on ne sorte pas ce document. Que l'on ne vienne pas me dire qu'il y a un élément contractuel là derrière, même avec un élément contractuel, nous devons pouvoir en prendre connaissance.

Si l'on considère qu'il y a une certaine confidentialité à porter à ce document, ce que je pourrais encore à la limite comprendre – *quod non*, parce que quand j'entends tout ce qu'il y a dans le document, je me dis finalement qu'il n'y a plus que les parlementaires qui ne l'auront pas ce fameux document. Même cela, si je pouvais le comprendre, il faut que l'on puisse nous le produire. Maintenant, je trouve que l'on a assez rigolé avec le Parlement, j'écris au président pour qu'il force la production de ce document.

Enfin, pour les amendes, j'ai noté effectivement ce calcul. On est moins que dans les proportions bruxelloises manifestement, mais les contrôles ont repris au mois de juin. Il y a quand même un chiffre qui m'étonne, c'est le dernier que vous avez donné. Vous avez repris, pour 2017, 242 millions d'euros. C'est ce que l'on avait prévu pour 2016, si mes souvenirs sont bons. Ce qui veut dire qu'il y a un trou sur 2016 puisque sur 2016, on avait calculé sur neuf mois. Cette taxe a manifestement moins rapporté que ce qui était prévu – ce que je présumais et que j'avais d'ailleurs dit à l'époque, mais on me prenait pour un sot également – et sans doute qu'elle rapportera encore moins que ce qu'on le dit.

Je n'ai pas de leçon à donner au ministre, donc ce n'est pas en termes de leçon que je le dis – à la limite, je pourrais vous le dite en termes d'amitié. Je réitère ce que j'ai dit : on va déraper par rapport au plan d'investissement sur la sphère autoroutière. Le dindon de la farce, ce sera le budget wallon dans ce dossier. Cela ne me fait pas plaisir parce que je pense que cette tuile était annoncée de par les chiffres que l'on avait déjà eus précédemment. J'attends de voir le budget, mais vous savez déjà que je reviendrai là-dessus de manière très précise dans le cadre du budget.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA RÉSOLUTION DU PARLEMENT DE WALLONIE DU 13 AVRIL 2016 CONTRE LA PRIVATISATION DE BELFIUS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative sur « la résolution du Parlement de Wallonie du 13 avril 2016 contre la privatisation de Belfius ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, le Parlement de Wallonie a adopté une résolution

concernant Belfius pour exprimer, à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de concertation, la crainte de la Wallonie d'une éventuelle privatisation de Belfius et de demander au Gouvernement fédéral un engagement ferme de ne pas vendre Belfius. Cela avait suscité des débats en commission chez M. le Ministre Furlan, qui ne savait quoi répondre. Ici aussi, on se renvoyait un peu la balle – c'est comme dans le dossier précédent.

Le 23 mai, en réponse à une question, vous répondez que le Gouvernement devrait examiner ce point pour le mettre à l'ordre du jour du Comité de concertation du mois de juin.

Ma question est très simple : où en est le dossier ? L'avez-vous porté à l'ordre du jour du Comité de concertation ? Avec quels résultats ? Sinon, pour quelle raison n'avez-vous pas porté ce dossier au sein du Comité de concertation ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix,

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, suite à la résolution du Parlement, mes collègues, M. le Ministre-Président Magnette, M. le Ministre Furlan et moi-même avons pris contact avec le Premier ministre, M. Charles Michel, en date du 22 juillet.

Nous avons souhaité privilégier l'envoi d'un courrier directement à l'attention du Premier ministre afin d'avoir des réponses claires quant à une possible revente de Belfius, afin de pouvoir confirmer ou infirmer la rumeur sur ce sujet.

Nous avons attiré son attention sur le rôle prépondérant de Belfius par rapport aux pouvoirs locaux, régionaux et communautaires par sa participation lors des marchés publics financiers.

Nous avons également mis l'accent sur l'impact négatif pour l'emploi dans notre pays dans le cas possible d'un rachat ou d'une fusion de Belfius avec une autre banque belge, ainsi que les délocalisations supplémentaires de fonctions que pourrait entraîner un rachat par des groupes bancaires étrangers.

Nous avons souhaité connaître les intentions du Gouvernement fédéral. Dans l'hypothèse où une vente serait envisagée, nous avons demandé à avoir l'assurance que l'autorité fédérale restera bien actionnaire majoritaire de Belfius. En effet, il est important pour nous de garantir l'investissement public pour l'ensemble de l'économie non seulement en Wallonie, mais également au niveau belge.

Nous avons reçu une réponse du Premier ministre il y a quelques jours, nous remerciant pour l'envoi de cette résolution qu'il ne manquera pas de consulter avec attention.

Monsieur le Député, dès que le Premier ministre aura lu notre courrier, nous en saurons peut-être davantage.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Il l'a lu s'il vous a répondu.

(Réaction de M. le Ministre Lacroix)

Si je comprends bien, vous avez opté pour l'envoi d'un courrier plutôt que la mise à l'ordre du jour du Comité de concertation ; nous n'en savons donc pas beaucoup plus aujourd'hui. Je ne suis pas inquiet, c'était plutôt des parlementaires de la majorité qui se montraient inquiets et qui avaient roulé des mécaniques en disant : « On va mettre le point à l'ordre du jour, cela va aller, on va voir ce que l'on va voir, et cetera ». Dans un souci d'apaisement, vous avez privilégié un courrier. Je ne manquerai pas de vous interroger ou d'interroger le Premier ministre, quand je le verrai, pour voir les intentions concernant Belfius.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'AGENCE WALLONNE DE LA DETTE (AWD) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'Agence wallonne de la dette (AWD) ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, vous en supportez de fameuses casseroles de votre prédécesseur. C'en est encore une qui vient de l'ex-ministre Antoine. J'ai des traces de tout cela par écrit ; heureusement qu'il y a des comptes rendus dans ce Parlement.

En 2012, il m'affirmait que l'on verrait le lancement de l'Agence wallonne de la dette. Je dois bien vous dire que je n'ai rien vu en 2012, ni les années suivantes, puis il a disparu de la circulation en tant que ministre et est réapparu comme Président de ce Parlement. C'est ainsi, on n'a pas à juger de cela.

L'Agence wallonne de la dette n'est toujours pas là. Vous, par contre, vous m'avez donné une date. D'abord,

vous m'avez dit : « Je travaille au dossier, je considère que c'est essentiel en termes de gestion de la dynamique budgétaire » et je peux évidemment croire ce que vous m'avez dit.

Vous m'avez ensuite donné une deuxième date, en disant : « Pour la fin de l'année 2016, on pourra baptiser l'Agence wallonne de la dette, on l'aura portée sur les fonts baptismaux ». Chat échaudé craint l'eau froide, parce que M. Antoine m'ayant baladé pendant toute une législature, je me dis que l'on ne va pas recommencer la même chose cette fois.

Ce que j'essaye de faire aujourd'hui avec vous, c'est faire le point sur le dossier. La date tient-elle la route ? Sommes-nous bien avant fin 2016 dans ce que l'on pourra baptiser comme étant l'Agence wallonne de la dette ? Si éventuellement, il y avait l'un ou l'autre problème, quel est l'obstacle que vous rencontrez ? Toutes les concertations utiles – parce que j'imagine bien que l'on ne lance pas ce type de dossiers sans qu'il y ait concertation et avec l'administration et avec éventuellement les milieux financiers également – ont-elles bien eu lieu à ce jour ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, oui le travail a déjà bien avancé. Une note d'orientation est en cours de préparation. L'Agence s'inscrira donc dans le contexte budgétaire, financier et comptable que nous connaissons et qui a fortement évolué ces dernières années.

L'Agence visera donc une gestion optimalisée de la dette et sécurisée également, ainsi que de la trésorerie via un élargissement des missions actuelles, un renforcement de l'expertise financière, une réorganisation opérationnelle, une autonomie accrue et une meilleure visibilité sur les marchés.

L'administration sera évidemment associée au projet de la création de l'Agence de la dette. Il nous reste, à ce stade, à analyser certains éléments tels que les délégations de pouvoir, l'aspect fonction publique et le budget prévisionnel. Vu la forme envisagée, l'initiative ne devrait pas faire l'objet d'une démarche décrétale. Je vous confirme donc bien que l'Agence wallonne pour la dette devrait être sur les fonts baptismaux pour la fin de cette année.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, mais aussi pour la fidélité aux échéances qui ont été données. Comparaison n'est pas raison, vous voyez qu'il y a des choses qui fonctionnent mieux en Wallonie sous cette législature. Si effectivement vous respectez les délais, je n'ai pas de problème à reconnaître que cela a été fait. On m'a baladé, comme je l'ai dit, pendant la législature précédente. Dans ce cas, ce n'est pas le cas et je tiens à le souligner également.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES DÉPENSES LIÉES AUX ATTENTATS ET À LA CRISE DES RÉFUGIÉS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les dépenses liées aux attentats et à la crise des réfugiés ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, on a parlé beaucoup de budget aujourd'hui, de trajectoire de la dette. Je reviens sur un élément évoqué dans le cadre de l'ajustement budgétaire et même si l'on avait passé beaucoup de temps ensemble, on n'avait pas été dans les détails pour ce que l'on appelle les dépenses dites immunisées, donc celles qui ne doivent pas rentrer dans la dette telle qu'on la calcule aux yeux de la Commission européenne. Ce sont les dettes liées aux attentats et celle à la crise des réfugiés.

Vous savez comme moi que ces dettes sont immunisées, pour autant qu'elles répondent à un certain nombre de conditions que l'Europe veut voir attribuer à ces dépenses.

Quelles sont ces conditions ? On parle quand même ici d'une somme de 35 millions d'euros. Peut-on détailler ces dépenses de manière à ce que l'on comprenne bien pourquoi elles sont immunisées ? Il n'y a pas de raison de polémiquer sur le fait qu'elles soient immunisées, mais pour cela, il faut vraiment que l'on puisse avoir une lisibilité sur les dépenses et avoir un inventaire de ces dépenses. Le dialogue avec l'Europe s'est-il finalisé en la matière ? L'Europe vous a-t-elle donné des garanties ou y a-t-il encore pour l'instant une discussion sur ces dépenses avec l'Europe ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je vous confirme que les dépenses pour lesquelles nous comptons demander l'immunisation sont toujours bien budgétées pour un total de 34 millions d'euros. C'est en fonction des arrondis. Elles n'ont pas varié depuis l'ajustement 2016.

Ces dépenses recouvrent pour 11 millions d'euros les dépenses liées à la lutte contre le radicalisme, le renforcement de la sécurisation et la politique d'asile,

inscrites au budget par amendement dès l'initiale 2016. Cet amendement comprenait :

- 2 millions en vue de renforcer la politique d'intégration à destination des personnes étrangères ou d'origine étrangère, dans les crédits du ministre Prévot ;
- 5 millions d'euros de subventions et indemnités à sept grandes villes wallonnes en matière de politique des grandes villes pour des dépenses liées à la lutte contre le radicalisme, dans les crédits du ministre Furlan ;
- 2 millions d'euros de subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale afin de prévoir un appel à projets pour les communes dotées de PCS et non reprises dans les sept grandes villes bénéficiant de moyens politique des grandes villes, pour des projets de lutte contre le radicalisme. Ces crédits figurent également au budget du ministre Furlan ;
- 2 millions d'euros dans le cadre de subventions pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cela concerne le budget de la ministre Tillieux ;
- 23 millions d'euros supplémentaires ont été inscrits au budget lors de l'ajustement, à la suite notamment des attentats de mars ;
- un total de 15 millions d'euros a été prévu pour les dépenses d'investissements et de fonctionnement afin d'adapter la sécurisation des aéroports wallons, compétence du ministre Collin ;
- enfin, 8 millions d'euros découlent de l'augmentation des allocations familiales garanties en raison de l'augmentation en 2016 du nombre de réfugiés reconnus, au budget du ministre Prévot.

Il s'agit donc bien de dépenses supplémentaires liées soit à l'asile et aux migrants, soit aux enjeux de sécurité.

Concernant l'immunisation des dépenses liées à l'asile, la Belgique a demandé l'application de la clause de flexibilité pour ces dépenses dans le Draft Budgetary Plan d'octobre 2015. Cette dépense s'appuyait sur le fait qu'il s'agissait de dépenses ponctuelles, résultant d'un événement exceptionnel et imprévisible. Ce cas de figure est en effet prévu par les textes du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance. La clause de flexibilité autorise une déviation de la trajectoire vers le MTO pour un maximum de deux ans, en raison de ce type de dépenses.

La Commission européenne s'est exprimée sur cette demande dans son avis sur le Draft Budgetary Plan. Elle y indique son accord sur le principe, même si l'évaluation finale ne pourra être réalisée qu'*ex post*.

Concernant les dépenses inscrites en 2016 au budget de la Région wallonne, il faudra attendre l'examen des comptes au printemps 2017. La commission se penchera alors sur les dépenses effectives à prendre en considération pour l'évaluation de la Belgique selon les règles du pacte de stabilité et de croissance.

À la crise migratoire s'est ajoutée la problématique du terrorisme, en 2016. La Belgique a donc fait une demande similaire d'immunisation pour les dépenses de sécurité. La commission en a accepté le principe dans le cadre de l'évaluation du programme de stabilité 2016-2019, réservant également la décision finale pour l'évaluation du printemps 2017.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour la clarté et la précision de sa réponse. C'est clair que je vais devoir me retourner sur l'un ou l'autre ministre par rapport au détail même des dépenses, mais votre réponse répond à la question que je vous posais.

Je note que même vis-à-vis de l'Europe, on est dans ce que l'on appelle pour l'instant un schéma d'accord de principe. Vous-même vous l'avez dit, l'évaluation se fera *ex post*, raison de plus pour être fort attentif à ce que font les ministres respectifs avec cet argent, si vous voyez ce que je veux vous dire.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE CONSEIL DE LA FISCALITÉ ET DES FINANCES DE WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, vous vous souvenez que vous avez eu le soutien de l'opposition lorsque vous avez voulu rajeunir le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie. Je pense pouvoir très modestement dire que c'est à bon escient que vous avez reçu l'appui de l'opposition. Cette réforme visait à amplifier le rôle du conseil, à accroître la publicité de ces travaux, constituer un site Internet qui devait éventuellement être commun avec la CIF et veiller à ce qu'un rapport annuel nous soit transmis sur l'évolution de la fiscalité wallonne. Je sais bien qu'ils ont voté cela au mois de juillet, mais je me dis que les vacances ont été mises à profit pour tout mettre en ordre. Je voulais juste faire le point sur les engagements qui ont été pris. Si tout n'est pas encore en ordre, pouvez-vous me

donner un échéancier ? Vous savez que j'aime bien travailler comme cela. On me donne une ligne de temps ; après, je vois un peu plus clair sur la manière dont on se profile et la méthode est mise en place par le ministre. C'est une question de suivi du travail parlementaire, mais surtout du travail du ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je vous confirme les avancées par rapport à mes engagements. J'ai sollicité le rapport annuel du Conseil de la fiscalité des finances de Wallonie. J'espère le recevoir dans les tout prochains jours.

Toutefois, concernant notamment la situation et l'évolution de la fiscalité wallonne, je pense qu'un point spécifique devrait probablement faire l'objet d'un examen spécifique, mais systématique par le conseil afin de répondre à l'objectif décrétal.

Concernant la publicité, un site Internet est en cours de construction. La Cellule fiscale de la Région wallonne a été chargée de son implémentation. Dès qu'il sera opérationnel, l'ensemble des avis y sera chargé.

Nous sommes le 3 octobre ; si pour la fin de ce mois, le site ne devait pas être opérationnel, je m'engage à vous les faire parvenir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette précision. S'il n'est pas opérationnel, vous ne devez pas me le faire parvenir le site. Ce que je demande, c'est qu'il soit opérationnel. J'ai bien compris ce que vous vouliez me dire, mais on restera attentifs à cela. Je souhaite qu'une seule chose, c'est que cela puisse réussir. Je pense que c'est utile à tout le monde.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES JEUX DE HASARD »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les jeux de hasard ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, les jeux de hasard sont liés à une compétence fédérale via la loi du 7 mai 1999 et la Commission des jeux de hasard dépend du SPF Justice.

Par le biais d'un protocole de coopération entre le ministre de la Justice et le secrétaire d'État chargé de la coordination de la lutte contre la fraude, ce dernier est chargé de la problématique des jeux de hasard et des relations avec la Commission des jeux de hasard.

Cependant, la taxe sur les jeux et paris en ligne est une taxe régionale ; la Région wallonne est compétente pour traiter les jeux et les paris pris dans le ressort de son territoire.

Pourtant, la Commission des jeux de hasard n'est constituée que de représentants du Fédéral liés aux deux ministères, à savoir le SPF Justice et le secrétaire d'État. La situation idéale serait une commission avec des représentants du Fédéral, et des Régions, selon moi, vu que la taxation dépend de la Région.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu des contacts avec le niveau fédéral concernant cette problématique ? Envisagez-vous de défendre une meilleure représentation Fédéral-Régions de la Commission des jeux de hasard vis-à-vis du niveau fédéral ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix,

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je ne serai pas long.

Cette absence de représentation de la Région wallonne au sein de cette commission est, en effet, handicapante pour la Région ; je vous rejoins sur ce point. Cela s'est avéré ces derniers mois notamment dans le cadre des décisions prises par le Gouvernement fédéral, j'imagine, après contact avec les représentants de cette commission.

Par ailleurs, je suis régulièrement interpellé par le secteur des jeux de hasard dans le cadre de modifications envisagées ou en discussion au sein de la Commission sans qu'aucune concertation ne soit mise en place avec la Région.

C'est exactement dans ce sens que, le 7 septembre dernier, j'ai écrit au ministre de la Justice, dès lors que, comme l'exécutif fédéral est largement représenté au sein de la commission par six ministres fédéraux, un minimum de présence des Régions ne paraît pas usurpé. Je n'ai, à ce jour, pas reçu de réponse.

Pour le surplus, je vous informe qu'un protocole de collaboration associant l'administration fiscale wallonne, la cellule fiscale et la Commission a été signé le 9 octobre 2015 en vue d'un partage de l'information et

notamment la détection des éventuelles fraudes par des collaborations concrètes dans les contrôles de terrain.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je pense vraiment que l'on devrait insister pour y avoir une représentation de la Région parce que des décisions prises, que ce soit au niveau fédéral et régional, et ce sans concertation. Je rappelle que le secteur concerne 4 500 personnes, dont 700 indépendants. En termes d'emploi, c'est quand même très important. Si je pouvais appuyer pour que le point soit mis au moins au Comité de concertation et que l'on insiste pour que les Régions soient représentées au sein de cette Commission des jeux de hasard.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS DONT LE MÉTIER EST CONSIDÉRÉ COMME PÉNIBLE »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de M. Jeholet, sur « la réduction du temps de travail des agents publics dont le métier est considéré comme pénible » ;
- de M. Hazée, sur « la réduction du temps de travail ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez indiqué vouloir étudier la faisabilité de la semaine de quatre jours pour les agents publics wallons et il semble que la réflexion ait fait son chemin, que le Gouvernement vous ait mandaté pour soumettre aux organisations syndicales un projet de convention sectorielle prévoyant notamment une réduction du temps de travail pour les agents de 60 ans et plus qui exercent des emplois pénibles.

La pénibilité du travail est un élément important, y compris au sein de la fonction publique. D'ailleurs, dans la réforme des pensions, la pénibilité est souvent abordée. Le dossier a visiblement été suffisamment étudié par vos services puisque vous annoncez cette nouvelle. Je souhaitais savoir combien de personnes sont concernées par une telle mesure. J'ai lu que l'on parlait de 370 personnes. Confirmez-vous ce chiffre ?

Que va représenter budgétairement cette mesure ? Quelles vont être vos options par rapport à l'engagement de nouveaux fonctionnaires ? Comptez-vous, pour compenser cette diminution du temps de travail de certains fonctionnaires, procéder à des engagements complémentaires ? Comment comptez-vous les financer et est-ce prévu dans le budget 2017 et pour quel montant ?

Le Code de la fonction publique ne détermine pas, à mon sens, aujourd'hui, ce qu'est un métier pénible. Comment allez-vous procéder ? C'est évidemment un élément important. S'agit-il d'une réduction linéaire du temps de travail et par la suppression pure et simple de jour de travail à prester ou envisagez-vous d'aménager le temps de travail des agents ciblés ? Comptez-vous mettre en adéquation cette mesure avec le non-remplacement de quatre agents sur cinq ? N'y a-t-il pas là un télescopage d'objectifs diamétralement opposés ?

Cette mesure s'adresse-t-elle également aux organismes d'intérêt public soumis au Code de la fonction publique ? Ne craignez-vous pas, Monsieur le Ministre, que l'idée, même si elle est généreuse, soit contagieuse et ne devienne rapidement une source de difficulté pour les pouvoirs locaux ?

J'ai vu que vous aviez eu un congrès de parti et que, M. Di Rupo, revient sur une vieille idée qu'il avait déjà eue en 1999 avec Mme Onkelinx – il n'y a que 17 ans –, c'est celle de la semaine des quatre jours. Comptez-vous généraliser le système en Région wallonne ? N'y a-t-il pas, à un moment donné, un appel d'air en quelque sorte ? Ne risque-t-on pas, dans les communes, dans les provinces, dans les intercommunales, bref, les différents pouvoirs locaux, d'être confronté à ce type de demandes, avec évidemment l'impact que cela peut avoir sur le fonctionnement des services publics ?

M. Prévot avait parlé de votre idée comme d'une idée feu d'artifice – c'est ce qu'il avait dit à la presse –, mais le cdH est manifestement une nouvelle fois rentré dans les rangs. Merci pour les précisions que vous m'apporterez.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ma question porte sur la même annonce, au début du mois de septembre, d'un projet du Gouvernement d'organiser une réduction du temps de travail d'un jour par semaine pour les agents du SPW de plus de 60 ans qui exercent des métiers dits pénibles.

Depuis lors, la convention sectorielle 2013-2014 a été conclue avec les trois organisations représentatives des travailleurs et concrétise cette mesure, si je suis bien informé. Vous avez effectivement indiqué que

370 travailleurs seraient concernés dès 2017 et que cela donnerait lieu à l'embauche compensatoire de 99 emplois d'ici 2019. Comme je l'ai déjà indiqué, une telle mesure nous apparaît tout à fait positive. Nous souhaitons vous interroger sur quelques précisions, mais également examiner avec vous les perspectives pour ne pas que ce soit uniquement une mesure d'un jour, mais que ce soit finalement une première étape d'un chemin qui en compte encore beaucoup d'autres.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous d'abord développer les contours de cette mesure ? On a évoqué le périmètre des périmètres concernés ainsi que le nombre d'agents concernés au-delà de 2017, puisque les 370 c'est pour la première année ; c'est finalement ceux qui, dès à présent, sont dans les conditions requises. Toutefois, d'autres personnes atteindront chaque année cet âge de 60 ans.

Au niveau de l'organisation concrète du 4/5 temps, est-ce partout une organisation 4 jours par semaine ou d'autres modalités sont-elles évoquées ? En particulier, quelles modalités sont prévues pour le choix du jour, notamment pour les personnes qui travaillent en équipe et qui doivent assurer avec leurs collègues une permanence à la tâche ?

Au-delà, pouvez-vous confirmer que cette mesure entrera bien en vigueur au 1er janvier 2017, qu'elle concerne tant les agents statutaires que les agents contractuels et qu'elle est organisée de façon structurelle et pérenne au-delà même de 2019 ? Finalement, j'imagine que l'on va modifier le Code de la fonction publique pour assurer un dispositif tout à fait clair et durable dans le temps. Pouvez-vous encore préciser la proportion d'hommes et de femmes concernés ?

À côté de ces précisions quant à la décision déjà prise et en voie de concrétisation, quelles sont les perspectives en matière de réduction du temps de travail au-delà de cette mesure ? Le Gouvernement a-t-il notamment prévu de mettre à l'étude l'extension de la même réflexion, du même projet, de la même mesure à d'autres métiers pénibles, en particulier au sein des organes d'intérêt public, voire à d'autres métiers, que ce soit au sein des organes d'intérêt public ou même du Service public de Wallonie – les TEC, la SWDE ou d'autres organismes – ? Une même démarche est-elle en réflexion au niveau des pouvoirs locaux ? Certaines communes agissent aujourd'hui parfois aussi en sens contraire. Par exemple, à la Ville de Liège, qui a la même majorité qu'ici à la Région wallonne, on a des personnes qui travaillaient déjà en 4/5 choisi qui ont été obligées de répartir leur 4/5 sur 5 jours. C'est une mesure qui va exactement en sens inverse de ce qui est évoqué ici. Cela veut dire que la personne travaille un peu moins tous les jours. Au niveau de l'organisation, je ne pense pas que les personnes soient toujours très favorables à une telle dynamique.

Enfin, le Gouvernement a-t-il prévu d'utiliser la réforme des aides à l'emploi ? Je vise ici le secteur privé. Y a-t-il aussi des perspectives avec les moyens de financement qui y sont liés pour, au bout du compte, impulser également une dynamique de redistribution du temps de travail dans les secteurs, ou dans les entreprises, là où par exemple les interlocuteurs sociaux auraient une concertation en ce sens ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions de précisions, mais aussi de perspective par rapport à ce projet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Messieurs les députés, j'ai eu le plaisir de vous confirmer que, le 16 septembre dernier la convention sectorielle 2013-2016 a fait l'objet d'un triple accord de la part des organisations syndicales. Aujourd'hui, je suis satisfait d'avoir pu clôturer les discussions relatives à une convention sectorielle de grande qualité, une convention qui se voulait et qui se veut toujours ambitieuse et qui se consacre prioritairement au bien-être des travailleurs.

Après de nombreuses discussions avec mes collègues du Gouvernement wallon, j'ai donc signé un texte qui contient aussi bien un volet qualitatif qu'un volet quantitatif et le Gouvernement a dégagé un budget de 5,5 millions d'euros pour la fonction publique.

Dans le contexte économique actuel et connaissant particulièrement bien la situation des finances wallonnes, je ne peux que souligner l'effort qui a été fait.

Je ne vais pas m'étendre sur l'ensemble des mesures reprises dans la convention sectorielle, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, mais je vais m'attarder à la réduction du temps de travail.

Effectivement, devoir se lever tôt tous les matins, parfois même très tôt pour nettoyer, réparer nos autoroutes ou abattre des arbres lorsque l'on a 60 ans ou plus, c'est une réalité et cette réalité est physiquement et moralement rude pour certains.

La mesure qui va s'appliquer concerne donc les membres du personnel statutaire et contractuel du niveau D et C de 60 ans et plus au sein du Service public de Wallonie et des organismes d'intérêt public relevant du Comité de secteur 16.

Seuls les agents bénéficiant d'une des deux primes de pénibilité visées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 relatif à la valorisation des prestations irrégulières seront bénéficiaires de la mesure, qu'ils effectuent un travail à temps plein ou à temps partiel.

C'est le règlement d'ordre intérieur de chaque direction générale et de chaque organisme d'intérêt public qui définit les fonctions ayant droit à ces allocations.

Il s'agit donc bien d'une mesure ciblée. Les membres du personnel concernés sont par exemple les ouvriers de route, les ouvriers forestiers, ou encore les nettoyeuses, les convoyeuses scolaires, qui exercent des tâches physiques qui s'avèrent particulièrement lourdes et pénibles en fin de carrière.

L'horaire de travail de ces agents passera à 30 heures 24 minutes, soit 4 jours par semaine. Une réduction au prorata se fera donc pour les agents travaillant à temps partiel.

Il n'y aura pas de perte de salaire, mais le système sera irréversible et obligatoire.

En matière de congés, toutes les bonifications liées à l'âge seront supprimées, mais l'agent sera en congé un jour par semaine.

Enfin la mise en œuvre de la loi du 14 décembre 2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 réglant la valorisation des prestations irrégulières et des prestations de garde et de rappel et l'octroi d'allocations relatives à des travaux spécifiques sera modulé de manière à respecter strictement le principe de la réduction effective du temps de travail.

Je veux évidemment éviter que les agents effectuent des prestations irrégulières le cinquième jour de la semaine.

Sachez que cette mesure me tient particulièrement à cœur, car elle vise à améliorer considérablement le bien-être des travailleurs en fin de carrière, mais pas seulement. Elle vise également à tendre vers plus de productivité et d'efficacité de l'administration et de ces agents. En effet, il est important de préciser que la réduction du temps de travail s'inscrit également dans un large de prévention et de lutte contre l'absentéisme. En luttant contre l'absentéisme, on réalise des économies sur la présence effective des agents et on sait que c'est justement dans la tranche d'âge touchée par la mesure que se situe le plus haut taux d'absentéisme.

En augmentant le bien-être des travailleurs, on augmente également leur productivité. C'est d'ailleurs cet argument qui justifie que le système soit conçu avec une embauche compensatoire à 95 %.

Concrètement, pour chaque équivalent-temps plein réduit pour les travailleurs de 60 ans et plus, une embauche compensatoire de 95 % est prévue.

À l'horizon 2019, c'est 99 emplois qui seront créés. Les jeunes engagés via ce système d'embauche compensatoire amènent un nouveau dynamisme qui permet d'améliorer la productivité tout en bénéficiant de l'expérience des plus âgés.

Pour les bénéficiaires des années 2018, 2019, 2020 je vous les transmettrai, si vous le voulez bien, en complément de réponse parce que je m'aperçois en relisant et en recontextualisation l'ensemble de la réponse que cette information a été omise et je ne les ai plus de mémoire, mais cela va dans une courbe croissante.

Vous m'avez interrogé sur le coût de cette mesure. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait 5,5 millions d'euros dédicacés à l'amélioration quantitative et qualitative de la fonction publique. À l'intérieur de ces 5,5 millions d'euros, 3,4 millions d'euros ont été réservés à la mesure réduction du temps de travail. Je pense objectivement que l'impact budgétaire réel en tenant compte des gains en productivité, en tenant compte de la diminution potentielle de l'absentéisme et en tenant compte du bien-être supplémentaire pour les agents est quasiment nul.

En conclusion, à l'heure où certains allongent la carrière ou tandis que la pénibilité de certains métiers est remise en cause, le Gouvernement wallon a souhaité se montrer particulièrement attentif à la fin de carrière des agents. La réduction du temps de travail est désormais une réalité en Région wallonne. Il s'agit d'une mesure concrète et réfléchie. Elle entrera en vigueur le plus rapidement possible, dès que les adaptations réglementaires utiles et les modalités de mise en œuvre seront adoptées.

Mon objectif est de cibler le 1er juillet 2017 au plus tard.

Enfin pour vous répondre, MM. Hazée et Jeholet, je pense effectivement que l'on ne peut pas empêcher les pouvoirs locaux de s'intéresser à ce qui se passe dans notre secteur, mais, à ma connaissance, la réduction du temps de travail ne faisait pas partie du dernier cahier revendicatif des organisations syndicales.

Au niveau des pouvoirs locaux, même mon collègue Paul Furlan s'est montré particulièrement sensible et constructif au moment des débats au sein du Gouvernement wallon. Je sais par ailleurs qu'il commence à travailler sur le sujet avec son administration, et je m'en réjouis.

S'agissant par contre de la réforme des aides à l'emploi, je vous invite à interroger ma collègue en charge de la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Si l'on peut être attentif évidemment au bien-être des travailleurs, cela ne passe pas nécessairement par une réduction du temps de travail, mais peut-être une réorganisation du travail y compris dans les administrations. Quand vous citez

l'exemple de personnes qui se lèvent tôt le matin pour faire des métiers difficiles, je peux vous dire qu'il y en a beaucoup dans le secteur privé : des agriculteurs qui travaillent 15 heures par jour pour avoir un salaire aujourd'hui presque indécent, des indépendants qui travaillent aussi 15 heures par jour pour avoir un salaire correct, mais sans plus. Je ne suis pas convaincu de la disposition qui est prise, parce qu'elle va coûter.

Lutter contre l'absentéisme. Idéalement, oui. Augmenter la productivité, oui. Idéalement, oui, mais je peux vous dire que si vous évaluez votre dispositif, je ne suis pas convaincu que c'est pour cela que vous aurez nécessairement, avec ce type de mesures, moins d'absentéismes ou que vous allez augmenter la productivité. Cela a un coût et vous l'avez déjà cité : 3,4 millions d'euros. Il est clair qu'il y aura à l'avenir de plus en plus de personnes qui bénéficieront aussi de cette mesure. Cela va avoir un coût pour la Région wallonne. Je pense qu'au niveau de la fonction publique, par rapport à la pénibilité de certains travaux, par rapport au bien-être du travailleur, je pense que c'est une réflexion intéressante, c'est une réflexion globale. Ici, vous avez privilégié une certaine générosité. C'est clair que quand vous dites : « à condition que ce soit irréversible », vous savez, si l'on vous dit que vous travaillez moins pour garder le même salaire, je ne crois pas qu'il y en aura un qui redemandera de faire cinq jours par semaine.

Je ne suis en tout cas pas convaincu de cet aspect linéaire, même si, par rapport à un objectif, on doit y être attentif. On l'est, on l'est aussi dans nos pouvoirs locaux, mais il faut savoir que dans nos pouvoirs locaux, il y a des petites communes avec peu de personnes. Il ne faut pas toujours partir du principe qu'à 60 ans, même dans des métiers difficiles, dans des métiers d'ouvriers, et cetera, vous avez des gens qui veulent nécessairement travailler moins ou arrêter. On a encore, dans nos communes des employés, des ouvriers de grande qualité à cet âge-là et qui ne sont pas nécessairement demandeurs d'une réduction du temps de travail. C'est clair que si on leur accorde de façon linéaire pour le même salaire, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup qui vont réfléchir, mais je pense que l'on pouvait, sur une thématique comme celle-là, peut-être aborder le problème d'une autre façon.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour les précisions qu'il a bien voulu donner. Je prends note de ces éléments ainsi que des éléments qui suivront par écrit pour ce qui concerne le nombre de personnes après 2017 et aussi, Monsieur le Ministre, la proportion des hommes et des femmes concernées, si vous le voulez bien.

Vous avez parlé d'un dispositif obligatoire et irréversible. Irréversible pour les personnes concernées. Est-il pour autant structurel ? Sera-t-il pour autant bien inscrit dans la réglementation avec dès lors une perspective qui sera pérenne ? Il n'est pas limité à la durée de la convention.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Cela fera l'objet d'une modification du Code.

M. Hazée (Ecolo). - Parfait, je prends note aussi de cette précision parce qu'elle est importante.

Pour ce qui concerne alors les perspectives au-delà de cette mesure, j'ai pris note qu'elle vise aussi les organismes d'intérêt public qui sont inscrits dans le Comité de secteur. Cela veut dire qu'il y en a un certain nombre d'autres qui restent en dehors. Il y a le statut particulier de la SWDE puisqu'elle n'est pas soumise au statut, mais elle est dans un comité particulier au sein du Comité de secteur. Je ne sais pas de quel côté elle se trouve de la frontière. Éventuellement, j'adresserai une question écrite à votre collègue en charge de l'Environnement.

Il y a alors d'autres organismes qui ne sont ni soumis au statut, ni dans le Comité de secteur, je pense notamment au groupe TEC. Vous ne m'avez rien dit, cela doit certainement faire l'objet d'une poursuite de la réflexion. On voit bien que dès que l'on sort de la mesure telle qu'elle était prévue, vous restez fort prudent. On verra avec M. le Ministre Furlan pour les pouvoirs locaux, on verra avec Mme la Ministre Tillieux pour ce qui concerne les aides à l'emploi.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE MANQUE DE PERSONNEL AU SEIN DES DIRECTIONS EXTÉRIEURES DE LA DGO4 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le manque de personnel au sein des directions extérieures de la DGO4 ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez certainement, un grand nombre de directions extérieures opérationnelles de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie aurait besoin de plus de personnel afin de répondre de manière satisfaisante aux demandes des citoyens. C'est également le cas de la direction extérieure d'Eupen. Depuis plus de sept ans, la direction nécessite un technicien bilingue de niveau 2 ou 2+.

En janvier 2015, la direction a eu l'autorisation de lancer une procédure de recrutement d'un technicien du niveau 2+. En juillet 2015, malheureusement, le Gouvernement wallon a alors décidé de fermer les postes non pourvus, dont celui de la direction extérieure d'Eupen.

En 2007, lors de la création de la direction extérieure d'Eupen, le groupe de travail en charge avait estimé le besoin en effectif à huit temps plein, plus un directeur.

Actuellement, la direction extérieure d'Eupen comprend un équivalent de 6,3 temps plein, plus la directrice. Vous voyez bien que cette direction extérieure nécessite bel et bien au minimum ce poste de technicien de niveau 2+.

Il est également important que ce technicien soit bilingue allemand-français, car un grand nombre des dossiers seront traités en langue allemande.

Il est vrai que pour l'instant la direction est organisée de façon à ce que les dossiers avec des délais légaux puissent être réglés à temps, mais un bon suivi des dossiers, tel que les infractions et les avis préalables, n'est pas possible avec le personnel présent actuellement.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Ministre, de revoir la situation dans toutes les directions extérieures et de si nécessaire relancer les procédures de recrutement le plus rapidement possible. De plus, Monsieur le Ministre, je vous demande de reprendre la procédure de recrutement du poste de technicien du niveau 2+ pour la direction extérieure d'Eupen, tant attendue depuis plus de sept ans. Cette demande peut-elle rencontrer une suite favorable de votre part ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix,

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vais pouvoir répondre positivement à vos demandes, et je m'en réjouis, car je sais que le manque de personnel au sein de la direction extérieure d'Eupen vous préoccupe particulièrement. C'est presque la Saint-Nicolas.

Renseignements pris auprès de mes services, il est clairement prévu, dans le plan de personnel du mandataire de la DGO4, le recrutement d'un agent de niveau B au profil technique gradué en construction, avec une exigence de la connaissance de la langue allemande, pour le service extérieur d'Eupen. Il s'agit clairement d'une priorité exprimée par la directrice générale de la DGO4 puisque la procédure de recrutement décidée en 2015 n'a malheureusement pas pu aboutir, mais elle est relancée.

Je vous informe par ailleurs qu'un agent de niveau A est venu renforcer la direction, sur un poste d'encadrement de premier attaché, depuis le 1er juillet 2016.

Pour ce qui concerne les autres services extérieurs, de manière générale, 10 besoins prioritaires ont été définis dans le plan de personnel de la directrice générale.

Évidemment, les priorités établies sont fonction de la marge budgétaire disponible dans l'enveloppe de chaque mandataire puisqu'ils sont maintenant autonomes pour décider, à travers de leurs marges, les priorités qu'ils peuvent affecter, auxquelles ils souhaitent répondre, mais je reprécise bien que 10 besoins prioritaires ont été définis dans le plan de personnel de cette direction générale.

M. le Président. - La parole est Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, en effet, c'est vraiment une réponse positive. Vous comparez cela avec la Saint-Nicolas, mais je dois quand même dire que saint Nicolas vient chaque année et, ici, on attend depuis plus de sept ans. Si la Région wallonne a toujours un retard de sept ans, ce ne serait pas un bon saint Nicolas.

Franchement, je vous remercie pour cette réponse. Les chiffres que je vous ai communiqués, les 6,3 temps plein, plus la directrice, sont les chiffres actuels avec le renfort après le 1er juillet que vous avez cité. J'étais au courant de ce détail important. Cela a peut-être déjà aidé un peu à la situation vraiment grave et difficile. Beaucoup de gens étaient très mécontents quant au travail de ce service, il faut le dire aussi, mais pas à cause des personnes qui travaillent là, juste parce qu'ils n'ont pas assez de personnes pour travailler à un niveau satisfaisant pour toutes les demandes produites.

Bref, merci pour cette réponse. Évidemment, je vais rester très attentive parce que, parfois, entre les promesses et les réalisations de ces promesses, il y a aussi plusieurs années. J'espère que ce n'est pas le cas à nouveau ici, mais la réponse est déjà bonne. Merci.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA RÉVISION DES FONCTIONS QUALIFIÉES AU SEIN DU SPW »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la révision des fonctions qualifiées au sein du SPW ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises relativement à la mise en œuvre des fonctions qualifiées en application de l'article 113 du Code de la fonction publique.

Le Gouvernement s'est manifestement perdu dans ce dossier lorsqu'il a pris sa décision en décembre dernier, à la fois sur la méthode suivie et sur le caractère objectif et équitable des choix posés, mais également sur l'absence de publicités et sur une communication claire en termes de motivation des décisions prises.

Depuis lors, le Comité stratégique a réexaminé le dossier et le Gouvernement a revu sa décision, en date du 21 juillet dernier si je suis bien informé. Je souhaite dès lors vous interroger sur le réexamen du dossier.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous d'abord nous informer de l'état du dossier ? Pouvez-vous préciser le contenu et le sens du réexamen auquel le Gouvernement a procédé ? Un réexamen de l'ensemble des fonctions et donc des situations individuelles a-t-il bien été mené ?

En termes de méthode, le Comité stratégique a-t-il associé les comités de direction de chacune des directions générales ? De son côté, le Gouvernement a-t-il approuvé comme telle la proposition du Comité stratégique ou a-t-il lui-même procédé à un examen du dossier ? Quels sont les critères qui ont été retenus ? Ont-ils, cette fois, été appliqués de la même façon pour l'ensemble des services ?

On se rappelle que lors de la première étape, c'est l'examen par chacun des cabinets qui avait généré sans doute et qui peut expliquer une bonne part de la difficulté puisque chacun y est allé de son interprétation de ce qu'était une fonction qualifiée. On se rappelle aussi que la contrainte budgétaire avait ou non été prise en compte par les différentes directions générales, ce qui avait généré un certain nombre de malentendus et de décisions alors problématiques.

Qu'en est-il notamment de la fiche relative à l'emploi qualifié de spécialiste en aménagement du territoire et en urbanisme qui avait cristallisé une part de la difficulté puisque cette fiche avait été proposée par le comité de direction de la DGO4, mais n'avait pas été retenu par le Comité stratégique ? Qu'en est-il aussi des autres iniquités ressenties dans une série de services ? Ont-elles été examinées ? À quelle date alors les fiches revues entreront-elles en vigueur ?

Enfin, et surtout, une démarche d'information et de motivation est-elle cette fois prévue ? Une série d'agents m'ont fait part de leur nouvelle incompréhension par rapport à ce qu'ils entendaient des décisions du Gouvernement du mois de juillet, mais au-delà du possible accord ou désaccord par rapport au réexamen par le Gouvernement de telle ou telle qualification, c'est aussi l'absence de transparence qui alimente l'incompréhension. Vous m'aviez indiqué, lors d'une réponse à une question précédente, et je vous cite, « que tout agent sollicitant des informations a été aiguillé vers les directions générales qui mettent leur direction fonctionnelle d'appui à disposition en ce qui concerne leur question de liaison des emplois ou fonction ». Toutefois, dans une série d'endroits, ces demandes d'explication font l'objet d'une partie de ping-pong entre la direction générale qui renvoie vers les directions fonctionnelles d'appui, celles-ci indiquant elles-mêmes, généralement par voie orale, qu'elles n'ont en fait aucun élément d'explication. Bref, en la matière, le Gouvernement est-il prêt à organiser autre chose que ce renvoi de balles entre services ?

Voilà, Monsieur le Ministre, pour faire le point sur ce dossier. Je vous remercie d'avance.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, concernant ce dossier, les propositions émises par le Comité stratégique et approuvées par le Gouvernement, lors de sa séance du 21 juillet 2016, sont les suivantes.

Pour le référentiel de fonction, suite à un réexamen du référentiel de fonctions du niveau A, certains directeurs généraux ont évoqué le fait que ce dernier pourrait être complété de quelques fiches. Afin de compléter ledit référentiel, les anomalies constatées ont été répertoriées avec, pour chacune d'entre elles, la constitution d'une fiche ad hoc pour la fonction oubliée. Au total, trois nouvelles fiches sont proposées, dont deux se rapportent à des fonctions qualifiées. Les fiches suivantes ont été proposées au Gouvernement pour venir compléter le référentiel :

- spécialiste en politique ferroviaire ;
- spécialiste en aménagement du territoire et qualité architecturale ;
- conseiller en prévention psychosociale.

Il est également apparu que la liste de métiers pour la fiche gestionnaire en matière de mobilité n'était pas celle souhaitée. Dès lors, le métier 15 initialement prévu est remplacé par les métiers 5, 7, 9, 11, 23, 24, 25, 26 et 30.

Pour terminer sur ce point, le SELOR exige, lors des sélections statutaires, que les programmes de sélection comportent une série de compétences génériques qui sont testées dans le cadre de l'épreuve générique, le module 1.

Afin de rester cohérent et de permettre de tester les compétences prévues par le SELOR, il est donc proposé d'intégrer, dans le référentiel de fonctions du niveau A, une fiche générale qui précise les compétences génériques requises pour toutes les fonctions du

niveau A. La même méthodologie sera appliquée pour tous les niveaux. Il est prévu que ces corrections du référentiel sortent leurs effets au 1er janvier 2015.

Deuxièmement, en ce qui concerne la mise à jour de l'organigramme, certains directeurs généraux ont estimé que l'organigramme du SPW tel qu'approuvé par le Gouvernement le 18 décembre 2015 comporte des erreurs de plume en ce que certains emplois n'ont, par erreur, pas été rattachés à une fiche de fonction qualifiée. Au total, 42 erreurs de plumes ont été répertoriées.

De plus, la modification du référentiel de fonctions au 1er janvier 2015 aura pour effet qu'il conviendra de déterminer les emplois auxquels les fonctions qualifiées se rattachent et de procéder aux adaptations subséquentes de l'organigramme. Il conviendra donc de concerter à nouveau l'organigramme au sein des CCB concernés.

En ce qui concerne la situation des experts, lorsqu'il a été procédé à l'analyse des emplois au regard des critères prévus par l'article 113, § 3 du Code, les emplois occupés par des experts n'ont pas été examinés en tant que fonction relevant du référentiel de fonctions étant donné que, conformément à l'arrêté du 18 décembre 2003 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel, les descriptions de fonction et les rémunérations sont fixées par le Gouvernement.

Pour ces postes-là, le Gouvernement a procédé à une analyse au cas par cas, profil spécifique par profil spécifique, pour vérifier s'ils répondent ou non aux critères qui permettent de qualifier un poste. Il ressort de l'analyse effectuée que sur un total de 285 experts, 148 effectuent des tâches qui répondent à au moins deux des cinq critères prévus par l'article 113 du Code.

Parmi ces 148 agents, 76 bénéficient déjà d'une échelle S. Il convient donc de procéder aux modifications nécessaires afin d'adapter les rémunérations en fonction de ce qui est applicable pour le personnel statutaire du SPW. Les membres du personnel concernés seront informés des modifications de leur situation administrative en temps utile.

En termes de méthodologie, le Comité stratégique étant composé des directeurs généraux du Service public de Wallonie, chaque directeur général a donc été consulté. Ce dossier étant particulièrement sensible, il a été demandé à chaque directeur général de garantir une certaine confidentialité et ces derniers ont consulté les personnes qu'ils estimaient utiles de devoir consulter.

Comme j'ai déjà pu le dire, les propositions adoptées par le Gouvernement ne sont pas en lien direct avec les contentieux en cours devant le Conseil d'État. En ce qui concerne ces contentieux, ils sont au nombre de 53, un nouveau recours ayant été introduit fin juin. Ces procédures suivent leurs cours et il est possible que certaines d'entre elles puissent être impactées par l'exécution des décisions prises.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Tout d'abord, je remercie M. le Ministre. J'ai bien pris note de ces développements, et notamment des trois fiches, des 42 erreurs de plume et des 148 emplois d'expert qui sont impactés par le réexamen auquel le Gouvernement a procédé. Quant à la méthode suivie, il reste des éléments qui sont flous ou opaques pour moi, notamment, y a-t-il eu un examen au cas par cas de l'ensemble des fonctions et des emplois y rattachés ou cet examen au cas par cas a-t-il été en fait limité aux experts, puisque c'est la seule section de votre réponse pour laquelle vous l'avez précisé ?

Surtout, je veux insister – parce que, sur le fond, je n'ai pas d'éléments pour apprécier les choses plus avant – sur le travail qui reste à faire en termes d'information et de motivation. Il s'agit bien sûr d'informer les personnes impactées, vous l'avez annoncé, mais il s'agit surtout de pouvoir apporter une réponse à toutes les personnes qui, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, ont reçu une décision qui leur semble inverse à celle qu'ils espéraient ou à celle qu'ils jugeaient comme juste. Je veux vraiment que ce que vous m'avez indiqué au mois de février déjà, c'était il y a plus de six mois, se réalise. Tout agent sollicitant des informations est aiguillé vers les directions générales qui mettent leur direction fonctionnelle d'appui à disposition. Cela a sans doute été fait, mais le problème, c'est que lorsqu'en bout de chaîne, vous n'avez pas de réponse, en fait, la réponse procédurale ne suffit pas. Il faut une garantie de résultats au sens où il faut que, au bout du compte, l'interlocuteur désigné par l'autorité, par le Gouvernement, soit en capacité d'apporter une motivation circonstanciée aux personnes qui y ont droit.

Je pense aussi qu'à côté de cette information, il doit être possible d'imaginer un dialogue, une procédure qui permette aux personnes qui s'estiment victimes d'une injustice manifeste à leurs yeux puissent apporter les éléments et les pièces qui leur permettent ainsi d'être entendues dans leur requête et de recevoir alors une réponse de la part du Gouvernement par rapport à ces éléments et par rapport à ces pièces. Vous avez évoqué le Conseil d'État, bien sûr, c'est le dernier recours pour un agent que d'aller attaquer son employeur devant le Conseil d'État. C'est donc une démarche qui demande aussi une certaine force, et c'est toujours un échec. Avant même que le Conseil d'État ne statue, je pense qu'il reste un espace pour faire évoluer le dossier.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX SERVICES D'HUISSIERS DE JUSTICE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le marché public relatif aux services d'huissiers de justice ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, on a déjà souvent évoqué ce sujet de la saga des huissiers de justice et le fait que la Région ait décidé en 2014 d'attribuer un marché public du service d'huissiers de justice pour le recouvrement des taxes régionales.

On le sait, il y a eu toute une série de recours. Il apparaît que, depuis deux ans, après la première attribution du marché et malgré une seconde attribution décidée suite à la suspension du marché en 2015, la DGO7 n'a toujours pas exécuté ce marché et n'a pas d'huissiers de justice avec qui travailler au recouvrement des taxes régionales sur quatre cantons judiciaires.

Monsieur le Ministre, quelle est votre lecture de ce dossier ? Pouvez-vous nous commenter le moyen ayant conduit le Conseil d'État à annuler la décision prise le 5 mai 2015 par la Région d'attribuer le marché public huissiers. Des mesures ont-elles été prises pour éviter pareille déconvenue à l'avenir ? Si oui, lesquelles ? Quand l'exécution du marché pour les lots non querellés suite à la deuxième attribution a-t-elle pu commencer, lot par lot ?

Enfin quelles sont les conséquences budgétaires de cette saga ? Combien de taxes sont tombées en prescription ? Pour quel montant en 2014, en 2015 et en 2016 ?

Il y a eu une pluie de recours au Conseil d'État et, le 1er juillet 2016, le Conseil d'État a annulé l'attribution des lots 1 à 4 du marché public de service d'huissiers de justice.

Comment le récent arrêté du Conseil d'État est-il vu par vos services et par vous-même ? Est-ce que des enseignements seront pris afin d'améliorer la passation des marchés publics lancés par la Région ?

La nouvelle directive sur la passation des marchés publics a été transposée dans le droit belge par la loi du 17 juin 2016. Est-ce que le mécanisme de convention que vous avez instauré entre la Région et les huissiers respecte les prescrits de cette directive ? Est-ce que le mécanisme de prévention a souffert de recours depuis un an ? Le plan de récupération des arriérés élaboré il y a un an a-t-il été suivi comme prévu ? J'ai lu récemment dans la presse qu'il était prévu de terminer fin août 2016 pour les redevances télévision. Il faut savoir que fin septembre, pour la seule redevance télévision, vous parliez d'un arrêté de 40 millions d'euros. L'arrêt du Conseil d'État de ce 1er juillet 2016 aura-t-il des conséquences financières pour la Région ? Avez-vous personnellement été informé des suites au civil de cette saga des huissiers ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, comme vous le rappelez justement, les décisions d'attribution du marché public visant la désignation d'huissiers de justice pour compte de la DGO7 ont fait l'objet de plusieurs recours en suspension et annulation pour huit de ses 12 lots territoriaux.

Le Conseil d'État ayant dans un premier temps suspendu les huit décisions d'attribution contestées, j'ai chargé dans un premier temps mon administration de prendre toutes les mesures adéquates pour sauver les droits susceptibles d'arriver à prescription.

Pour ce faire, la DGO7 a eu recours, dès les premiers arrêts suspensifs, à la technique des mises en demeure interruptives de la prescription comme le prévoit l'article 2244 du Code civil. De la sorte, le Trésor wallon a été préservé.

La suspension des huit lots a toutefois risqué de provoquer l'apparition de situations discriminatoires préjudiciables au sein de la Région wallonne. Il était ainsi difficilement acceptable que le contribuable qui paie ses taxes et impôts régionaux doive supporter le poids d'une éventuelle augmentation de la fiscalité régionale en raison de la perte de recettes engendrée par l'impossibilité de procéder à des recouvrements forcés des taxes et impôts régionaux à l'égard des contribuables défaillants.

Aussi pour éviter que les contribuables défaillants ne soient in fine favorisés par rapport aux contribuables wallons diligents et respectueux des délais, j'ai, dans un deuxième temps, demandé à la DGO7 de passer en août 2015 des conventions de collaboration d'un an avec tous les huissiers nommés compétents sur le territoire des huit lots attaqués afin de garantir la continuité du service public et les justes rentrées fiscales.

Les quatre lots territoriaux – Namur, Brabant wallon, Luxembourg et Hainaut occidental – qui n'ont pas été attaqués ont fait l'objet d'une attribution formelle.

Les dossiers de recouvrement s'y rapportant ont été transmis dès le mois d'août 2015 aux huissiers

concernés. La durée de validité du marché étant de deux ans à dater du 1er janvier 2015, ce marché prendra fin au 31 décembre 2016. Les quatre lots territoriaux du marché passeront alors également sous le régime des conventions, à l'instar des systèmes mis en place en Flandre et au Fédéral.

Pour tourner la page du marché public et de son annulation partielle par le Conseil d'État, tous les huissiers désireux de collaborer avec la DGO7 ont par ailleurs été à nouveau sollicités cet été pour établir de nouvelles conventions courant jusque fin 2018.

Je vous informe que 90 % des huissiers ont répondu positivement. Je peux donc prétendre que la collaboration avec les huissiers wallons est désormais optimale.

Pour terminer, je préciserai que l'annulation que vous relevez ne change strictement rien à la situation, dès lors que le conventionnement pallie la suspension depuis plus d'un an maintenant.

S'il fallait encore polémiquer sur une situation qui depuis plus d'un an n'est plus un problème, à savoir concernant le motif retenu par le Conseil d'État pour annuler les quatre lots territoriaux de la province de Liège, le Conseil d'État a jugé qu'une réunion informatique qui s'était tenue le 2 mars 2015 pour vérifier la compatibilité des programmes développés par l'administration avec les principaux programmes fonctionnant chez les huissiers était illégale, vu la présence malencontreuse de certains représentants techniques des huissiers à cette réunion et non de l'ensemble des soumissionnaires.

Je ne commenterai pas plus cette décision qui, du reste, n'apporte rien de plus à la situation actuelle.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. D'abord, évidemment l'équité fiscale à l'impôt qui est dû, concerne tout le monde. Même si je me bats depuis des années pour la redevance télévision, c'est la même chose. Tant que l'on ne la supprime pas, je ne vois pas pourquoi certains devraient la payer et d'autres pas. C'est une question de justice fiscale. Mais il y a quand même le rôle de l'administration. Vous avez repris le département et vous n'êtes pas responsable de tous les maux de l'administration. Quand on parle des huissiers et de l'intervention des huissiers pour éviter la prescription de cinq ans, je pense qu'à un moment donné il faut faire aussi l'état de la situation et définir le rôle tenu ou non dans le respect des procédures, dans les délais de l'administration fiscale.

Vous confirmez qu'il n'y a pas de taxes qui sont tombées en prescription. La Région wallonne n'a donc rien perdu par rapport à la prescription des taxes, redevances ou autres. C'est un élément important : pas un euro ! Très bien.

Quand vous me parlez convention 90 % huissier, c'est bien, cela veut dire que la collaboration fonctionne. Est-ce que c'est pour autant que l'on a un système qui est le plus optimal au niveau des huissiers de justice ? Je n'en suis pas convaincu.

Par contre, je suis surpris par rapport à l'arrêt du Conseil d'État du 1er juillet, parce que quand vous dites « la polémique, et cetera », c'est un nouvel élément dans le dossier. Et quand je vous demande si le mécanisme de convention entre la Région et les huissiers respecte bien les prescrits de la directive européenne, vous me répondez que oui puisque vous l'avez prolongé à nouveau jusque 2018.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est le même mécanisme qu'en Flandre et au Fédéral. Tout doit répondre à la directive sinon les systèmes fédéraux et flamands sont de nature bancale également.

M. Jeholet (MR). - Vous confirmez que ces conventions, et la manière dont la Région wallonne gère ces conventions, respectent le prescrit de la directive. Nous aborderons à nouveau le sujet.

Est-ce que ce mécanisme de convention a souffert de recours ? Vous ne m'avez pas répondu. Je suppose que non puisqu'il y a 90 % et donc il n'y a pas de recours qui ont été introduits par rapport au système de convention.

Au sujet de suites au civil, puisqu'il y a quand même l'arrêté de la Cour, il y en a des huissiers qui ne sont pas contents. Avez-vous été informé d'actions en civil de la part de certains huissiers par rapport à l'arrêt de 2016 ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je n'en ai pas connaissance.

M. Jeholet (MR). - Et donc vous ne pouvez pas dire l'impact que cela pourrait avoir sur le budget de la Région wallonne.

Monsieur le Ministre, ce dossier n'est pas clos. On est dans une saga qui perdure, qui n'est pas aussi claire que cela. L'élément neuf est l'arrêt d'annulation du 1er juillet, avec évidemment les conséquences que cela pourrait avoir pour la Région wallonne, mais je ne manquerai pas de vous réinterroger sur le sujet. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE TÉLÉTRAVAIL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Lacroix, Ministre

du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le télétravail ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, j'aurais voulu faire le point avec vous sur le thème du télétravail dans l'administration wallonne.

En 2016, au niveau fédéral, près d'un fonctionnaire sur quatre ne se déplace plus, d'un à trois jours par semaine, au bureau pour travailler. Ainsi, au 1er janvier dernier, ils étaient 18.285 à avoir opté pour ce nouveau système. Il s'agit là d'une véritable explosion du nombre de fonctionnaires quand on sait qu'ils n'étaient que 1.790 cinq ans auparavant.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : la parution d'un arrêté royal en 2011, la promotion du télétravail, la facilitation aussi de l'accès aux informations à distance.

J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre si le télétravail à la Région wallonne était une politique que vous suivez. Qu'est-ce qui est mis en place ? Quels sont les premiers résultats ? Avez-vous des données à ce sujet et avez-vous une volonté de renforcer cette potentialité à l'avenir ? Le cadre légal est-il adéquat ? A-t-il évolué ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, en réponse à votre question, je vous informe que le télétravail tel que mis en œuvre par l'arrêté du Gouvernement du 7 avril 2011 contribue dans une large mesure au bien-être des travailleurs et c'est très certainement la raison pour laquelle le nombre de télétravailleurs est en constante évolution.

Ainsi, alors qu'en 2011, le télétravail était pratiqué par 269 membres du personnel au sein des directions générales du Service public de Wallonie, ce nombre atteint 956 au 1er janvier 2016.

En outre, pour cette année, 273 agents doivent encore recevoir leur autorisation de télétravail. Le nombre total de télétravailleurs atteindra alors 1 229 personnes, soit plus de 10 % du personnel du SPW.

L'objectif du télétravail consiste, dans la mesure du possible, à offrir aux agents la possibilité d'organiser au mieux leur temps de travail dans le respect de l'atteinte de leurs objectifs professionnels.

En outre, dans le cadre du plan Bien-Être, un des axes prévoit le développement du télétravail et des nouveaux chemins de travail. Un groupe de travail analyse actuellement les améliorations à apporter au niveau de l'arrêté du Gouvernement wallon afin d'optimaliser, d'assouplir et d'étendre le télétravail.

Par ailleurs, dans la convention sectorielle, j'ai également prévu de permettre le recours au télétravail comme mesure d'accompagnement dans le cadre d'un retour au travail après une maladie de longue durée.

Je suis particulièrement attentif à cette évolution, car l'instauration d'un nouvel esprit de travail, qui encouragera les initiatives individuelles et l'expression des talents dans un climat de confiance mutuelle au sein de l'administration wallonne, est un domaine qui me tient particulièrement à cœur.

M. le Président. - La parole est Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir actualisé les informations. Effectivement, c'est un projet qui doit évoluer avec son temps, puisque cela peut être un moyen de lutter contre le burn-out, c'est-à-dire améliorer le bien-être aussi. C'est aussi un outil pour lutter contre la congestion, la politique de la mobilité est aussi à mettre en relation avec cela. Au Fédéral, certains immeubles sont même conçus pour un nombre plus restreint de fonctionnaires. J'encourage la Région wallonne à poursuivre son travail dans cette voie.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Dupont, sur « l'entrée en vigueur de la régularisation fiscale permanente par le biais de la Déclaration libératoire unique (DLU) 4 » ;
- Mme Géradon, sur « la nouvelle réglementation en matière de vélo électrique » ;
- Mme Kapompole, sur « l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables SEC » ;
- Mme Simonet, sur « le recours aux facilitateurs de clauses sociales » ;
- Mme Simonet, sur « la collaboration de l'Inspection sociale avec les services régionaux en matière de lutte contre le dumping » ;
- M. Knaepen, sur « le devenir de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP) » à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Fourny, sur « les suites des négociations autour de la taxe Pylônes » ;
- M. Fourny, sur « les grandes orientations du budget initial pour l'année 2017 » ;
- M. Gillot, sur « la semaine de quatre jours pour certains fonctionnaires âgés » ;
- M. Lefebvre, sur « la réduction du temps de travail des fonctionnaires âgés exerçant des métiers pénibles » ;
- Mme Leal Lopez, sur « l'égalité hommes-femmes dans la définition des métiers pénibles au Service public de Wallonie » ;
- M. Fourny, sur « la convention sectorielle 2013-2016 de la fonction publique régionale » ;
- M. Henquet, sur « le rapport d'évaluation du Certificat de management public » ;
- M. Daele, sur « la forte présence d'amiante dans les locaux de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) à Charleroi » ;
- M. Sampaoli, sur « les outils de lutte contre le dumping social et leur évaluation » ;
- Mme Warzée-Caverenne, sur « la gestion immobilière du SPW » ;
- Mme Warzée-Caverenne, sur « la mobilité et la polyvalence des agents du SPW » ;
- Mme Warzée-Caverenne, sur « les missions critiques des agents du SPW » à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 20 heures 2 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Marc Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. Benoit Drèze, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Henquet, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Christine Poulin, PS
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide à la promotion de l'emploi
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWD	Agence wallonne de la dette
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CCB	Comités de concertation de base
CERPE	Centre de Recherches en Économie Régionale et Politique Économique
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
COSTRA	Comité stratégique (du Service public de Wallonie)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DG	Direction générale
DGO	Directions générales opérationnelles
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DLU	Déclaration Libératoire Unique
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPC	Département de la Police et des Contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
DTIC	Département des Technologies de l'information et de la communication
EAP	école d'administration publique
eWBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
FADELS	Fonds d'amortissement des emprunts du logement social
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FEDER	Fonds européen de développement régional
FMI	Fonds monétaire international
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GCOM	logiciel qui gère la comptabilité de l'administration wallonne
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MTO	*medium-term objective* (objectif budgétaire à moyen terme)
OIP	organisme d'intérêt public
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONSS	Office national de sécurité sociale
OWD	Office wallon des déchets
PCS	Plan de cohésion sociale
PIB	produit intérieur brut
PPE	Parti populaire européen
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télévision Luxembourg
SIMO	Système Intégré de Maîtrise des Opérations
SIPP	Service interne pour la prévention et la protection au travail des services du Gouvernement wallon
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises, S.A.
SPABS	Société publique d'administration des bâtiments scolaires
SPF	services publics fédéraux

SPMT	Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone de Belgique
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
SWDE	Société wallonne des Eaux
SWL	Société wallonne du Logement
TCNA	taxe de circulation des véhicules non-automatisés
TMC	taxe de mise en circulation
TSCG	Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité d'administration publique
ULB	Université libre de Bruxelles
UREBA	programme de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon